Université de Montréal

Économie et question nationale : le cas jurassien

par
Gabriel-André Légère
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès science (M. Sc.) en science politique

Avril 2005



© Gabriel-André Légère, 2005

JA 39 U54 2005 V.013



Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé : Économie et question nationale : le cas jurassien

> présenté par : Gabriel-André Légère

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

<u>Louis Massicotte</u> Président rapporteur

<u>Michel Fortmann</u> Directeur de recherche

> Pascale Dufour Membre du jury

RÉSUMÉ

Contrairement aux prédictions des théoriciens libéraux, l'accroissement de l'interdépendance économique entre les États, l'internationalisation des moyens de communication et l'avènement de tous les phénomènes qui peuvent s'inscrire dans un contexte de mondialisation n'ont pas donné lieu à l'effritement et à l'homogénéisation des caractères ethniques particuliers à chaque peuple. On assiste plutôt à une renaissance des conflits de type ethnique depuis la deuxième moitié du XX° siècle, et ce même dans les sociétés occidentales. La Question jurassienne constitue un exemple tangible de cette renaissance ethnique. Cette étude a, en premier lieu, comme objectif de déterminer comment l'économie est instrumentalisée dans le cadre d'un conflit de type ethno-régional. On y découvre que les deux camps en cause (séparatiste et antiséparatiste) utilisent fréquemment des arguments de type économique, d'abord, pour légitimer leur raison d'être principale (la séparation ou le statu quo) et, ensuite, pour accentuer la ligne de démarcation entre le « nous » et l'« autre ». Donc, il faut reconnaître que la politisation de l'économie dans le cadre du conflit jurassien joue un rôle instrumental, en ce sens qu'il permet aux acteurs en cause de stimuler la création d'une identité collective en devenir.

Dans la deuxième partie de cette étude, l'objectif principal était de confronter les suppositions et les prédictions économiques des deux camps antagonistes de la Question jurassienne à l'évolution réelle de la République et Canton du Jura et du Jura bernois depuis l'entrée en souveraineté du canton jurassien en 1979. On découvre que, contrairement à ce que laissaient entendre les acteurs en cause, la séparation du Jura-Nord et la création d'un pouvoir politique autonome dans cette région n'a eu qu'un effet négligeable sur les indicateurs de la vitalité économique de la région.

MOTS CLÉS

Jura, Question jurassienne, Suisse, minorité nationale, minorité linguistique, science politique, conflit ethnique

SUMMARY

Contrary to the predictions made by liberal theorists, the deepening of economic interdependance between states, the internationalization of mass media and the arrival of all the phenomena that can be included in the catch-all term of globalization did not result in the erosion and the homogenization of ethnic differences between peoples. Rather, what we have seen in the second half of the twentieth century is a revival of ethnic conflicts even in the states of the western world. The Jura Problem is a tangible example, among others, of this ethnic revival. This study was made, firstly, to determine how the economy is used in the case of ethno-regional conflicts. We discover that the two camps involved in such a conflict (separatists and antiseparatists) frequently use economic arguments, first, to legitimive their main objective (separation or the status quo) and, second, to accentuate the demarcation line between the "we" and the "other". It follows that the politization of the economy in the Jurassien conflict plays first and foremost an instrumental role, in the sense that it enables the actors involved in the conflict to attempt to create a collective identity.

In the second half of this study, the main objective was to compare the economic predictions of the separatist and antiseparatist camps of the Jura Problem to the real economic evolution of the *République et Canton du Jura* and the Bernese Jura since the Jurassien canton gained sovereignty in 1979. Here, we discover that, contrary to what the actors of the conflict had predicted, the separation of the North Jura region and the creation of an autonomous political power has had an insignificant effect on the economic indicators of the region.

KEY WORDS

Jura, Jura Problem, Switzerland, national minorities, linguistic minorities, political science, ethnic conflict

TABLE DES MATIÈRES

Page de présentation	i
Identification du jury	ii
Résumé et mots clés	iv
Summury and Keys Words	\
Table des matières	V
Liste des tableaux	vii
Liste des graphiques	ix
Liste des figures	х
Liste des sigles et abréviations	X
Remerciements	xii
Citation	xiii
INTRODUCTION	1
I. CADRE THÉORIQUE	3
1.1 La renaissance des conflits ethniques	3
1.2 Qu'est-ce qu'une ethnie?	7
1.3 Clivage centre-périphérie et clivage nationaliste	9
1.4 Commentaires méthodologiques généraux	14
II. LA POLITISATION DE L'ÉCONOMIE DU JURA DE 1974 À 1975	17
2.1 Le Jura est un territoire économiquement riche et prospère	17
2.2 Berne a négligé et néglige toujours le Jura	20
2.3 Le Jura a été et est toujours exploité par le canton de Berne	29
2.4 La réponse des antiséparatistes : introduction	35
2.5 Un canton du Jura ne serait pas économiquement viable et coûterait cher	33
aux contribuables jurassiens	36
2.6 Berne est un gage de sécurité	42
2.7 Le clivage selon les séparatistes : Berne versus Jura	43
2.8 Le clivage selon les antiséparatistes : Jura-Nord versus Jura-Sud	46
2.9 Un développement économique axé vers la France ou vers Bienne?	49
2.10 Conclusion provisoire	51

	vii
III. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU JURA-NORD ET DU JURA BERNOIS	
DES PLÉBISCITES D'AUTODÉTERMINATION À AUJOURD'HUI	54
3.1 Considérations méthodologiques	54
3.2 La démographie	65
3.3 Les secteurs d'activité économique	72
3.4 Le taux de chômage	75
3.5 Le revenu par habitant	78
3.6 Conclusion provisoire	79
CONCLUSION	83
BIBLIOGRAPHIE	86
ANNEXES	135
A. Chronologie de la Question jurassienne de l'Affaire Moeckli à l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura	
B. Cartes du Jura historique	143

C. Bilan démographique des districts de la République et Canton du Jura et

145

du Jura bernois

LISTE DES TABLEAUX

1. Ressources forestières du Jura et du canton de Neuchâtel, 1967	18
2. Recettes par tête d'habitant du Jura et du canton de Neuchâtel, 1946	18
3. Nombre de chômeurs du Jura et du canton de Neuchâtel, fin décembre 1958	19
4. Participation de l'État de Berne à la construction des chemins de fer, des origines	• •
jusqu'à la fin 1916	24
5. Répartition de la population active dans les trois secteurs d'activité en 1960	44
6. Population du Jura-Nord et du Jura bernois de 1950 à 1970 et de 1980 à 2000 (avec	
pourcentage de variation)	67
7. Population résidente permanente des cantons suisses (1980, 1990, 2000)	71
8. Évolution des secteurs d'activité économique du Jura-Nord et du Jura bernois entre 1970 et 1980	70
	72
9. Population active de la République et Canton du Jura, du Jura bernois et de la Suisse, selon les secteurs économiques, en 1980 et en 1990	74
10. Nombre absolu de chômeurs et taux de chômage dans la République et Canton du	
Jura et dans le Jura bernois de 1979 à 2001	76
11. Nombre absolu de chômeurs et taux de chômage dans les districts du Jura de 1990	
à 2001	77
12. Revenu moyen en francs par habitant dans le canton du Jura et en Suisse de 1979 à 2000	70
2000	79

LISTE DES GRAPHIQUES

1. Impôt pour la défense nationale (1963-1964)

32

LISTE DES FIGURES

1. Projection des autoroutes nationales suisses en 1985	27
2. La force financière des cantons	30
3. Caricature illustrant l'ours emblématique bernois exploitant le Jura	33
4. La séparation est un saut dans le vide!	37
5. Comment équilibrer le budget d'un éventuel canton du Jura-Nord?	39
6. L'accroissement du chômage menace le Jura-Sud	40
7. Salarié de chez nous, souviens-toi de cela	42
8. Un Jura-Sud sérieux et travailleurs, un Jura-Nord volage et profiteur	47

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAJL Association des amis du Jura libre

ADIJ Association pour la défense des intérêts jurassiens

AFDJ Association féminine pour la défense du Jura

AJE Association des Jurassiens de l'extérieur

AJUBE Association des Jurassiens bernois de l'extérieur

ARJB Association régionale Jura-Bienne

BLS Bern-Lötschberg-Simplon

CEP Chambre d'économie publique du Jura bernois

FD Force démocratique

FRS Fondation régionale pour la statistique

GFFD Groupe féminin de Force démocratique

MSJ Mouvement séparatiste jurassien

PAB Parti des paysans, artisans et bourgeois

RJ Rassemblement jurassien

SJE Société jurassienne d'émulation

UDC Union démocratique du centre

UPJ Union des patriotes jurassiens

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de recherche, Michel Fortmann, ainsi que M. Bernard Voutat, professeur à l'Université de Lausanne, pour les commentaires qu'ils m'ont judicieusement faits parvenir après avoir lu la copie manuscrite de ce mémoire. Mon travail n'aurait assurément pas eu la même valeur sans leurs commentaires enrichissants nourris par plusieurs années d'expérience académique.

Je tiens ensuite à souligner le professionnalisme et la gentillesse de ceux qui oeuvrent au sein de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ) et de l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB). Je garderai toujours un bon souvenir de l'accueil chaleureux que j'ai reçu de la part de Mme Burri à Malleray-Bévilard. Pour toute votre aide, merci.

Enfin, je souhaite sincèrement remercier mes parents, Éric, Lorraine et Guy, qui m'ont soutenu moralement et académiquement tout au long de mes études et, plus particulièrement, lors de mon séjour à l'étranger. Je salue mon ami français, Guillaume Gauby, qui a su agrémenter mon séjour en Suisse par son humour et par son amitié. Je salue également mon ami canadien, Luc Fortin, et le remercie pour ses conseils fort appréciés. Je tiens en dernier lieu à remercier ma compagne, Danaé Asselin, qui a eu le courage de me suivre dans mon aventure suisse et qui m'a apporté, de façon journalière, un support moral inestimable.

Les Bernois ne font rien pour le Jura. Les pauvres routes qu'on a dans le Jura! Eux, ils ont des autoroutes, et les impôts des Jurassiens vont quand même là-bas. Et nos belles forêts, notre bois, ils viennent les chercher aussi. Nous, on a été donnés au canton de Berne en 1815, c'est nous qui avons remplacé les Vaudois, mais il y a longtemps que les Vaudois ne se souviennent plus de tout ça. On n'a rien contre les Bernois. Mais qu'ils restent chez eux, et qu'ils nous laissent nous, chez nous; et aussi parler le français.

Propos tenus par une dame séparatiste et recueillis par Alfred Willener, sociologue

ÉCONOMIE ET QUESTION NATIONALE: LE CAS JURASSIEN

L'effritement graduel des caractères ethniques particuliers à chaque peuple, l'internationalisation de la culture rendue possible par l'avènement des nouveaux moyens de communication et le dépassement du nationalisme pour atteindre une quelconque citoyenneté mondiale: voilà les prédictions qui ont été mises de l'avant par les théoriciens libéraux (Black 1966; Deutsch 1969; Huntington 1971). Cependant, la renaissance des conflits de type ethnique dans presque toutes les sociétés du monde depuis la fin de la seconde Guerre mondiale vient en quelque sorte remettre en cause les thèses libérales

Although in the latter half of the twentieth century the world has become more unified, and its states more interdependent, than at any previous period in history, the hopes of cosmopolitans everywhere seem farther than ever from being realised, and ethnic ties and national loyalties have become stronger and more deep-rooted than ever. (Smith 1981: 1)

La Question jurassienne est l'un des exemples tangibles de cette renaissance ethnique. Nous utilisons le terme *renaissance*, car, bien qu'ils aient pris des formes nouvelles depuis la deuxième Guerre mondiale, les mouvements politiques de type ethnique ont en fait des racines anciennes qui prennent naissance au XIX^e siècle et dans certain cas au XVIII^e siècle. Dans le cas jurassien, une date précise agit comme point de départ: 1815. Il s'agit en fait du Congrès de Vienne où les représentants des grandes puissances de l'époque se partagent la carte de l'Europe dans le but de créer un équilibre politique durable. Afin de freiner et de restreindre l'expansionnisme de la France, le territoire du Jura historique est détaché de la France pour être «donné» au canton de Berne, entité dominante de la Confédération helvétique. Le Jura sera donc définitivement suisse, mais à quel prix? Rattachés au canton de Berne sans avoir été préalablement consultés, un grand nombre de Jurassiens francophones et catholiques ne se sentiront jamais à l'aise à l'intérieur de ce canton à forte majorité alémanique et protestante.

Bien que le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle soient le théâtre de conflits religieux et économiques opposant les autorités bernoises aux porte-parole du peuple jurassien, ce n'est véritablement qu'à partir de 1947 qu'un événement, à première vue banal, déclenchera l'un des conflits les plus tenaces de l'histoire helvétique contemporaine. Il s'agit de l'Affaire Moeckli, symbole ultime pour les séparatistes jurassiens du mépris et de l'insensibilité des autorités bernoises

à l'égard des intérêts politiques et économiques du Jura. En effet, comme le souligne Dominique Prêtre, les causes de la Question jurassienne « sont à rechercher dans le mécontentement croissant des Jurassiens face à l'accumulation des problèmes d'ordre économique, qui se posent de manière vitale pour l'avenir de leur région, et l'inertie que manifestent les pouvoirs publics pour leur résolution. » (Prêtre 1980: 38)

S'il est vrai que la Question jurassienne est le produit d'une multitude de facteurs sociopolitiques interreliés entre eux comme la langue, la religion, l'ethnie, l'histoire, etc., il ne demeure
pas moins vrai que le facteur économique a joué un rôle qui n'est pas négligeable dans le
déclenchement et dans la polémique du conflit jurassien. La lutte que mèneront les organisations
séparatistes jurassiennes n'est pas qu'une lutte pour la liberté nationale et la préservation d'une
ethnie minoritaire, c'est également une lutte pour le contrôle du destin économique de la région. Le
Jura doit-il faire route seul ou doit-il plutôt rester dans le canton de Berne perçu par les
antiséparatistes comme étant le garant de la stabilité et de la prospérité économique? Il s'agit d'une
question qui sera au coeur de la polémique opposant séparatistes et antiséparatistes jurassiens.

La première partie de cette recherche constitue une tentative de dresser le plus fidèlement possible la forme qu'ont pris les divers arguments et contre-arguments de nature économique mis de l'avant par les deux camps antagonistes de la Question jurassienne. Dans la deuxième partie, nous tenterons de voir si les prédictions et les suppositions articulées par les deux camps se sont matérialisées après l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura en 1979. Il s'agit en effet de dresser un bref portrait de l'évolution économique des trois districts qui forment actuellement le canton du Jura et, ensuite, de comparer cette évolution à celle des trois districts du Jura qui ont choisi de demeurer sous autorité bernoise lors des plébiscites de 1974-1975.

I. CADRE THÉORIQUE

Avant d'étudier quels ont été les arguments économiques qui ont été mis de l'avant par les séparatistes et les antiséparatistes pour consolider leurs thèses respectives et gagner les gens à leur cause, il s'avère nécessaire au préalable de présenter le cadre théorique dans lequel s'articulera cette recherche et en même temps de préciser la signification de certains termes qui peuvent parfois porter à confusion.

1.1 La renaissance des conflits ethniques

Le vaste essor économique des années 1950 et les progrès technologiques réalisés au XX° siècle laissaient croire que les sociétés industrielles avancées se trouvaient dans un processus irréversible d'intégration sociale et d'assimilation culturelle. En effet, plusieurs théoriciens libéraux (Black 1966; Deutsch 1969; Huntington 1971) croyaient que « l'évolution des sociétés industrielles avancées, et en particulier le progrès technologique, la croissance urbaine, l'amélioration du niveau d'instruction et la diffusion des moyens de communication de masse (télévision) allaient dans le sens d'une intégration nationale croissante. » (Ganguillet 1998: 1-2)

Mais, contrairement aux prédictions des théoriciens libéraux, on assiste plutôt à une recrudescence de l'agitation nationalitaire à partir de la seconde moitié du XX° siècle. En effet, dans les années 1960 et 1970, rares sont les sociétés occidentales qui n'ont pas eu à faire face à un mouvement régionaliste à résonance ethnique: l'unité de la Grande-Bretagne est menacée par les peuples celtiques que l'on croyait depuis longtemps assimilés à la culture britannique (Écosse, Pays de Galles, île de Man). L'État unitaire et centralisateur français est confronté aux revendications autonomistes de la Bretagne, de l'Occitanie, de la Corse et du pays basque français. En Belgique, les tensions entre groupes linguistiques menacent l'État d'éclatement. L'État canadien doit faire face à une province gouvernée par un parti politique souverainiste, le Parti québécois et, d'autre part, il doit tenter de trouver une solution pour accommoder les minorités amérindiennes et inuits.

D'autres minorités, plus petites, mais non moins actives, se manifestent également: les Galiciens à l'extrémité Nord-Ouest de la péninsule ibérique; les Valdôtains, les Sardes, les Frioulans et les Tyroliens du Sud en Italie; les Albanais de la province du Kosovo, sans parler des autres minorités de l'État yougoslave qui ne parvient à maintenir son unité qu'aussi longtemps que le pouvoir autoritaire et centralisé reste en place. (Ganguillet 1998: 1-2)

Dans la petite province canadienne du Nouveau-Brunswick, le Parti acadien remet en cause l'intégrité territoriale de la province en avançant l'idée d'une province acadienne autonome.

La Suisse, pays mythique de la diversité linguistique et religieuse, n'échappera pas à cette renaissance de l'agitation nationalitaire. Elle deviendra, malgré elle, la scène d'une des luttes ethniques les plus tenaces d'Europe dont le principal animateur sera le Mouvement séparatiste jurassien (MSJ) mieux connu sous le nom du Rassemblement jurassien (RJ) à partir de 1951. Mais, le cas jurassien ne doit pas être perçu comme un cas isolé. Il s'inscrit plutôt dans une tendance planétaire qu'Anthony Smith qualifiera de « renaissance ethnique ».

Déjà en 1977, Arend Lijphart, dans son livre intitulé *Political Theories and the Explanation of Ethnic Conflict in the Western World: Falsified Predictions and Plausible Postdictions*, constatait en observateur averti que le processus de croissance et de diffusion des moyens de communication de masse n'apporteraient pas l'intégration escomptée des collectivités régionales. D'après lui, au contraire, cette évolution allait favoriser, au sein des collectivités régionales, une prise de conscience de leur situation marginale.

Quelques années plus tard, les observations de Lijphart seront confirmées par Anthony Smith dans son livre *The Ethnic Revival*. Dans cet ouvrage, il essaie de démontrer pourquoi les théoriciens libéraux se sont montrés incapables d'estimer à sa juste valeur le phénomène de la revitalisation ou du renouveau ethnique. À son avis, la perspective libérale est fondée sur trois prémisses qui se sont révélées fausses: (1) L'expansion du capitalisme mondial est tributaire d'une diffusion de valeurs universelles qui ne serait pas compatible avec la persistance d'identités culturelles et historiques particulières transmises de génération en génération; (2) La fusion des cultures est devenue inévitable avec l'apparition des réseaux de communication globaux et des moyens de communication de masse; (3) Les États-nations et le nationalisme sont des phénomènes passagers qui disparaîtront éventuellement. Smith reproche aux théoriciens libéraux d'avoir accordé un rôle trop prédominant aux arguments économiques comme les causes principales de l'avènement du nationalisme tout en négligeant d'autres facteurs importants de nature politique, culturelle et psychologique. Selon lui, les facteurs économiques joueraient un rôle de catalyseur en ce qui a trait à la renaissance ethnique, c'est-à-dire qu'ils agiraient en qualité de variable intervenante dans le processus et non en terme de cause directe: « Economic deprivation, economic exploitation, economic growth, are all grist to the

nationalist mill; but in themselves they do not generate ethnic sentiments or nationalist movements. » (Smith 1981: 44) Quant au processus d'homogénéisation causé par l'expansion du capitalisme et l'arrivée des médias de masse, il n'a pas provoqué la disparition de toute solidarité ethnique; celle-ci fut simplement reléguée au second plan. À son avis, c'est pour protéger et préserver cette solidarité que les mouvements ethniques interviennent: « Ethnic separatism, then, is based upon the reality or myth of unique cultural ties, which serve to demarcate a population from neighbours and rulers; and, as a result, separation became not only an end in itself, but a means of protecting the cultural identity formed by those ties. » (Smith 1981: 13)

Afin de démontrer que les facteurs économiques ne constituent pas l'unique cause de la renaissance ethnique, Smith affirme et démontre grâce à des exemples que le dépérissement économique d'une région ne donne pas toujours lieu à la création d'un mouvement autonomiste et que vice versa l'apparition d'un mouvement autonomiste ne se fait pas toujours dans le cadre d'une région économiquement désavantagée. « Only where a region (backward or not) is populated mainly by a distinctive ethnic community, does the discontent take the form of a movement for political autonomy. » (Smith 1981: 34) Son raisonnement l'amène également à remettre en cause la théorie du « dépérissement régional » (Regional deprivation). Cette théorie propose qu'en tant que communauté défavorisée, les minorités ethniques auraient avantage à se rallier à des mouvements politiques dont les objectifs visent précisément à remédier à cette situation. Mais encore une fois, le monopole de la dimension économique est remis en cause par l'auteur. Si ces minorités ethniques se rallient à des mouvements politiques ce n'est pas uniquement parce qu'elles sont victimes de dépérissement économique, elles sont souvent désavantagées également dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la politique. En effet, la théorie du dépérissement régional ne suffit pas à elle seule pour expliquer l'avènement des mouvements à base ethnique, ce qui est tout particulièrement vrai dans le cas du Jura. « Dans les périodes de crise économique, aux années 1920 et 1930 qui ont tout particulièrement touché le Jura horloger, nul mouvement régionaliste n'est venu cristalliser le mécontentement social. » (Ganguillet 1998: 10) D'autres éléments doivent donc entrer en jeu pour expliquer la renaissance ethnique.

Bien que l'effervescence ethnique ne soit pas une particularité de notre temps, Smith reconnaît que la renaissance ethnique actuelle possède son propre caractère et a des qualités que

n'ont pas connues les mouvements ethniques antérieurs. L'un de ces nouveaux facteurs est lié de façon paradoxale à la diffusion du nationalisme qui, en tant qu'idéologie, vise à l'uniformisation territoriale et culturelle. « Du fait que rares sont les nations ethniquement homogènes, ce processus engendre précisément la création de minorités ethniques ou, plus particulièrement, de minorités ethno-régionales, celles-ci étant presque toujours localisées dans l'espace national. » (Ganguillet 1998: 6) Deuxièmement, le principe de Wilson du droit des peuples à disposer d'euxmêmes reconnu par la grande majorité des membres de la communauté internationale a contribué à rendre plus légitimes les revendications autonomistes des minorités ethniques. Il ne faut pas non plus, en troisième lieu, négliger l'influence qu'ont exercée les mouvements de décolonisation du Tiers monde. Smith note en quatrième lieu que les mouvements ethniques actuels s'appuient souvent sur des organisations antérieures, d'ordre politique surtout, mais aussi de nature culturelle. Dans le cas du Jura, trois grandes associations régionales ont joué un rôle clé dans l'avènement d'une conscience ethnique commune. Il s'agit de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ) qui incarne les revendications économiques des Jurassiens, de la Société jurassienne d'émulation (SJE) qui est gardienne de la culture régionale et de Pro Jura qui se consacre au patrimoine, au costume, à l'artisanat et à la promotion touristique de la région. Enfin, Smith admet que les élites intellectuelles des peuples minoritaires ont contribué à la renaissance ethnique actuelle. « L'importance des intellectuels dans le contexte minoritaire tient au fait qu'ils sont les principaux agents « producteurs de sens », c'est-à-dire qu'ils confèrent aux événements leur signification nationalitaire. » (Ganguillet 1998: 10) On ne peut nier le rôle qu'ont joué des intellectuels nationalistes jurassiens comme Roland Béguelin, éditeur du journal Jura libre, et Roger Schaffter dans la conceptualisation de la Question jurassienne et dans sa diffusion chez les habitants du Jura.

Si ces dernières lignes ont décrit dans quel grand courant les mouvements ethniques s'inscrivent, il serait important, avant d'aller plus loin, de comprendre ce qu'est une ethnie. Est-ce une chose prédéterminée sur laquelle nous avons aucune influence? Ou est-elle plutôt le produit de différents acteurs sociaux? Ce sera le sujet de la prochaine section.

Dans *Ethnicity: Theory and Experiences*, Nathan Glazer et Daniel Moynihan (1975) placent la notion d'ethnie sur un pied d'égalité avec celles de classe et de nation en tant que facteur de mobilisation sociale:

Thus there is some legitimacy to finding that forms of identification based on social realities as different as religion, language, and national origin have all something in common, such that a new term is coined to refer to all of them - 'ethnicity'. What they have in common is that they have become effective foci for group mobilization for concrete political ends challenging the primacy for such mobilization of *class* on the one hand and *nation* on the other. (Glazer et Moynihan 1975: 18)

Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance de l'ethnie dans la compréhension et dans l'explication de certains phénomènes politiques contemporains. Mais, qu'est-ce qu'une ethnie?

À la suite d'une étude exhaustive sur les attributs utilisés par différentes disciplines pour caractériser le phénomène ethnique, Douglas et Lyman (1976) ne citent pas moins de douze critères dont les plus importants sont: (1) la race, réelle ou imaginaire; (2) la langue, les dialectes, les patois; (3) la religion, les croyances spirituelles; (4) l'origine, l'appartenance territoriale; (5) les traditions, les moeurs et les coutumes; (6) la mémoire historique, la conscience commune; (7) la façon d'être, de vivre, de se sentir. Il s'avère toutefois rare que ces caractéristiques apparaissent isolément. Dans la grande majorité des cas, plusieurs éléments sont fusionnés ensemble pour créer le facteur ethnique (une langue, une religion, une origine et une conscience commune). Plusieurs auteurs ont tendance à ne retenir que la langue, perçue comme le critère le plus important pour identifier une communauté ethnique. Cependant, même si ces auteurs nous amènent à confondre communauté linguistique et communauté ethnique, ces deux concepts ne seraient pas mutuellement exclusifs, c'est-à-dire que le premier serait en fait une synthèse du second:

Le terme ethnie exprime cette profonde réalité naturelle qu'est la communauté linguistique, communauté dont la langue représente 'l'indice synthétique' mais qui va, en fait, beaucoup plus loin que la langue. L'ethnie est une 'réalité humaine globale'; elle exprime une sensibilité, elle traduit une certaine attitude devant les hommes et les choses, face à la vie et à la destinée; elle se manifeste par des réactions convergentes aux sollicitations extérieures et aux événements. (Ganguillet 1998: 16)

De son côté, Anthony Giddens souligne un autre aspect important du phénomène ethnique:

Ethnicity refers to cutural practices and outlooks that distinguish a given community of people. Members of ethnic groups see themselves as culturally distinct from other groupings in society, and are seen by those others to be so. Many different characteristics may serve to distinguish ethnic groups from another, but the most usual are language, history, or ancestry (real or imagined), religion, and styles of dress or adornment. Ethnic differences are wholly learned (...). (Giddens 1994: 253)

Déjà dans Économie et société, Max Weber constatait que ce ne sont pas les caractéristiques ellesmêmes des groupes ethniques qui provoquent la cohésion entre ses membres, mais plutôt leur « croyance subjective » à une communauté d'origine. Il convient alors, dans l'analyse des phénomènes ethniques, de faire une distinction entre les constituants objectifs de l'ethnie (la langue, la religion, etc.) et ses constituants subjectifs (sentiment d'appartenance commune, conscience commune). Le facteur ethnique comprend donc des éléments qui doivent être « construits ».

Cette conception de l'ethnie, aujourd'hui plus répandue parmi la communauté scientifique, est caractérisée de « constructiviste » (suggérant que l'identité ethnique soit une réalité sociale « construite ») par opposition aux conceptions des « primordialistes » pour qui l'ethnie est une caractéristique sociale « naturelle », sinon « biologique ». (Ganguillet 1998 : 18)

Le rôle de constructeur revient souvent aux élites minoritaires qui doivent, dans un contexte social donné, faire un « travail d'interprétation » afin de déterminer quelle(s) caractéristique(s) ethnique(s) seront élevées au rang de « caractère national ». Ces caractéristiques serviront par la suite à distinguer la communauté des autres communautés et à justifier son caractère « unique ».

Plus concrètement, dans le cas jurassien, les milieux nationalistes ont eu tendance de 1947 jusqu'au premier plébiscite de 1959 à mettre l'accent sur l'histoire comme caractéristique distinctive des Jurassiens. Ceux-ci étaient unis par une histoire commune, c'est-à-dire leur appartenance commune à l'ancien Évêché de Bâle. Ce n'est qu'après les résultats décevants obtenus par le camp séparatiste lors du plébiscite de 1959 dans les districts du Jura-Sud et dans le district alémanique de Laufon que les élites nationalistes jurassiennes ont réalisé qu'une nouvelle interprétation de l'identité jurassienne s'avérait nécessaire. Dès lors, la langue remplacera progressivement l'histoire en tant que caractéristique principale de l'ethnie jurassienne. Quant aux antiséparatistes, particulièrement ceux du Jura-Sud, ils ont plutôt tendance à mettre de l'avant la distinction religieuse qui existe entre le Jura-Nord et le Jura-Sud pour justifier et rendre plus légitime le combat qu'ils mènent contre toute réunification avec le Jura-Nord afin de préserver l'identité particulière du Jura-Sud.

On comprend donc que les caractéristiques qui forment le noyau de l'identité ethnique se sont constituées au cours d'un long processus d'interprétation des événements ayant marqué le destin de la communauté ethnique.

Elles sont les retombées des péripéties vécues, réinterprétées et cristallisées sous forme de mémoire collective. L'identité ethnique n'est donc pas simplement une image de soi immuable d'une collectivité donnée, mais une réalité dynamique issue des luttes que se sont livrées les protagonistes dans le cadre de conflits autour d'enjeux spécifiques. (Ganguillet 1998: 42)

C'est ainsi que l'on doit admettre que l'identité n'est pas un phénomène statique, mais plutôt « une création collective, culturelle, toujours en devenir. » (Bassand 1990: 217)

Dans cette optique, la politisation de l'économie, c'est-à-dire le recours aux arguments économiques dans le cadre d'un conflit de type ethno-régional, doit être comprise comme étant une façon pour les acteurs en cause de stimuler la création d'une identité collective en devenir (une identité jurassienne pour les séparatistes et une identité jurassienne-bernoise ou strictement bernoise pour les antiséparatistes) et, en même temps, de légitimer ou de rendre illégitime la différence identitaire qui existe entre le « nous » et l' « autre ». Ce phénomène sera abordé en profondeur dans les sections 3.7 et 3.8 de ce travail.

1.3 Clivage centre-périphérie et clivage nationaliste

Une autre tentative d'expliquer l'origine des mouvements minoritaires a été mise de l'avant par Seymour Lipset et Stein Rokkan dans *Party Systems and Voter Alignments: Cross National Perspectives* (1967). Selon eux, presque toutes les sociétés sont sillonnées par des clivages fondamentaux qui sont très souvent à l'origine des enjeux et des affrontements politiques dans une société donnée. « Toute société politique est traversée par des divisions, des clivages d'origine, de nature et d'ampleur extrêmement diverses. Ils peuvent être économiques ou sociaux, sectoriels ou territoriaux, idéologiques ou symboliques, anciens ou récents, profondément enracinés ou éphémères, etc. » (Mény 1988: 27) Les partis politiques et les groupes d'intérêts ne peuvent donc pas être vus comme des phénomènes conjoncturels et superficiels. Ils prennent plutôt racine dans les principaux clivages qui traversent nos sociétés.

Le cadre analytique que nous proposent Lipset et Rokkan fait une grande place à l'histoire. Ils montrent « que quelques grandes fractures historiques sont à l'origine des divisions et des clivages qui marquent fondamentalement, aujourd'hui encore, la vie politique des sociétés européennes. » (Rennwald 1994 : 59) D'après eux, l'histoire politique de l'Europe s'articule autour de deux grands bouleversements: la révolution nationale et la révolution industrielle. Ces deux révolutions ont engendré le développement de quatre clivages fondamentaux: le clivage possédants-travailleurs; le clivage Église-État; le clivage centre-périphérie et le clivage monde rural-monde industriel urbain. Le clivage centre-périphérie est le plus pertinent pour cette étude, car il est la source du conflit qui oppose la culture et les intérêts du centre aux populations périphériques lesquelles n'appartiennent très souvent pas au même groupe ethnique.

À partir des quatre clivages fondamentaux de Lipset et Rokkan, Daniel-Louis Seiler est parvenu à déceler l'origine et à classifier les grandes familles politiques européennes. Le clivage centre-périphérie a ainsi engendré d'un côté des partis et des groupes d'intérêts de type centralisateur et de l'autre des formations de type régionaliste ou autonomiste. « Deux familles politiques trouvent leur origine spécifique dans ce clivage. Au versant central, on trouve les partis bâtisseurs d'État que l'on qualifiera de centralistes. Au versant périphérique, on trouve des partis que l'on qualifiera de populistes et régionalistes. » (Seiler 1982 b : 15) On voit donc à quel point le paradigme mis de l'avant par Lipset et Rokkan est intéressant, car il permet d'expliquer théoriquement l'émergence et le développement des partis politiques et des groupes d'intérêts dans les sociétés européennes et occidentales.

Plus intéressante encore est la notion de clivage nationaliste. Ce clivage présente un intérêt évident, en ce sens que la Question jurassienne en est un exemple concret. Le clivage nationaliste représente l'une des formes que peut prendre l'opposition entre le centre édificateur d'une culture nationale et les populations assujetties de la périphérie. Comme le souligne Seiler, la révolution nationale et le processus de mise en place d'un État-nation ne firent pas qu'opposer fonctionnellement l'Église et l'État pour le contrôle des mécanismes et des instruments de socialisation.

Ils se heurtèrent, territorialement et culturellement, à la résistance des périphéries, c'est-àdire à des populations ethniquement, linguistiquement ou religieusement distinctes de la culture qu'entend imposer le centre unificateur de la nation. Ce clivage affecta de nombreux pays au siècle dernier et, soit se vit 'institutionnaliser' et donc neutraliser, soit conduisit à l'indépendance de la Norvège, de l'Irlande, de l'Islande et de Malte. (Rennwald 1994: 67)

Il existe cependant une distinction claire entre la notion de clivage centre-périphérie et celle de clivage nationaliste. La défense de la périphérie n'est pas systématiquement synonyme de nationalisme. En effet, un conflit entre Paris et la Franche-Comté portant sur le développement régional ne pourrait pas être assimilé à une manifestation du clivage nationaliste. De son côté, Renaud Dulong a fait des constatations semblables au sujet du Nord de la France et de la Lorraine, où un régionalisme ne s'appuyant pratiquement que sur des revendications de type socioéconomique, n'a jamais donné lieu à des mobilisations comme celles qu'ont connues la Corse et la Bretagne. « Il en va de même en ce qui concerne les graves difficultés économiques qui ont régulièrement affecté l'Arc jurassien. Pour qu'une action de défense de la périphérie se transforme en revendication nationaliste, il faut, en effet, que l'identité culturelle de la région concernée soit en jeu. » (Rennwald 1994: 68) À ce sujet, deux éléments sont susceptibles de jouer un rôle central: la religion et la langue, deux facteurs qui souvent se superposent. L'histoire nous démontre que presque toutes les mobilisations nationalistes reposent soit sur la religion, soit sur la langue, soit sur les deux. Dans plusieurs cas, notamment celui du Québec, la langue a pris le relais de la religion comme moteur de la mobilisation. La langue a donc tendance à prendre de plus en plus d'importance et c'est pourquoi elle est souvent perçue comme le facteur essentiel d'identification et de mobilisation des minorités ethno-régionales. Ce point de vue est partagé par Rokkan et Urwin qui remarquent que dans plusieurs cas de luttes ethno-régionales, « la langue est la ressource-clef. » (Rokkan et Urwin 1983: 131) Ce qui semble confirmer l'idée que « la langue est certainement le trait fondamental permettant de caractériser et d'identifier une ethnie. » (Breton 1981: 32) Cependant, comme nous avons tenté de le démontrer dans la section précédente, la langue n'est en fait que la pointe de l'iceberg, car elle sous-entend plusieurs autres éléments fondamentaux pour la constitution d'une ethnie (l'ethnie est une « réalité humaine globale » dont la langue représente « l'indice synthétique »). Par ailleurs, la religion occupe toujours une place centrale dans certains cas de mobilisation ethno-régionale, comme celui de l'Irlande, où le gaélique a presque disparu comme langue vernaculaire et ne constitue pas la principale manifestation du sentiment national.

À ces deux éléments, soit la langue et la religion, il serait possible d'en ajouter un troisième, qui paraît également important, celui de l'appartenance à un territoire. Cette importance du territoire a déjà été soulignée par certains auteurs, notamment Rokkan et Urwin, lesquels estiment que « pour une mobilisation périphérique, le territoire est le point de départ le plus approprié. » (Rokkan et Urwin 1983: 123)

Le facteur économique pourrait-il constituer un quatrième élément permettant d'identifier et d'expliquer une mobilisation ethno-régionale? S'il est vrai que ces dernières décennies, l'économie a joué un rôle de plus en plus important que par le passé au sein des mouvements ethno-régionaux, plusieurs auteurs sont d'avis que les facteurs territoriaux et culturels restent malgré tout déterminants. « Cela n'empêche cependant pas qu'une revendication territoriale et/ou culturelle sera d'autant plus mobilisatrice que la situation économique est difficile, comme en Irlande du Nord, ou que la haute conjoncture n'a pas permis d'éviter une importante marginalisation, comme dans le cas du Jura. » (Rennwald 1994: 69-70)

En résumé, tout cela nous pousse à croire que le clivage nationaliste est en quelque sorte une variante - ou un approfondissement - du clivage centre-périphérie.

Ce clivage se manifeste dès le moment où l'opposition entre le centre et la population de la périphérie débouche sur une mobilisation dans laquelle la langue et/ou la religion jouent un rôle central et se déroule sur un territoire donné. Mais il est assez évident qu'une lutte nationale engendrée par un conflit religieux et/ou linguistique aura encore plus d'impact si les discriminations linguistiques recoupent des inégalités économiques et sociales entre le centre et la périphérie, ces dernières n'étant cependant pas suffisantes pour donner naissance à une mobilisation de type nationaliste. (Rennwald 1994: 70)

Plus concrètement, le clivage nationaliste prend, selon nous, deux formes dans le cas jurassien. D'abord, il y a un clivage, et c'est probablement le plus important, entre les nationalistes jurassiens et les autorités bernoises. En général, les premiers affirment qu'il existe une identité jurassienne dont le critère principal serait la référence à la langue française. Cette identité serait différente de l'identité bernoise qui serait plutôt associée avec la langue allemande ou suisse-allemande. Quant aux autorités bernoises, elles admettent qu'il existe un peuple jurassien dès 1950 mais refusent et nient que cette notion de peuple soit limitée à la population française du Jura historique. Ensuite, le deuxième clivage, qui est fort probablement le produit du premier, oppose les nationalistes jurassiens aux antiséparatistes jurassiens. Contrairement aux nationalistes jurassiens qui font primer la notion d'ethnie jurassienne (langue, origine jurassienne, unité historique du Jura en tant que possession de l'Évêché de Bâle, etc.), les antiséparatistes, particulièrement ceux habitant les trois districts du Jura-Sud prétendent être les défenseurs d'une identité spécifique au Jura-Sud qui aurait comme critère déterminant la religion. Il n'y aurait donc pas un mais plutôt deux Juras: le Jura-Nord à majorité catholique et le Jura-Sud à majorité protestante. Dans cette perspective,

l'identité particulière du Jura-Sud risquerait d'être plus menacée dans un nouveau canton jurassien à faible majorité catholique que dans le canton de Berne majoritairement protestant. Par ailleurs, les antiséparatistes mettent l'accent sur les traités de combourgeoisie qui ont depuis longtemps lié le Jura-Sud à l'Ancien canton. Ces réflexions, qui comprennent à la fois des éléments religieux et historiques, forcent dès lors les antiséparatistes à s'opposer à toute forme de séparation du Jura-Sud avec le canton de Berne.

Les propos d'Alain Pichard viennent confirmer ce que nous avançons: « Bien plus qu'un simple conflit entre Berne et le Jura, la Question jurassienne est surtout une guerre d'arguments entre Jurassiens francophones séparatistes et antiséparatistes. » (Pichard 2004: 8) Mais quelle forme à prise l'organisation de ces deux camps antagonistes? Contrairement à la plupart des autres mouvements ethno-régionaux, le conflit jurassien ne s'est pas institutionnalisé sous la forme habituelle, c'est-à-dire avec la création d'un parti politique autonomiste agissant contre un parti politique centralisateur. On a plutôt vu se constituer deux mouvements sociaux antagonistes qui prétendent représenter les intérêts de leurs membres au-dessus des partis politiques et des intérêts de classe. Le caractère interclassiste des principales organisations agissant dans un clivage nationaliste (partis politiques, groupes d'intérêts et mouvements sociaux) avait déjà été souligné par plusieurs auteurs (Seiler 1980; Mény 1988).

Le mouvement séparatiste, né sous le choc de l'Affaire Moeckli, s'organisa au sein du Mouvement séparatiste jurassien (MSJ) le 30 novembre 1947 à Moutier. Cette organisation qui ne regroupait à ses débuts qu'une cinquantaine de personnes jouera un rôle important dans le développement et la diffusion des idées nationalistes. Le 21 août 1949, le Mouvement adoptait ses statuts dont les buts déclarés étaient la création d'un canton du Jura au sein de la Confédération helvétique et la défense des intérêts du peuple jurassien tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral. Le 9 septembre 1951, le Mouvement séparatiste prit le nom de Rassemblement jurassien (RJ) pour bien préciser qu'il se situait au-dessus des partis politiques et des querelles religieuses. Plusieurs autres organisations viendront prêter main forte au RJ lors de la radicalisation du mouvement séparatiste après les résultats décevant du plébiscite de 1959: l'Association des amis du Jura libre (AAJL) créée en 1961, le Groupe Bélier créé en juillet 1962, l'Association des Jurassiens de l'extérieur (AJE) créée en 1963 et enfin l'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ) créée en mars 1963.

Quant au mouvement antiséparatiste, il s'est constitué dans un cadre historique marqué par l'échec du Comité de Moutier et sa dissolution le 13 novembre 1952. Inquiétés par la dégradation de la situation et par les activités séparatistes du RJ, « cinq citoyens de Tramelan décidèrent d'adresser un Manifeste au peuple suisse, aux peuples du Jura et de l'Ancien canton, au Grand Conseil et au Conseil-exécutif du canton de Berne. » (Force démocratique 1982: 8) Le 25 avril 1953 fut organisé à Saint-Imier le premier congrès de l'Union des patriotes jurassiens (UPJ) où les membres formulèrent les principaux objectifs de leur association: défendre les intérêts du Jura dans le cadre du canton de Berne et travailler en faveur des bonnes relations entre le Jura et l'Ancien canton. Plusieurs années plus tard, à la veille des campagnes plébiscitaires de 1974-1975, l'UPJ se dota d'une organisation plus robuste et changea de nom pour devenir Force démocratique (FD). Comme ce fut le cas chez les séparatistes, plusieurs organisations furent créées afin de mieux défendre l'idéologie mise de l'avant par le camp antiséparatiste, dont l'Association des Jurassiens bernois de l'extérieur (AJUBE) créée en septembre 1964, les Jeunesses civiques du Jura bernois créées en octobre 1965 et mieux connues sous le nom de Groupe Sanglier à partir de décembre 1973 et le Groupement féminin de Force démocratique (GFFD) créé en août 1974.

1.4 Commentaires méthodologiques généraux

Comme il a déjà été mentionné dans l'introduction de cet ouvrage, la première étude que nous proposons de faire s'intéresse aux arguments et aux contre-arguments économiques mis de l'avant par les deux camps antagonistes de la Question jurassienne. Anthony Smith a déjà démontré comment les facteurs économiques jouaient un rôle de catalyseur au sein des mouvements ethnorégionaux: « (...) We could characterise economic factors in general as catalysts and exacerbators of ethnic movements.» (Smith 1981 : 44) Mais il nous reste à découvrir quelle forme prennent les arguments économiques dans les discours idéologiques des deux camps se faisant face au sein d'un conflit de type ethno-régional. Il ne s'agit pas de comprendre *pourquoi* l'économie est politisée dans un tel conflit mais plutôt *comment* l'économie est politisée. Afin de répondre à cette question, un cas, qui nous semble significatif, a été retenu, soit celui du Jura suisse. Ce cas fut choisi pour au moins trois raisons: (1) il s'agit d'un cas typique de conflit ethno-régional dans les sociétés

occidentales contemporaines et il s'inscrit dans le mouvement de renaissance ethnique décrit par Smith; (2) il a la particularité d'avoir donné lieu à la naissance d'un canton jurassien constitué des trois districts du Jura-Nord alors que trois autres districts du Jura-Sud ont choisi de rester attacher au canton de Berne, ce qui est capital pour la deuxième partie de notre étude; (3) de manière plus subjective, la langue française est utilisée par les acteurs sociaux, ce qui facilite notre compréhension de la documentation. Le fait de ne retenir qu'un seul cas porte évidemment atteinte à la validité externe de notre recherche et nous sommes conscient que d'autres travaux devront être effectués dans le même sens en prenant comme unité d'analyse d'autres cas de conflits ethno-régionaux afin de prouver que nos résultats sont généralisables.

Bien que ce travail porte essentiellement sur l'aspect économique de la Question jurassienne, nous reconnaissons que les facteurs d'ordre économique ne sont nullement suffisants pour expliquer l'origine du mouvement séparatiste. « La situation de minorité du Jura dans le canton de Berne, sa spécificité et son altérité culturelles, la présence d'un sentiment d'identité collective très marqué sont d'autres facteurs tout aussi importants. » (Windisch et Willener 1976: 37) À la lumière des thèses mises de l'avant par Anthony Smith, nous ne croyons pas que la situation économique précaire du Jura représente la cause principale du problème jurassien. Néanmoins, son rôle de catalyseur a cependant été un facteur de mobilisation important autant chez les séparatistes que chez les antiséparatistes (Rennwald, Badie) comme l'atteste la place importante qu'occupe l'argumentation économique dans les thèses de ces deux mouvements.

Avant d'aller plus loin, il s'avère nécessaire d'éclaircir les nombreux concepts qui sont utilisés pour identifier territorialement la Question jurassienne. Premièrement, le concept de « Jura historique » se rapporte aux septs districts qui formaient le Jura de son annexion au canton de Berne (1815) jusqu'aux plébiscites d'autodétermination de 1974-1975. Deuxièmement, le concept de « Jura » désigne communément le Jura des six districts à majorité francophone, sans le district de Laufon majoritairement alémanique. Troisièmement, le concept de « Jura-Nord » se rapporte aux trois districts du nord du Jura qui ont choisi de se séparer de Berne pour créer la République et Canton du Jura lors des plébiscites d'autodétermination de 1974-1975, soit les districts de Porrentruy, des Franches-Montagnes et de Delémont. Enfin, le concept de « Jura-Sud » ou « Jura bernois » désigne les trois districts du sud du Jura qui ont choisi de rester bernois en 1975, soit les

districts de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville. « Longtemps, la terminologie de « Jura bernois » a plutôt été utilisée par les antiséparatistes, alors que « Jura-Sud » était revendiqué par les autonomistes. » (Hauser 2004: 12) Vu le caractère contentieux et politique de ces deux appellations, nous les utiliserons de façon alternante dans ce travail afin de souligner le caractère objectif de cette recherche.

L'observation documentaire sera l'instrument de collecte de l'information privilégié dans cette première étude. Nous avons l'intention de procéder à la description et à l'analyse des différents arguments économiques qui ont été évoqués par le camp séparatiste ainsi que les contre-arguments mis de l'avant par le camp antiséparatiste. Environ trente-cinq ouvrages (brochures de propagande, études scientifiques, thèses de doctorat, mémoires de maîtrise, etc.) portant sur la Question jurassienne ont été consultés afin de dresser le portrait le plus fidèle et le plus exhaustif possible de la dimension économique du conflit qui opposa séparatistes et antiséparatistes jurassiens de l'Affaire Moeckli (1947) aux plébiscites de 1974-1975. Les brochures rédigées et publiées par les acteurs sociaux en question (MSJ/RJ, UPJ/FD) sont particulièrement intéressantes, car c'est au sein de ses organisations que se trouvent les intellectuels travaillant essentiellement à donner un sens au conflit. Il revient à ces intellectuels de politiser l'économie et d'intégrer la dimension économique à leurs discours nationalistes. Quelles formes prendront les arguments économiques dans le discours politique des principaux acteurs sociaux de la lutte nationale jurassienne? C'est ce que nous tenterons de découvrir dans la première partie de notre travail.

LA POLITISATION DE L'ÉCONOMIE DU JURA DE 1947 À 1975

Comme ce fut le cas dans d'autres conflits de type ethno-régional, l'économie jurassienne a été hautement politisée par les deux camps antagonistes dans la première phase de la Question jurassienne, c'est-à-dire dans la période qui s'étend de l'Affaire Moeckli aux plébiscites d'autodétermination de 1974 et 1975. Bien que le problème jurassien entame une seconde phase à partir de 1975 (voir à ce sujet Pichard 2004, 104-113 et Rennwald 1994, 597-612), la période retenue pour cette recherche constitue le moment fort du conflit et présente, selon nous, une image assez exhaustive qu'a prise la dimension économique dans ce conflit. La deuxième phase de la Question jurassienne a donc été mise de côté. Par ailleurs, les divers rebondissements et péripéties de la Question jurassienne ne seront pas abordés en détails dans ce travail, car il existe déjà un grand nombre d'ouvrages qui tracent un portrait historique de la Question jurassienne. Cependant, nous avons inclus un résumé chronologique de la première phase du conflit jurassien dans l'Annexe A à la fin de ce travail pour rappeler les grands événements qui ont marqué notre sujet d'étude.

2.1 Le Jura est un territoire économiquement riche et prospère

En novembre 1948, le camp séparatiste publie une brochure intitulée *L'aspect économique* et financier de la question jurassienne. Elle a comme objectif de battre en brèche l'idée d'un Jura vivant des aumônes de Berne tout en prouvant, grâce aux chiffres fournis par le Bureau fédéral de statistique, que le 23° canton suisse serait prospère, grâce en particulier à ses industries de grande valeur. L'idée que le Jura est une région économiquement diversifiée revient à plusieurs reprises dans la littérature séparatiste: « (...) Grâce à la grande variété de ses industries, un canton du Jura serait moins atteint par les crises économiques - devenues improbables à notre époque - que son voisin neuchâtelois. » (Huguelet 1967: 54). Il n'est pas seulement question de la richesse industrielle du Jura, mais on fait également l'éloge de ses richesses forestières. Selon une équipe de chercheurs séparatistes, les forêts du Jura, dont l'État de Berne s'est approprié en 1815, auraient une valeur de plus de dix millions de francs (Béguelin et al. 1959: 11). Comme l'indique le tableau suivant, la

taille des ressources forestières du Jura serait beaucoup plus importante que celle du canton de Neuchâtel.

Tableau 1Ressources forestières du Jura et du canton de Neuchâtel, 1967

	Forêts de l'État	Forêts communales
Jura	4 470ha	32 191ha
Neuchâtel	2 160 ha	10 614ha

Huguelet, Francis. 1967. Un jeune Jurassien à ses compatriotes ... Pourquoi je suis autonomiste. Delémont : RJ. Page 51.

Le canton de Neuchâtel est souvent utilisé par les séparatistes comme point de repère pour démontrer à quel point un futur canton du Jura serait économiquement viable et prospère. Déjà en 1948, ils suggéraient que, selon les chiffres qui leur ont été fournis par la Chancellerie d'État, la situation du Jura en termes de recettes par tête d'habitant serait meilleure que celle du canton de Neuchâtel.

Tableau 2

Recettes par tête d'habitant du Jura et du canton de Neuchâtel, 1946

	Recettes totales 1946	Population	Recettes par tête d'hab.
Jura	22 897 465	115 000	199
Neuchâtel	23 582 342	125 000	188

Mouvement séparatiste jurassien. 1948. L'aspect économique et financier de la Question jurassienne. Exposé adressé à MM. les députés du Jura. Delémont : RJ. Page 17.

Bien que l'industrie neuchâteloise occupe légèrement plus de travailleurs que l'industrie jurassienne (18 000 pour Neuchâtel et 17 000 dans le Jura), elle serait orientée presque exclusivement vers l'horlogerie alors que celle du Jura serait beaucoup plus diversifiée:

À part la branche horlogère, qui tient une place importante, la métallurgie, la bonneterie, la verrerie, la fabrication des cycles, de tuiles, de chaussures, l'industrie de la pierre, du bois, et d'autres encore, offrent des possibilités économiques étendues. La métallurgie et la mécanique de précision constituent un patrimoine particulièrement précieux, car elles comptent des établissements parmi les mieux outillés de Suisse et du monde entier. Grâce aux commandes à long terme, grâce aussi à une plus grande faculté d'adaptation, ces industries servent de contrepoids à l'horlogerie, branche spécialement vulnérable en temps

de crise. Les périodes de dépression atteindront le Jura d'une manière moins profonde et moins brusquée que ce n'est le cas pour le canton de Neuchâtel. (Mouvement séparatiste jurassien 1948: 18-19)

Bref, selon les séparatistes, un canton du Jura hypothétique serait avantagé de trois façons par rapport au canton de Neuchâtel: (1) des industries mieux réparties et plus stables, (2) moins d'écoles moyennes et supérieures et (3) des forêts plus vastes et plus productives. Quant au canton de Neuchâtel il posséderait les deux avantages suivants: (1) un réseau routier moins long et mieux entretenu et (2) des dépenses inférieures pour les chemins de fer régionaux.

En dressant un portrait positif du potentiel économique du Jura, les séparatistes essaient de rassurer les habitants du Jura qui ont souvent des doutes par rapport aux conséquences économiques qu'engendrait la séparation. Ceci est particulièrement vrai lors de la campagne plébiscitaire de 1959 qui coïncida avec une dépression économique importante dans le secteur de l'horlogerie. Confrontés à un échec potentiel de la votation à cause de la récession, les séparatistes tentèrent de rassurer l'opinion publique en leur disant que « (...) le Jura n'est pas la région 'la plus durement touchée' par la récession économique. » (Prêtre 1980: 50) Ils publièrent ces chiffres, fournis par les bureaux officiels, montrant le nombre de chômeurs à la fin décembre 1958 dans le canton de Neuchâtel et dans la région jurassienne:

Tableau 3

Nombre de chômeurs du Jura et du canton de Neuchâtel, fin décembre 1958

	Neuchâtel	Jura
chômeurs complets	562	953
chômeurs partiels	4 338	1 778
total	4 900	2 731

Prêtre, Dominique. 1980. Le séparatisme jurassien de 1952

à 1962. Fribourg: Mémoire de licence. Page 50.

Toujours selon les séparatistes, « la seule ville de La Chaux-de-Fonds a presque autant de chômeurs que l'ensemble du Jura. » (Prêtre 1980: 50) Ainsi, la récession est systématiquement minimisée et considérée comme une simple recherche d'équilibre ou un rajustement inhérent à tous les États fortement industrialisés.

2.2 Berne a négligé et néglige toujours le Jura

Du point de vue économique, plusieurs Jurassiens rendent les autorités de Berne responsables du sous-développement des voies de transport, de l'exode de la population et du caractère précaire de l'économie jurassienne. Berne aurait oublié le Jura par négligence et insouciance. Que se passerait-il si le Jura venait à se constituer en canton autonome? D'une part, les séparatistes reconnaissent que, dans l'État fédératif, les cantons ont cessé depuis longtemps de constituer des entités économiques: « Le degré de prospérité, partant le niveau de vie, sont déterminés par la situation économique générale de la Suisse. (...) La recherche d'un certain niveau de vie, qui constitue le souci principal du peuple, est donc un problème lié intimement à la politique générale de la Confédération. » (Mouvement séparatiste jurassien 1948 : 10) La création d'un canton du Jura ne modifierait donc pas le niveau de vie de sa population: « L'homme de la rue ne s'apercevrait de rien et la ménagère non plus. Il n'y aurait que changement d'autorité centrale, avec cette différence toutefois, que notre entité ethnique ne dépendrait plus directement d'une autre entité ethnique. » (Mouvement séparatiste jurassien 1948: 10) D'un autre côté, les séparatistes affirment que les cantons, grâce à une politique plus ou moins avisée, peuvent canaliser à leur profit une partie des ressources nationales: « Un canton pratiquant une politique active et progressiste pourra, par exemple, s'avantager par rapport à des contrées voisines. Dans un État fédératif, la pluralité des gouvernements, occupés à défendre les intérêts des entités composantes, provoque nécessairement une concurrence dont pâtissent les moins prévoyants. » (Mouvement séparatiste jurassien 1948 : 10) La création d'un canton du Jura permettrait donc à la région d'avoir un gouvernement capable de défendre ses intérêts économiques spécifiques. Dans cette optique, la séparation serait susceptible d'engendrer une nouvelle ère de prospérité économique où tous les milieux de la population (ouvriers, petits paysans, industriels) y trouveraient avantage. Mais sur quels arguments les séparatistes s'appuient-ils pour démontrer que les autorités de Berne se sont révélées incapables de défendre les intérêts économiques du Jura et d'être au moins partiellement responsables des difficultés économiques du Jura?

L'Affaire Moeckli est présentée par plusieurs auteurs comme étant le point de départ de la phase moderne du conflit jurassien. L'épisode est bien connu dans le Jura. Le 9 septembre 1947,

Hans Tschumi, député du Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB, aujourd'hui UDC, Union démocratique du Centre), émet la proposition que la direction du département des Travaux publics et des Chemins de fer revienne à M. Samuel Brawand, nouvellement élu, plutôt qu'à George Moeckli, député jurassien et élu au gouvernement depuis neuf ans. Selon Tschumi, un francophone aurait de la difficulté à communiquer avec les citoyens germanophones du canton, ce qui ne serait pas admissible pour un département aussi important. En réalité, Moeckli parle parfaitement l'allemand et comprend même le dialecte bernois. Malgré la mise en garde d'un député romand, le Grand Conseil bernois suit Tschumi à quatre-vingt-douze voix contre soixante-deux. Le résultat soulève l'indignation au sein de la députation jurassienne. La question sera remise au vote le 17 septembre. Au terme du second débat, Tschumi surgit des travées et déclare: « J'ai la conscience tranquille. Le Grand Conseil du canton de Berne ne peut revenir sur sa décision sans porter atteinte à son prestige et sans se couvrir de ridicule. Je vous demande, Messieurs et chers collègues, de confirmer la nomination de M. Samuel Brawand (...). » (Hans Tschumi cité dans Béguelin 1973a: 35) Le deuxième vote confirmera la décision du 9 septembre par une très petite majorité de soixante-huit voix contre soixante-six.

La crise éclate dans le Jura. Le 20 septembre 1947, environ deux mille personnes se réunissent à Delémont sur la place de l'Hôtel-de-ville pour participer à une assemblée populaire jurassienne. Un orateur imprévu, l'industriel Daniel Charpilloz, y tient un discours séparatiste très applaudi: « Si nous faisons, dans l'union, l'effort nécessaire pour notre libération, si nous constituons le Jura en État autonome dans le cadre de la Confédération, nous atteindrons ce but. Car j'estime que le Jura peut et doit former un canton. » (Daniel Charpilloz cité dans Béguelin 1973a: 35-36) Pourquoi les choses ont-elles dérapé si rapidement dans le Jura? Pourquoi le désaveu de George Moeckli a-t-il fait autant de vagues? François Kohler l'explique de cette façon : « Par son refus d'attribuer à George Moeckli la Direction des Travaux publics et des Chemins de fer, sous prétexte qu'un département de cette importance ne devait pas être confié à un citoyen de langue française, le Grand Conseil bernois heurta doublement les Jurassiens: dans leur fierté ethnique et dans leurs intérêts matériels. » (Kohler 1979: 16) En effet, George Moeckli n'est pas seulement un Jurassien parmi tant d'autres. Il avait été l'un des initiateurs et, pendant dix ans, l'actif secrétaire-caissier de l'ADIJ (Association pour la défense des intérêts jurassiens), association fondée en 1925 dans le but de défendre les intérêts économiques du Jura et qui regroupe des personnes, des communes, des

sociétés et des entreprises privées. Dans ces circonstances, les Jurassiens ne pouvaient voir dans le désaveu de Moeckli qu'une confirmation de la négligence des autorités bernoises envers leurs intérêts économiques qu'ils percevaient comme étant vitaux pour l'avenir de leur région.

L'autonomie politique de l'ancien Évêché de Bâle s'imposait désormais comme une nécessité tant pour la défense efficace des intérêts matériels du Jura au sein de la Confédération que pour le maintien de son identité culturelle, telle était la pensée directrice aussi bien de quelques-uns des notables qui formèrent le Comité de Moutier que des jeunes fondateurs du Mouvement séparatiste jurassien. (Kohler 1979: 16-17)

À la suite de l'Affaire Moeckli, le thème de la négligence reviendra souvent tel un leitmotiv dans les écrits des séparatistes lorsqu'ils traiteront des domaines comme l'agriculture, les chemins de fer, les routes et la démographie.

Dans le domaine de l'agriculture, les séparatistes jugent que Berne a abandonné les agriculteurs jurassiens. Lorsque l'Union des producteurs du Jura tente d'obtenir une entrevue avec l'autorité cantonale de taxation le 7 avril 1957 pour lui faire des propositions, le Jura libre, journal publié par le RJ, vient porter main forte aux producteurs. La demande de l'Union ne recevant pas de réponse, Roland Béguelin est indigné par la tournure des événements et accuse les dirigeants bernois d'insouciance: « (...) dans l'un des seuls domaines où le canton est souverain, où il peut agir avec efficacité, c'est-à-dire dans le domaine fiscal, on voit l'État de Berne, soit-disant favorable à l'agriculture battre le record du pressurage et répondre par un silence méprisant aux justes requêtes des paysans du Jura. » (Roland Béguelin cité dans Prêtre 1980: 46) Deux années plus tard, dans une brochure intitulée Le savez-vous? Nos finances - votre argent, Roland Béguelin et quelques associés reprennent leurs accusations envers les autorités bernoises. D'après ce qu'ils ont appris de l'Office fédéral de la statistique, le canton de Berne dépenserait seulement 26 francs par an, par tête de population pour l'aide aux agriculteurs contre 48 fr. dans le canton de Thurgovie, 34 fr. dans le canton de Vaud et 33 fr. dans le canton de Neuchâtel. « Dans le cadre bernois, le paysan du Jura a toujours été le parent pauvre. (...) Le paysan du Jura a été longtemps abandonné par l'État. » (Béguelin et al. 1959: 11-12) Voilà les termes qu'utilisent les séparatistes pour exprimer aux agriculteurs comment ils ont été négligés par les autorités bernoises. Enfin, toujours selon les séparatistes, ce serait à cause de cette négligence que les agriculteurs jurassiens n'auraient obtenu « une école cantonale d'agriculture qu'une cinquantaine d'années après l'Ancien canton! » (Bégelin et al. 1959: 12)

Les accusations de négligence font également surface en matière de voies de communication. Le développement des voies de communication est d'une importance capitale pour les Jurassiens, car il s'agit d'un lutte particulière menée au sein d'un grand combat contre la marginalisation géographique et économique. « La structure économique du Jura, où l'industrie est répartie sur tout le territoire, exige une intégration à un ensemble plus vaste pour se développer harmonieusement. » (Prêtre 1980: 27) Or, depuis la fin de la première Guerre mondiale, les chemins de fer jurassiens connaissent un déclin significatif. Le retour de l'Alsace à la France en 1918 leur portera un coup fatal. À partir de ce moment, le trafic nord-sud s'effectuera par la ville de Bâle favorisée par ses ports sur le Rhin qui drainent sur elle le transport des matières lourdes. La nationalisation des chemins de fer français en 1937 accélère encore la concentration du trafic via Bâle. La concurrence entre les compagnies privées françaises avait été, jusque-là, profitable pour les lignes jurassiennes. Par ailleurs,

plusieurs éléments d'infrastructure défavorables concourent à la dégradation de la situation: alors que la ligne Bâle-Olten-Berne-Lausanne est, dès 1950, dotée d'une double voie, la deuxième ligne suisse est-ouest Bâle-Delémont-Bienne-Lausanne reste à voie unique sur plus de la moitié du parcours entre Bâle et Bienne. De plus, le tronçon Moutier-Granges appartenant au BLS [Bern, Lötschberg, Simplon] est soumis à une surtaxe de montagne qui élève le kilomètre-tarif de 100% et, du côté français, l'établissement d'une gare internationale à Delle, promise pour 1948, reste une virtualité. (Prêtre 1980: 27-28)

Le développement des chemins de fer était devenu un sujet brûlant et émotionnel pour plusieurs Jurassiens: une situation idéale qui permettra aux séparatistes de toucher à la veine sensible de la population jurassienne et de leur démontrer à quel point ils ont été abandonnés par Berne. Afin de prouver que les Jurassiens ont été laissés de côté, Roland Béguelin dresse un bilan historique du développement des chemins de fer dans le canton de Berne. Selon lui, grâce aux crédits votés par les députés jurassiens, la construction des lignes démarre dès 1852 dans l'Ancien canton. En 1866, le canton de Berne possède la plus grande part des quatorze voies ferrées exploitées sur le territoire de la Confédération helvétique alors qu'aucune voie ne sillonne le Jura. Les députés jurassiens devront se battre à Berne pour obtenir les crédits qu'il leur faut pour construire un réseau ferroviaire jurassien perçu comme essentiel pour le développement économique de la région.

Une génération entière se sera usée dans cette bataille interminable. Les Jurassiens, après

s'être saignés financièrement, et malgré l'appui de capitaux français, devront attendre leur première ligne de chemin de fer jusqu'en 1872! D'où un retard, par rapport aux régions voisines, qui ne pourra être rattrapé ni en matière économique, ni sur le plan démographique, car, dans l'intervalle, certaines vallées du Jura ont vu s'en aller de nombreux ressortissants. Les voies de communication sont une prime au développement. (Béguelin 1973a: 47)

Les Jurassiens auraient attendu jusqu'en 1872 pour que s'ouvre une première ligne dans le Jura, celle reliant Porrentruy et Delle, et 1877 pour que soit inauguré le réseau complet. « Pour tout dire, le Jura ne sera relié à Bienne, par Moutier, que dix-huit ans après l'inauguration du chemin de fer alpin de la Jungfrau! » (Béguelin 1973a: 47) Bref, selon le raisonnement des séparatistes, les autorités bernoises sont responsables du sous-développement économique du Jura, car elles ont pendant plusieurs années négligé les voies ferroviaires du Jura. « Pour avoir négligé les voies de communication du Jura, l'État de Berne a entravé le développement de l'industrie pendant de longues périodes. Neuchâtel et Soleure, qui avaient des gouvernements avisés, en ont eu tout le profit. » (Béguelin et al. 1959: 4) Les séparatistes ne fondent pas leur raisonnement uniquement sur des commentaires gratuits, ils y apportent même des chiffres, tels ceux dans le tableau suivant:

Tableau 4

Participation de l'État de Berne à la construction des chemins de fer, des origines jusqu'à la fin 1916

	Total	Part du Jura
Voies normales	43 029 200 fr.	5,9%
Voies étroites	51 428 410 fr.	15%

Béguelin, Roland et al. 1959. Le savez-vous? Nos finances - votre argent. Porrentruy: Imprimerie du Jura. Page 4.

Après avoir compilé ces chiffres, les séparatistes en déduisent que le Jura a obtenu en moyenne 7,5 % des sommes allouées à la construction des chemins de fer alors que sa population représentait à l'époque entre 15 et 20 % de la population totale du canton. On n'a pas eu droit à notre juste part proclament les séparatistes et c'est la faute de Berne!

Les choses ne s'améliorent guère lorsque les séparatistes traitent des défaillances du réseau routier jurassien. Le réseau routier jurassien est très étendu et impose un coût d'entretien élevé à cause de la géographie de la région et de la répartition de la population sur le territoire: « il y a dans

le Jura 664 km de routes cantonales, soit 5 km pour 1 000 habitants contre une proportion de 2 km dans l'Ancien canton. » (Prêtre 1980: 32) Or, l'essor de l'automobile après la deuxième Guerre mondiale révèle la défectuosité générale du réseau routier jurassien. Encore une fois, un bilan historique présenté par Roland Béguelin s'impose afin de mieux pouvoir pointer le doigt en direction de Berne. Selon lui, les chemins du Jura sont bordés de peupliers, de tilleuls, d'ormeaux et de frênes dès 1803. Dix années plus tard, les Jurassiens sont fiers de posséder un réseau que l'on s'accorde à trouver magnifique. « Survient la domination bernoise. Vers 1830, au Grand Conseil et dans la presse, on parle de « charrières » et de « la grande misère des routes jurassiennes ». Le gouvernement reste amorphe, ne prévoit rien, et tel un corps vivant mal irrigué, le commerce périclite. » (Béguelin 1973a: 48) Jusqu'en 1830, les routes du Jura auraient été construites à peu près entièrement aux frais des communes jurassiennes, ce qui expliquerait le caractère délabré des routes, car plusieurs petites communes se trouvent dans l'impossibilité financière d'entretenir adéquatement les chemins traversant leur territoire. Pour les séparatistes, Berne a oublié les communes du Jura. C'est avec amertume que Béguelin rappelle les propos tenus par le docteur Emmanuel Tièche en 1867:

Si, en 1831, on avait fait quelque chose, le Fuet, les Rangiers et Pierre-Pertruis seraient percés, et aujourd'hui ces passages nous permettraient de dire au Grand Conseil que nous ne nous repentons pas d'avoir voté des chemins de fer dans l'Ancien canton, que nous avons de bonnes routes (...). Mais, malheureusement, cela n'existe pas, nous sommes dans un isolement complet qui paralyse tous nos mouvements et nuit à tous nos intérêts. (Emmanuel Tièche cité dans Béguelin 1973a: 50)

Mais, lorsqu'il est question des routes du Jura, les séparatistes ne se limitent pas à un simple bilan historique des griefs qu'ils ont prétendument subis aux mains des autorités bernoises. Ils vont en fait beaucoup plus loin en tentant de créer un lien entre les griefs du passé et ceux du présent. Béguelin écrit en 1973:

Il y a trois ans (et la situation a empiré depuis lors), 38% des quatre-vingt-dix-neuf kilomètres de routes principales que compte le Jura étaient défectueux. Pour les deux cent soixante-dix kilomètres de routes dites secondaires, cette proportion atteignait 53%. Ainsi, la moitié du réseau jurassien, qui compte cinq cent soixante-deux kilomètres, est dans un triste état. (...) Pourquoi ce gâchis dans un territoire où sont pourtant concentrées 30 % des industries du canton de Berne? (Béguelin 1973a: 51-52)

Berne sera le trait d'union reliant les défaillances routières du passé à celles du présent:

aujourd'hui comme hier, c'est la faute des autorités bernoises si le système routier du Jura est dans un état aussi lamentable. D'après les calculs de Béguelin, la contribution réelle du canton de Berne en matière de dépenses routières (administration, entretien, construction) s'élèverait à 20 millions de francs sur un total de 184 millions dépensés, soit une proportion d'environ 11 %. La moyenne des contributions cantonales étant de 18 % pour l'ensemble des cantons suisses, « il y a donc, en faveur de la trésorerie bernoise, une marge considérable, une « économie » suspecte dont on doit rechercher les tenants et aboutissants.» (Béguelin 1973a: 52) Un événement significatif rapporté par le même auteur illustre bien, selon les séparatistes, le mépris et la mauvaise volonté des autorités bernoises envers les Jurassiens en matière de voies de communication. Le 13 mai 1972, les députés du Jura, dans leur majorité, exigent un crédit immédiat de quarante millions pour l'aménagement des voies de communication entre Bienne et Porrentruy-Delle, et entre La Chaux-de-Fonds et la frontière bâloise. Que sera la réponse du Grand conseil bernois? « Le porte-parole du gouvernement dit « non » et prétend même que les routes usées et cahoteuses dont se plaignent les Jurassiens « sont généreusement aménagées »! Toute discussion est inutile, et les députés de l'Ancien canton de Berne refusent ces quarante millions. » (Béguelin 1973a: 58-59) Bref, le Jura a été sacrifié une seconde fois à l'ère des autoroutes au grand profit des autres régions de l'Ancien canton et des cantons environnants.

Roland Béguelin et sa troupe d'intellectuels séparatistes ne se limiteront pas à blâmer Berne des insuffisances qu'ont les routes du Jura. Fidèle à ses idées anti-suisses, Béguelin va même jusqu'à accuser les autorités fédérales de négligence à l'endroit du Jura. Lorsque le Conseil fédéral publie un document où est tracé le parcours prévu pour les routes nationales, les séparatistes sont outrés de constater que même si les Jurassiens paient la surtaxe sur l'essence prévue pour le financement de ces routes, aucune autoroute n'est envisagée dans le Jura.

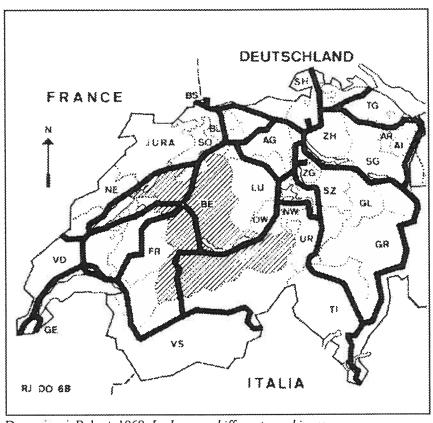


Figure 1

Projection des autoroutes nationales suisses en 1985

Domeniconi, Robert. 1968. Le Jura en chiffres et graphiques. Statistiques jurassiennes et romandes. Delémont : RJ. Page 61

Un coup d'oeil sur la carte des routes 'nationales' montre que l'aire territoriale du peuple jurassien a été tenue à l'écart, quand bien que le réseau terminé touchera toutes les autres régions de Suisse. L'État fédéral, compétent cette fois-ci, et libre de ne pas cultiver l'injustice, n'a pas fait mieux que le pouvoir bernois depuis un siècle et demi. (...) La Confédération est allemande aux trois quarts et son visage, qu'on le veuille ou non, ressemble à celui de Berne. (Béguelin 1973a: 54)

Les séparatistes accusent aussi les autorités bernoises d'être responsables de la saignée démographique qui frappe la région en vagues successives. Robert Domeniconi dans *Le Jura en chiffres et graphiques* affirme qu'entre 1850 et 1960, la population du Jura n'a augmenté que de 67 %, contre 127 % en moyenne pour l'ensemble de la Suisse. Malgré un taux de natalité élevé, toujours supérieur à la moyenne suisse, le taux d'accroissement de la population jurassienne serait resté l'un des plus bas au pays. En 110 ans, le Jura aurait rétrogradé du 12^e au 17^e rang en termes

d'importance de population si on le compare aux autres cantons de la Confédération. Comment expliquer ce phénomène? D'abord, il n'y a pas consensus chez les séparatistes. Béguelin blâme une urbanisation insuffisante alors que Domeniconi réfute la proposition de ce dernier en ces termes: « La concentration de la population dans les grandes villes n'explique pas ce phénomène de stagnation dans le Jura, puisque les cantons voisins de Neuchâtel, Soleure et Bâle-Campagne, ou même les cantons du Valais et de Zoug, dépourvus de grandes villes, ont vu leur population doubler et même tripler de 1850 à 1960. » (Domeniconi 1968: 16) Si les deux auteurs ne s'entendent pas sur les causes immédiates du phénomène, ils sont d'accord sur les causes profondes du phénomène, c'est-à-dire qu'ils croient tous deux que Berne est responsable du gâchis démographique dans le Jura. D'un côté, Béguelin affirme que « tout démontre qu'une urbanisation insuffisante, due au joug bernois et à la rupture de 1815, a conduit des dizaines de milliers de Jurassiens à s'expatrier. » (Béguelin 1973a: 57). De l'autre, Domeniconi proclame que

l'horloge de Berne retarde constamment et l'appartenance à ce canton n'est certainement pas un gage de progrès. En réalité, l'évolution démographique a périclité dans le Jura parce que ce dernier n'est pas maître de son destin et de sa politique. Il n'est pas en mesure de prendre à temps des dispositions selon les critères qui lui sont propres, ni de faire prospérer un chef-lieu cantonal, pôle d'attraction et puissant facteur d'émulation. (Domeniconi 1968: 16)

Afin d'apporter de nouvelles solutions à l'émigration dangereuse de la jeunesse et des cadres jurassiens, nos deux auteurs s'entendent sur le fait qu'un effort de planification et d'implantation d'activités nouvelles doit être fait par tous les moyens. Mais, selon eux, seul un Jura autonome, possédant ses propres autorités politiques, serait en mesure d'accomplir un tel effort d'envergure.

Les séparatistes ne manquent aucune opportunité pour pointer le doigt aux autorités bernoises et de les rendre imputables des problèmes économiques et démographiques du Jura. Ce serait à cause de la lenteur et de l'indifférence (parfois volontaire, parfois involontaire) des responsables bernois que les agriculteurs du Jura ont de la difficulté à rejoindre les deux bouts, que les voies de communication du Jura sont dans un état aussi lamentable et que le Jura vit un saignement démographique important. « Loin de (...) venir en aide [aux Jurassiens] à certaines périodes cruciales, l'État de Berne, par son apathie ou ses lenteurs, a fait perdre au Jura et à nos cités leurs meilleures chances. Neuchâtel et Soleure en ont eu tout le profit. » (Prêtre 1980: 51) En blâmant Berne de cette façon, les séparatistes ont comme objectif de justifier leur volonté de se séparer de

l'Ancien canton et d'inciter d'autres Jurassiens à suivre leur exemple en leur disant: « Voyez comment Berne a ignoré vos intérêts en matière d'agriculture, de voies de communication et de démographie! Si le peuple jurassien veut résoudre les problèmes qui l'affligent, il doit faire un saut vers l'avant et se doter d'un gouvernement cantonal autonome. » À ceux qui se demandent, pourquoi les autorités bernoises voudraient porter volontairement atteinte aux intérêts économiques du Jura? Béguelin leur répondra: « Pour les hommes au pouvoir, le bien des Jurassiens est contraire à la raison d'État dans la mesure où il nourrit la soif d'émancipation. On sait qu'à partir d'un certain degré d'affaiblissement et d'avilissement, tout peuple dominé perd jusqu'au goût de la révolte. » (Béguelin 1973a: 45) La négligence des intérêts économiques du Jura serait donc une composante d'une grande conspiration bernoise pour empêcher la séparation du Jura. Or, selon les séparatistes, cette négligence aurait plutôt causé un résultat contraire en nourrissant la volonté d'émancipation chez les Jurassiens. Mais pourquoi les Bernois tiendraient-ils autant à ce que le Jura ne fasse pas route à part? Pourquoi insistent-ils autant sur le caractère unitaire et indivisible de leur canton? Les séparatistes répondront: « C'est parce que Berne exploite le Jura et en tire profit!»

2.3 Le Jura a été et est toujours exploité par le canton de Berne

Dès les débuts de la Question jurassienne, une guerre d'arguments éclate entre les séparatistes et les antiséparatistes quant à la rentabilité d'un futur canton du Jura. Tandis que les séparatistes affirment que le Jura représente une entité économique rentable, les antiséparatistes, quant à eux, prétendent qu'il ne l'est pas, et qu'un Jura livré à lui-même ne pourrait survivre qu'en augmentant son taux d'imposition de façon considérable. Un aspect de l'actualité suisse de l'époque donnera aux séparatistes un argument de plus qui leur permettra de mieux consolider leur thèse. Il s'agit d'un projet de loi sur la péréquation financière entre les cantons prévoyant des subventions de la Confédération aux cantons selon leur capacité financière. Au cours de la polémique entourant cette question, une commission d'étude classe les cantons en trois catégories en termes de capacité financière: les forts, les moyens et les faibles. La plupart des cantons forts se situant au nord de la Suisse, le long de la chaîne du Jura, les séparatistes infèrent qu'un éventuel canton du Jura serait financièrement fort.

CARTORS_IMARCIEAL PERT FORTS

BALE VILLE

THOYERS

LUGA TOTEURE

LICEANE

LICEANE

FRIBOURS

FRIBOURS

FRIBOURS

VALAIS

Figure 2

La force financière des cantons

Huguelet, Francis. 1967. *Un jeune Jurassien à ses compatriotes* ... *Pourquoi je suis autonomiste*. Delémont : RJ. Page 61.

Quant au canton de Berne, il est classé dans la catégorie des cantons à capacité financière moyenne. Dès lors, les séparatistes proclament que « le Jura ne pourra bénéficier d'une meilleure prospérité que séparé, alors il recouvrera les sommes qui servent à composer le retard de l'Ancien canton. » (Prêtre 1980: 51) L'Ancien canton est donc dans une situation de retard, ce qui n'est pas, selon les séparatistes, le cas du Jura. Cependant, si le Jura est une entité économique financièrement forte et rentable, pourquoi est-il victime de plusieurs problèmes d'ordre économique comme une forte émigration, des voies de communication déficientes, un taux de chômage important, etc.? À cette question les séparatistes répondront que ce n'est pas seulement parce que les autorités bernoises ont négligé le Jura, mais aussi parce que le Jura a été et est toujours exploité par le canton de Berne. Selon eux, l'exploitation dont est victime le Jura prendrait au moins trois formes: la perception d'impôts, le financement de l'Université de Berne et les bénéfices de la Banque cantonale bernoise.

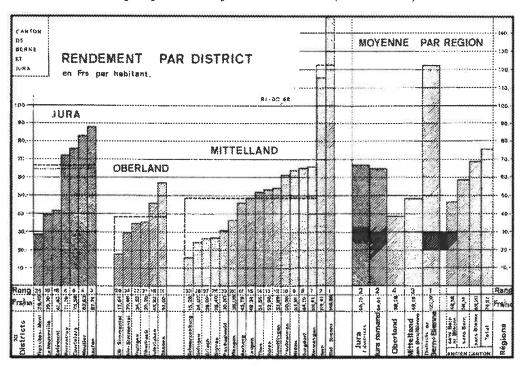
Dès l'annexion en 1815, Berne aurait exploité les Jurassiens par l'entremise des impôts qu'il

percevait dans la région. À ce sujet, Roland Béguelin et ses associés transcrivent dans l'un de leur ouvrage de propagande une citation d'un historien jurassien fort connu, Paul-Otto Bessire: « De 1815 à 1830, tandis que la Confédération suisse dépensait 60 000 francs par an, le Jura, qui était seul à payer l'impôt direct, versait à Berne un tribut annuel de 160 000 francs, ce qui eût suffi à couvrir les dépenses de la Confédération pendant plus de deux ans. » (Paul-Otto Bessire cité dans Béguelin et al. 1959: 1) Selon le député Nicolas Kaiser de Delémont, le Jura aurait payé 12 millions d'impôts de trop entre 1815 et 1865. Quant aux experts, ils constatent que le Jura a payé plus que sa part d'impôts pendant une certaine période du XIX° siècle, mais qu'il serait impossible d'en fixer le montant exact. Pourquoi les Jurassiens paient-ils autant d'impôts? « Cette situation provient du fait qu'au moment de l'annexion, le Jura possédait déjà des industries de base (horlogerie, mines, forges, verre, céramique), alors que la partie alémanique vivait essentiellement de l'agriculture. » (Rennwald 1984: 43) Béguelin et ses collaborateurs rapporte que, déjà en 1883, des représentants du Jura se plaignaient du fait que « le Jura [soit] toujours le premier à donner, mais aussi toujours le dernier à recevoir. » (Béguelin et al. 1959: 3) Si, selon les séparatistes, le Jura a été grossièrement exploité au cours du XIX^e siècle, les choses ne se sont guère améliorées dans la première moitié du XX^e siècle. Selon leurs calculs, le Jura aurait reçu de la part de l'État de Berne 119 millions de moins que les recettes qu'il aurait encaissées s'il avait été un canton indépendant de 1919 à 1949 (Béguelin et al. 1959: 15). Aux antiséparatistes qui prétendent que le canton de Berne a aidé généreusement les habitants du Jura lors de la Grande dépression, les séparatistes rétorquent que « de 1919 à 1946, l'État de Berne a dépensé, pour combattre les crises dans le Jura, 163 fr. 66 par tête de population, alors que le canton de Neuchâtel, pour la même période, déboursait 305 fr. 27 par tête. » (Béguelin et al. 1963: 70) L'annexion du Jura a été, d'après les séparatistes, une excellente affaire pour l'État de Berne qui lui a fait payer les plus lourds impôts percus en Suisse.

Mais qu'en est-il de la période qui nous intéresse? La situation est-elle toujours la même depuis la fin de la deuxième Guerre mondiale? Les séparatistes répondent affirmativement. « Aujourd'hui comme au siècle passé, nos contribuables sont écrasés d'impôts. Ils payent les plus forts impôts d'État de toute la Suisse, après le canton alpestre des Grisons! » (Béguelin et al. 1959: 8) Encore une fois, les séparatistes présentent des chiffres qui viennent appuyer leurs accusations. Selon les chiffres qui leur ont été fournis par la Chancellerie d'État de Berne, ils soulignent qu'à part la ville de Berne et la ville de Bienne, qui drainent tout naturellement des capitaux importants soumis

à l'impôt, toutes les régions du canton de Berne ont payé moins d'impôts par tête d'habitant que le Jura pour l'année 1946: Mittelland 76.28 fr. par habitant, Oberland 77.12 fr., Emmental/Haute-Argovie 81.63 fr. et le Jura 86.21 fr. (Mouvement séparatiste jurassien 1948: 14-15). Dans son livre *Pourquoi je suis autonomiste*, Francis Huguelet constate que pour un revenu de 10 200 fr. le citoyen bernois payait environ 1 130 fr. d'impôts alors que le citoyen de Soleure et celui de Bâle ne payait que 880 fr. et 630 fr. respectivement (Huguelet 1967: 54). Il constate également que « lorsque le taux d'imposition cantonale et communale était, pour un couple avec deux enfants, de 8,37 % dans le canton de Berne, il était de 7,00% dans le Valais, 5,43% dans le canton de Neuchâtel et 3,53 % à Genève! » (Huguelet 1967: 54) De son côté, Robert Domeniconi nous présente un graphique démontrant que, pour la période 1963-1964, le Jura a en moyenne payé plus d'impôts pour la défense nationale que les autres régions de l'Ancien canton, excluant évidemment la région de Berne et de Bienne.

Graphique 1
Impôt pour la défense nationale (1963-1964)



Domeniconi, Robert. 1968. Le Jura en chiffres et graphiques. Statistiques jurassiennes et romandes. Delémont : RJ. Page 56.

Quant au caricaturiste Laurent Boillat, il publie, dans le journal nationaliste *Jura Libre*, quelques caricatures dénonçant l'exploitation fiscale du Jura afin de mieux transmettre le message des séparatistes à toutes les couches sociales de la population jurassienne.

Figure 3

Caricature illustrant l'ours emblématique bernois exploitant le Jura

Le «pressoir » en ballade



Va et désauvre im Jura!

Béguelin, Roland. 1952. Le réveil du peuple jurassien, 1947-1950. Delémont : Éditions du Jura libre. Page 90.

S'ils prétendent d'un côté que Berne exploite les Jurassiens par l'entremise de la perception des impôts, les séparatistes affirment également qu'ils sont exploités en ce qui concerne le financement public de l'Université de Berne. Selon le compte d'État de 1947, le canton de Berne aurait versé une somme de 4 200 000 francs à l'Université de Berne.

Le Jura, qui n'y envoie qu'une vingtaine d'étudiants, voit donc sa charge s'élever à 588 000 francs, ce qui représente une contribution annuelle de plus de 29 000 francs par étudiant. On ne peut s'empêcher de songer que ce sont là des études chèrement payées,

dans un établissement supérieur de langue et d'esprit qui nous sont étrangers, et où l'on amoncelle, comme à plaisir, les difficultés sous les pas des jeunes intellectuels jurassiens. (Mouvement séparatiste jurassien 1948: 19-20)

De plus, les séparatistes prétendent que si le Jura pouvait disposer de ces 588 000 francs il aurait la possibilité d'entretenir une université propre, puisque celle de Neuchâtel ne coûte à l'État que 553 000 francs par an. La polémique soulevée par les séparatistes au sujet de l'Université de Berne revient sur la table en 1959. Mais cette fois-ci les chiffres sont plus importants: la somme versée par l'État bernois à l'Université de Berne serait d'environ 5 000 000 francs par an. Sur cette somme, « la part du Jura est d'environ 800 000 francs par an. » (Béguelin et al. 1959: 7) Cette somme ne serait profitable que pour un nombre très restreint d'étudiants. Les séparatistes en tirent la conclusion que « si le Jura pouvait disposer des 800 000 fr. qu'il paie pour l'Université de Berne, qui lui est inutile, croit-on qu'il ne donnerait pas à l'industrie du Jura un appareil de formation professionnelle digne d'elle? » (Béguelin et al. 1959: 8)

Enfin, les séparatistes accusent la Banque cantonale bernoise d'être un organe d'exploitation pour les habitants du Jura. S'il est vrai que le Jura est copropriétaire de la banque cantonale, les séparatistes se plaignent du fait que seuls deux membres du Conseil de banque, de la direction centrale et de l'inspectorat sont d'origine jurassienne sur un total de dix-huit, et ce en dépit du fait que la Banque cantonale bernoise tire en bonne partie sa prospérité des affaires qu'elle fait avec sa clientèle industrielle du Jura. « La preuve: sur 14 succursales, 6 sont établies dans le Jura et une à Bienne, ce qui fait presque la moitié. En plus de ces succursales, la Banque cantonale entretient encore 5 agences dans le Jura, et 2 seulement dans l'Ancien canton! » (Béguelin et al. 1959: 13) Les séparatistes iront même jusqu'à déclarer que si le Jura ne lui fournissait pas environ 30% de sa clientèle, la Caisse hypothécaire du canton de Berne serait dans une situation précaire.

En conclusion, pour les séparatistes, le Jura est une région économiquement rentable et possède un potentiel économique incontestable. Réalisant que la réalité ne se prêtait pas toujours bien à l'image qu'ils dressaient de leur région à cause des nombreuses fluctuations économiques dans le secteur de l'horlogerie, les séparatistes se sont vus dans l'obligation d'ajouter à leur idéologie un nouveau facteur capable d'expliquer la réalité économique du Jura. C'est ici qu'intervient la notion d'exploitation économique. Si le Jura traverse parfois des moments difficiles et s'il a parfois de la difficulté à se relever après une période de crise, c'est parce qu'il est dominé et exploité par

l'Ancien canton et qu'il languit sous le poids fiscal des autorités malveillantes de Berne. Mais le thème de l'exploitation n'a pas seulement une fonction explicative du marasme économique jurassien, il offre également un moyen pour y mettre fin: la séparation.

Quelle conclusion faut-il tirer de tout cela? Que le Jura n'a jamais été gâté, qu'il ne l'est pas, et qu'il paye énormément! Que ses intérêts en jeu sont considérables, vu son développement économique, et que l'affirmation de sa personnalité, face à la majorité bernoise et à l'État, est une nécessité vitale. Que le Jura s'affaiblisse, qu'il perde la face, et ses industries, ses travailleurs, ses contribuables en feront les frais, autant et plus encore que dans le passé. (Béguelin et al. 1959: 18)

On sent bien que les séparatistes tentent de créer un sentiment d'urgence chez le lecteur jurassien: « Il faut se séparer le plus rapidement possible! Les intérêts économiques du Jura en dépendent! » Mais, comment le camp antiséparatiste réagit-il face à ces accusations de négligence et d'exploitation véhiculées par le camp séparatiste? Autour de quels thèmes leur propagande s'articulera-t-elle? La prochaine section tentera de répondre à ces questions.

2.4 La réponse des antiséparatistes : introduction

Comme il a déjà été mentionné, dès les débuts de la phase moderne de la Question jurassienne, les autorités bernoises et les séparatistes s'engagent dans une véritable guerre de chiffres où l'enjeu principal est de savoir si un éventuel canton du Jura serait viable ou non. Selon les autorités bernoises, le Jura est une région économiquement faible qui bénéficie de l'aide financière bernoise, ce qui est catégoriquement démenti par les séparatistes. En 1953, la polémique atteint un degré tel dans le Jura qu'un député, Brahier, demande au Grand Conseil bernois de fournir un tableau récapitulatif de toutes les recettes fiscales ainsi que les dépenses perçues ou payées dans le Jura depuis une quinzaine d'années. En réponse, le Conseil-exécutif publie un rapport, Le Jura et les finances de l'État de Berne, en février 1955. « Ce rapport, extrêmement détaillé est le fruit d'une enquête portant sur la période qui s'étend de 1919 à 1950. Sa conclusion fait état d'un excédent de dépenses en faveur du Jura de 116 652 324 fr. et correspond à une moyenne de 3,76 millions par année. » (Prêtre 1980: 42) Les séparatistes réagissent immédiatement en faisant paraître un contrerapport, La force économique du Jura, où le rapport gouvernemental bernois est systématiquement corrigé et abondamment commenté. « (...) Après avoir opposé des chiffres infirmant ceux du

gouvernement, l'effort séparatiste est d'imposer à l'opinion la possibilité d'une meilleure prospérité dans le cadre d'un Jura autonome (...). » (Prêtre 1980: 43) Quant à la presse antiséparatiste, elle accueille avec satisfaction le rapport gouvernemental comme le témoigne *Le Jurassien* de février 1955 qui publie presque sans commentaires une bonne partie du rapport et conclut: « Certes, bien des efforts ont été entrepris trop tard, et bien des choses ne sont pas encore au point de nous satisfaire entièrement. Loin de nous l'idée de chanter les louanges du gouvernement. Mais (...) des efforts considérables sont faits, des efforts de la majorité pour garantir à la minorité un statut satisfaisant, voire même un statut de préférence. » (*Le Jurassien* cité dans Prêtre 1980: 42)

Ce petit épisode illustre bien la différence d'opinion et de perception qui sépare le camp séparatiste du camp antiséparatiste. Deux dissimilitudes doivent être retenues. D'abord, il y a discorde au sujet des retombées économiques d'une éventuelle séparation: les séparatistes affirment que la séparation donnera lieu à une période de prospérité économique (positif) alors que les antiséparatistes mettent l'accent sur les coûts et les dangers économiques de la séparation (négatif). Ensuite, il y a divergence quant à la perception du rôle économique des autorités bernoises dans le Jura: les séparatistes proclament haut et fort que Berne a négligé et exploité le Jura (négatif), alors que les antiséparatistes rétorquent que Berne est pour eux un gage de sécurité et de prospérité économique (positif). Ces dissimilitudes idéologiques seront traitées en profondeur dans les deux sections suivantes.

2.5 Un canton du Jura ne serait pas économiquement viable et coûterait cher aux contribuables jurassiens

Alors que les séparatistes professent qu'un canton du Jura serait économiquement prospère, les antiséparatistes se bornent à soulever des doutes, allant même jusqu'à nier complètement qu'un futur canton jurassien serait viable et prospère. Lorsqu'en 1974 l'économiste genevois d'origine jurassienne Denis Roy publie un budget virtuel jurassien favorable à la création d'un canton, les antiséparatistes le qualifient de « Roy des budgets bidons ». Selon eux, « un ménage, comme un canton, a besoin d'un budget. On ne sait pas combien on paiera d'impôts dans un nouveau canton. On ne signe pas un chèque en blanc. (...) Vous savez ce que vous avez, mais vous ignorez ce que

vous aurez. » (Soral 1990: 109) Le budget de Roy n'est donc pas valable, puisque personne est en mesure de savoir que sera l'avenir économique du canton du Jura en devenir. C'est le thème de *l'incertitude* qui se présente sous différentes formes dans le discours antiséparatiste. « Inflation, récession, restrictions. Les nuages s'accumulent à l'horizon. Il n'est pas temps de s'embarquer sur une coquille de noix. » (Soral 1990: 67) Face à l'incertitude du futur, les antiséparatistes opposent la certitude du présent. Ils qualifient la séparation d'entreprise périlleuse, d'aventure économique voire même de constituer un « saut dans le vide » (Kohler 1979: 116) comme l'atteste cette image de propagande réalisée en vue du premier plébiscite du 23 juin 1974.

Figure 4

La séparation est un saut dans le vide!



Soral, P. N. 1990. Autopsie d'une trahison. Analyse de la propagande antiséparatiste à l'époque de l'autodétermination. Delémont : RJ. Pages centrales non-numérotées.

Cependant, les antiséparatistes ne s'arrêteront pas là. Ils ne se contenteront pas de souligner l'incertitude qu'implique la création d'un nouveau canton. La majorité de leur propagande sera plutôt axée sur les menaces que représente la séparation. Dans cette optique, le naufrage d'un éventuel canton jurassien baptisé en pleine crise économique ne fait aucun doute. Aux habitants du Jura, les antiséparatistes clament haut et fort: « La séparation menace vos intérêts matériels les plus chers! ». Comme l'a souligné Alain Charpilloz dans son livre Le Jura irlandisé, les antiséparatistes diront

aux enseignants qu'ils verront leur traitement diminuer; aux rentiers que l'AVS sera réduite ou supprimée; aux débiteurs d'hypothèques qu'ils devront rembourser leur dette; aux épargnants auprès de la Banque cantonale que leurs avoirs seront bloqués; aux pêcheurs qu'ils ne pourront plus pratiquer leur passe-temps dans l'Ancien canton; aux parents d'étudiants que les bourses seront supprimées; aux paysans que leurs subventions seront coupées; aux bourgeois que les bourgeoisies seront abolies; aux fonctionnaires qu'ils seront révoqués; aux hôpitaux que leurs sources de financement seront taries; aux ecclésiastiques qu'ils ne seront plus rétribués par l'État; aux consommateurs d'électricité que les Forces motrices bernoises couperont le courant (!); à chacun, qu'il paiera des impôts pharamineux. (Charpilloz 1976: 43)

Alain Charpilloz étant un chef séparatiste notoire dans le Jura-Sud, il est tout à fait légitime de se demander si les paroles qu'il attribue aux antiséparatistes ont été quelque peu exagérées. Ceci ne semble pas être le cas si l'on regarde de plus près les prédictions qu'ont fait les antiséparatistes en matière d'impôts, de chômage et d'hypothèque bancaire dans un futur canton du Jura.

D'abord, en ce qui a trait à l'impôt, la réflexion des antiséparatistes part des constatations suivantes: les recettes fiscales du Jura sont inférieures de 27 % à la moyenne cantonale bernoise tandis que les dépenses jurassiennes y sont supérieures de 13%. Les séparatistes affirment qu'un éventuel canton du Jura-Nord « aurait des soucis budgétaires. Dame! On ne bouche pas un trou de 40 % avec de belles paroles ». (Soral 1990 : 110) À ce sujet, les antiséparistes envoient un questionnaire aux habitants du Jura qui leur demande ce qu'ils vont faire pour combler le 40 % manquant: augmenter les impôts de 40 %, vendre les forêts ou d'autres domaines de l'État, lancer un emprunt d'État obligatoire, diminuer les subventions de 40 %, renvoyer le projet de la Transjurane, etc...

Figure 5

Comment équilibrer le budget d'un éventuel canton du Jura-Nord?

Comment équilibrer		Depringer de 40 % sus auskrimtene cantonistes our agreciment, sinc strobilishers, suburebon, our nom-	
		(PUNK)	Service V
le budget d'un éventuel		 Médium le pincomment de conditionine marières et échicogés à placification codopours de la responsible à 	
canton du Jura-Nord?		 Variati cas ecoloshooligias, seer entergrenia et ero londoonialins des distançable plus tradeatec, ana participa, la secu est incurrent less tradeatec, ana participa, la secu est incurrent less tradeatectus. 	
Can theories l'étables du divintaine, par habitues, inimit rehindaries de 2014.		 Promotion to controller to England to 1908, 2008, to Part Salt has additioned to Controller to the equipments, to the promotion of the promotion on a comprosion on any section towards whereast our englands on any section towards whereast our englands. 	
\$ is mays are duration do Meine.	, h	\$667.79° (00 .00%,9909)	1 102-
Los departamentalistics (course adoles via: commerche, sont supressource on 12 N/0 is noversee at attackets.		, voire depoyer, one inspirate de vientes, viens que, no	ar stadenas Audas
NOTES also gains destroye control do the bond should one assets bodge- teres. Come that the faculty gas on boar the 60 Waters can be before persons.	5	Employed and Commission of Franciscon application memorial flar management, your makes as	
districe at the Challeman and incommutating that recover dendritudes to decrease specially talk to physiciscon binary feeting that the country to decrease.		BEARA	partely.
BCCHC (1) list active? cookine no province general active active/disc like carac- 0665, comme (inscrib), demi holer snejerana et lives grands (bostoje)	4 :		
H Studité payos ou ateire se centre la celuluse ?			BUILD OF THE
Social device, which doubtled to builty to and devoted must be qualities to consider your ?	8		
Perorrikes reg out on non	43	23 666.	
1. Augmented too impose the 42 % ?	Cort	Ni sebel trata importati di i tadi what wilani initiate di initiate di initiate para genta; dividi di initiate mani terra, dia a sun la rebeta ini terra. Especi iluri sari initia ento casa sincarra la vasa di initiate para	
 Austriaction de 40 % bet instanctions fractieve bios (in- clinations in 1989 of settrators, an 1989 of it is in compagna, de planeters a sebratorie en producer de la ficial servicional objects.) 		Cores democratical solutions of the solution of the solutions of the solution	
***************************************		41/2/01/10/20	t the there are
16. Augmentes de atrito hor troche de nucletorn es de accomenda, les palanties et aborega et un chasso, her laco en tee sérioute e applica et par chasso, her laco en tee sérioute e applica.		rica	
4. Viatore les forble et auteur conserva du l'Éjer 1			
St Supplier of hough to strand or has proported the Strant configuration of			
6. Onjuntory obtainer wante des collectes done laure la Sulane 2			
	A		tu sues
	Anno	nce parue dans le <i>Démocrate</i> de 15 in	31 (974.

Soral, P. N. 1990. Autopsie d'une trahison. Analyse de la propagande antiséparatiste à l'époque de l'autodétermination. Delémont : RJ. Pages centrales non-numérotées.

En brandissant la menace d'une augmentation des impôts, les antiséparatistes cherchent à susciter la peur chez les Jurassiens et créer chez eux un sentiment d'insécurité:

Le spectre de l'augmentation des impôts s'inscrit bien dans le désir de cultiver et d'entretenir le sentiment d'insécurité. Ainsi, les pro-bernois déclarent que les charges vont s'accroître, que les impôts enfleront et que, par conséquent, les contribuables fortunés quitteront la région, entraînant une diminution de l'assiette fiscale. Le scénario proposé est un vrai cauchemar. (Soral 1990: 111)

Selon les antiséparatistes, le rêve de la séparation se transformera inévitablement en un cauchemar économique sans précédent pour le Jura.

En plus de l'augmentation des impôts, les antiséparatistes soutiennent ensuite que le Jura sera victime d'une augmentation du nombre de chômeurs. Comme l'atteste cette affiche de propagande, ils croient que « le plus grand immeuble de l'administration du Nord sera sans doute la caisse de chômage. » (Soral 1990: 67)

Figure 6L'accroissement du chômage menace le Jura-Sud



Hauser, Claude. 2004. *L'aventure du Jura*. Lausanne Editions Antipodes. Page 141

En ce qui concerne les prêts hypothécaires octroyés par la Banque cantonale bernoise, le camp antiséparatiste déclare aux habitants du Jura: « vous devrez payer vos dettes envers Berne, vous devrez rembourser vos hypothèques à la Caisse hypothécaire » (Soral 1990: 114) si vous choisissez la séparation.

Enfin, un autre type d'argumentation est souvent utilisé par le camp antiséparatiste pour discréditer les séparatistes et pour montrer à l'ouvrier jurassien moyen que les thèses séparatistes sont contraires à ses intérêts matériaux et politiques. En fait, il s'agit d'une certaine critique socialiste du mouvement séparatiste. Pour plusieurs socialistes jurassiens, le séparatisme est un projet politique de la petite et moyenne bourgeoisie jurassienne qui aspire à participer plus directement au pouvoir d'État, afin de se donner les instruments, dont disposent toutes les autres bourgeoisies cantonales de Suisse, lui permettant de défendre plus efficacement ses intérêts économiques et sociaux. Pour eux, la séparation est un projet politique proprement bourgeois et s'il y a des retombées positives à la suite de la séparation, ce sera au plus grand profit de la classe bourgeoise, et ce au détriment de la classe ouvrière. Cette critique du séparatiste à résonance socialiste est manifeste dans l'article *Le point de vue du salarié* publié dans *Le Jurassien* d'avril 1955. L'article en question fut rédigé par un « militant socialiste » dont l'identité n'a jamais été révélée et présente une vision pessimiste de l'avenir économique d'un éventuel canton du Jura:

« Pour équilibrer ses finances, le Jura autonome devrait trouver quelque quatre millions de francs de plus par année, seulement pour assumer les tâches actuelles, et près du double avec le fonctionnement d'une nouvelle administration et la réalisation de toutes les promesses de l'État jurassien. » (Kohler 1979: 86) Qui paiera la note de la séparation? Selon le militant socialiste, ce sera la classe ouvrière au plus grand profit de la classe bourgeoise. Voici comment il justifie ses craintes: « Quelle serait la situation faite à l'ouvrier dans un futur canton du Jura où le nombre de ses représentants dans un futur parlement serait réduit du tiers de ce qu'il est actuellement à un petit quart? Sur qui ferait-on tomber le poids des impôts supplémentaires, sinon sur la classe ouvrière? » (Kohler 1979: 86) En d'autres mots, ce militant socialiste prédit que dans un futur canton du Jura la députation du Parti socialiste, principal défenseur des intérêts de la classe ouvrière, sera réduite à la chambre des représentants, car les Jurassiens sont, en moyenne, moins enclins à voter pour ce parti que leurs compatriotes bernois. Ne pouvant compter que sur un nombre plus restreint de représentants, les ouvriers jurassiens seront les premiers à être sacrifiés lorsqu'il sera question de combler les dépenses faramineuses d'un éventuel canton du Jura. Bref, cet article a pour but de démontrer aux ouvriers jurassiens qu'ils n'ont rien à gagner et tout à perdre s'ils suivent les séparatistes dans leur aventure sécessionniste.

Contrairement aux séparatistes qui ont tendance à mettre l'accent sur les bénéfices éventuels de la séparation, les antiséparatistes, quant à eux, soulignent l'incertitude économique qui plane audessus d'un futur canton du Jura. Selon eux, l'aventure séparatiste constitue une menace pour le développement harmonieux de l'économie jurassienne. La séparation engendra nécessairement des coûts qui devront être comblés par les contribuables jurassiens. Comme l'indique l'équipe de P. N. Soral : « On cherche à susciter la peur chez les gens en évoquant les menaces qui pèsent sur leur bien-être matériel (...). Chacun peut être sensible à titre de contribuable, de salarié, de retraité, de soldat, de malade potentiel, d'épargnant (...). » (Soral 1990:78) Dans cette première partie, il paraît assez évident que l'argumentation est de nature négative, c'est-à-dire que les antiséparatistes ne mettent pas de l'avant les avantages qu'il y aurait à demeurer avec le canton de Berne, mais se bornent plutôt à agiter le spectre d'un nouvel État cantonal incapable de maintenir les acquis sociaux et économiques des Jurassiens. Mais contrairement à ce que nous dit l'équipe de P. N. Soral, la propagande antiséparatiste n'est pas uniquement négative. Elle possède également des éléments positifs comme nous le verrons dans la prochaine section.

2.6 Berne est un gage de sécurité

Comme il a été démontré à la section précédente, les antiséparatistes ont tendance à sousestimer la viabilité économique d'un Jura autonome. Ceci s'explique en partie par la façon dont ils perçoivent leur relation avec le canton de Berne. Selon eux, le canton de Berne est un canton économiquement diversifié et constitue un gage de sécurité pour le Jura: « On insiste sur la diversité économique du canton de Berne, gage de stabilité financière et permettant aux finances de l'État de ne pas être compromises lorsqu'une crise touche une région. » (Prêtre 1980: 137) Après avoir souligné toute l'incertitude qui entoure l'aventure sécessionniste des séparatistes, les antiséparatistes y opposent un message de stabilité et de sécurité avec des slogans comme « Le canton du Nord sera l'aventure politique, économique et financière. Choisissons la stabilité bernoise » (Soral 1990: 67) et « La sécurité des biens et des personnes est garantie dans le Jura-Sud bernois » (Soral 1990: 67).

Lors des campagnes plébiscitaires de 1974-1975 qui se déroulent sur un fond de récession économique causée par la crise pétrolière de 1973, les antiséparatistes tiennent à rappeler aux travailleurs du Jura l'aide financière qu'ils ont reçue dans le passé de la part des autorités bernoises.

Figure 7
Salarié de chez nous, souviens-toi de cela



Soral, P. N. 1990. Autopsie d'une trahison. Analyse de la propagande antiséparatiste à l'époque de l'autodétermination. Delémont : RJ. Pages centrales non-numérotées.

Loin d'avoir négligé et exploité le Jura, le canton de Berne est généreusement venu aider les travailleurs du Jura lorsque ceux-ci étaient dans le besoin: « (...) De 1919 à 1946, Berne a payé 31,6 millions de subventions pour l'assurance chômage, dont 10,2 millions sont allés au Jura, (...) Berne a payé 8,2 millions de secours de crise et d'aide aux chômeurs, dont 3,3 millions pour le Jura. » (Soral 1990: 113) Dans l'optique des antiséparatistes, il serait donc périlleux voire insensé de vouloir se séparer du canton de Berne: « Alors que les entreprises connaissent des problèmes d'exportation, de restructuration et de concentration, face à la crise, il faut rester avec ce qui est connu. » (Soral 1990: 113)

Les antiséparatistes ont une vision plutôt positive de la relation qui unit le canton de Berne et le Jura. Berne est un gage de sécurité et de prospérité économique. Pourquoi, lors du second plébiscite en 1975 les districts du Jura-Sud, majoritairement protestants, voudraient-ils se séparer de leurs fidèles alliés depuis les traités de combourgoisie de 1528 pour rejoindre un canton du Jura-Nord, majoritairement catholique, dont l'avenir économique est incertain sinon désastreux? Voilà la question que se posent les antiséparatistes du Jura-Sud.

Comme nous l'avons mentionné, il existe une divergence idéologique profonde entre le camp séparatiste et anti-séparatiste en ce qui a trait à *l'unité* du Jura. Pour les séparatistes, il existe une unité entre le Jura-Nord et le Jura-Sud cimentée par la langue et l'identité historique jurassienne. La ligne de rupture identitaire serait entre le Jura francophone et le canton de Berne alémanique. Quant aux antiséparatistes, ils refusent l'unité du Jura et insistent sur le fait que la ligne de rupture se situe plutôt entre le Jura-Nord catholique et le Jura-Sud protestant. Afin de justifier leur vision respective, les deux camps antagonistes ne se gêneront pas pour utiliser des arguments et des raisons de nature économique. Ce sera le sujet des deux prochaines sections.

2.7 Le clivage selon les séparatistes : Berne versus Jura

Aux yeux des séparatistes, il n'existe pas seulement une différence culturelle et linguistique entre l'Ancien canton et le Jura. Celle-ci est doublée d'une différence significative en matière de structure économique.

Tableau 5Répartition de la population active dans les trois secteurs d'activité en 1960

	Jura %	Ancien canton (%)	Suisse (%)
secteur primaire	16,5	17,3	13,9
secteur secondaire	64.0	46,8	50,8
secteur tertiaire	19,5	35,9	35,3

Prêtre, Dominique. 1980. Le séparatisme jurassien de 1952

à 1962. Fribourg : Mémoire de licence. Pages 43-44.

En regardant ce tableau, on remarque que le Jura souffre d'un sous-développement du secteur tertiaire comparativement au canton de Berne et à la moyenne suisse. En plus de constater que la concentration de l'administration dans la capitale bernoise nuit au développement du secteur tertiaire jurassien, les séparatistes blâment également plus directement les autorités bernoises pour les déficiences du Jura dans ce secteur: « Il faut bien chercher les raisons finales du singulier retard du Jura dans le secteur tertiaire essentiellement dans l'équipement insuffisant des techniques de transport et dans l'infrastructure insuffisamment développée (...) Cette exigence n'a d'ailleurs jamais été reconnue par Berne, encore moins réalisée. » (Prêtre 1980: 44)

On constate par ailleurs dans le tableau ci-dessus que le Jura est avant tout déterminé par l'importance de son secteur secondaire, ce qui donne à la région un caractère industriel marqué. Les séparatistes en profitent alors pour opposer à l'image d'un Jura industriel ayant un potentiel économique fort, celle d'un canton de Berne agraire n'ayant qu'un potentiel économique faible.

Il suffit en effet de parcourir le Jura, d'y découvrir ses nombreux centres industriels, ses vallées favorables aux cultures, pour réaliser que nous vivons dans une région capable de nourrir ses habitants sans être dans l'obligation de prélever de lourds impôts. Il serait certainement plus juste de prétendre que, sans la force financière du Jura, le canton de Berne serait un canton financièrement faible! (Huguelet 1967: 53)

Plus qu'une simple dissimilitude superficielle, la différence économique qui existe entre le Jura et l'Ancien canton explique le relatif sous-développement économique du premier. En effet, selon les séparatistes, le malaise économique jurassien proviendrait essentiellement de la politique bernoise

qui ne traiterait pas le Jura en fonction de ses structures économiques spécifiques mais l'inclurait, au contraire, dans une conception globale du canton où Berne joue un rôle centralisateur. En d'autres mots, les politiques publiques et les priorités des autorités bernoises seraient celles d'un canton principalement rural et agraire, ce qui nuit beaucoup aux industriels du Jura qui, eux, voient leurs priorités ignorées tout en étant incapables de jouir des politiques publiques spécifiques qui leur sont nécessaires. Bref, à cause de la profonde différence économique qui existe entre le Jura et l'Ancien canton, l'annexion avec le canton de Berne n'a fait que nuire au développement du Jura. Voyons comment les séparatistes justifient leurs allégations avec des chiffres: d'abord, en montrant que le Jura est une région principalement industrielle possédant un important potentiel économique et ensuite, en avançant que les finances publiques du canton de Berne se portent plutôt mal.

Contrairement à l'Ancien canton, le Jura serait une puissance industrielle et serait plus fertile, plus industrialisé que la majorité des cantons de la Confédération helvétique. Huguelet souligne que d'après le recensement fédéral de 1960 « la force économique, traduite essentiellement par la concentration industrielle, est plus grande dans le Jura (642 %₀) que dans l'Ancien canton (453 %₀). » (Huguelet 1967: 52) En effet, près de 30 % des industries du canton de Berne seraient concentrées dans le Jura selon les nationalistes. Très variée, l'industrie jurassienne serait répartie en plus de 1 000 entreprises qui serviraient de gagne-pain à environ 57 % de la population du Jura. Ces nombreuses entreprises feraient du Jura « une des régions les plus prospères de Suisse. » (Huguelet 1967: 51)

Quant au canton de Berne, les séparatistes en font une description plutôt sombre. Dans un premier temps, ils affirment que malgré sa population considérable, les recettes du canton de Berne ne seraient pas aussi importantes qu'elles devraient l'être:

Le canton de Berne (900 000 habitants) enregistre 569 millions de recettes; Vaud (480 000 habitants): 422 millions de recettes; le Tessin (200 000 habitants): 387 millions. Cette situation curieuse a pour cause essentielle le système fiscal qui, dans le canton de Berne, avantage outrageusement les gros paysans de l'Ancien canton. (Huguelet 1967: 54)

Dans un deuxième temps, les séparatistes soulignent le fait que l'Ancien canton a vu sa dette s'accroître de façon substantielle au cours des années précédentes : « Selon les statistiques de 1965, les dettes de l'État de Berne se sont considérablement accrues, passant de 366 millions en 1955 à 650

millions en 1965. » (Huguelet 1967: 54). À travers ces divers arguments, le camp séparatiste tente de remettre en cause la compétence des autorités bernoises à gérer de façon efficace les finances de l'État cantonal. Étant incapable de gérer l'argent des contribuables jurassiens, comment pourrait-on croire que ceux-ci seront en mesure de venir en aide à l'économie jurassienne lorsque celle-ci traversera des moments difficiles?

Pour les séparatistes, la différence économique qui sépare le Jura du reste du canton de Berne est tellement marquée que l'on doit admettre que Berne ne sera jamais en mesure de répondre aux besoins du Jura et que l'annexion du Jura à l'Ancien canton n'a fait qu'entraver son développement économique. « Circonscription reculée d'un gros canton alémanique, rural et hôtelier, le Jura, avec ses industries et sa petite paysannerie, a été soumis à des forces centrifuges qui ont contrecarré son développement économique et intellectuel. » (Mouvement séparatiste jurassien 1948: 10) Aux yeux des séparatistes, la création d'un canton du Jura ne pourrait que lui être profitable sur le plan économique en lui permettant enfin de disposer d'une administration cantonale capable de répondre à ses besoins spécifiques.

2.8 Le clivage selon les antiséparatistes : Jura-Nord versus Jura-Sud

Aux séparatistes qui présument qu'il existe une quelconque unité au Jura, les antiséparatistes rétorquent qu'il n'y a pas un mais plutôt deux Juras: le Jura-Nord séparatiste et catholique et le Jura-Sud probernois et protestant. À ces différences politiques et religieuses qui séparent le Jura-Nord du Jura-Sud viendra se greffer une prétendue différence économique. Déjà, lors du plébiscite de 1959, les antiséparatistes mettent en valeur « l'opposition entre le Jura-Nord, encore agricole, et le Jura-Sud industriel, auquel incomberait la charge de soutenir le développement du nord en cas de séparation.» (Prêtre 1980: 137) Mais c'est à l'époque des sous-plébiscites de 1975 que l'illustration de la différence économique entre le Jura-Nord et le Jura-Sud prendra une place importante dans le discours antiséparatiste avec des slogans comme « Les Sudistes ne veulent pas être les abeilles qui travaillent pour les apiculteurs du Nord » (Soral 1990: 67) et « Le Nord a toujours fait de la politique. Le Sud l'a toujours payée. » (Soral 1990: 67)

Figure 8 Un Jura-Sud sérieux et travailleur, un Jura-Nord volage et profiteur



Soral, P. N. 1990. Autopsie d'une trahison. Analyse de la propagande antiséparatiste à l'époque de l'autodétermination. Delémont : RJ. Pages centrales non-numérotées.

Dans l'optique des antiséparatistes, le Jura-Sud jouit d'une prospérité économique plus importante que son voisin du nord. Afin de prouver ce qu'ils avancent, les antiséparatistes prétendent que les entreprises du Nord « paient 3 millions d'impôts cantonaux, celles du Sud 7 millions, celles de Bienne 16 millions. » (Soral 1990: 67) Ils prétendent également que la commune de «Malleray-Bévilard paie à elle seule plus d'impôts que tout le district des Franches-Montagnes. » (Soral 1990: 67) Enfin, les antiséparatistes vont même jusqu'à affirmer que ce sont les contribuables du Sud qui paieront pour l'entretien des écoles coûteuses du Jura-Nord (Soral 1990: 76-77). Pourquoi les antiséparatistes s'efforcent-ils à démontrer que le Jura-Sud est plus prospère que le Jura-Nord? Évidemment, ils ont comme objectif d'encourager les habitants du Jura-Sud à voter pour le maintien de la région dans le canton de Berne, et ce même si les habitants du Jura-Nord ont déjà confirmé leur volonté de former un nouveau canton. Les districts du Jura-Sud étant plus prospères que ceux du Jura-Nord, les habitants du sud n'ont donc aucune raison de vouloir rejoindre ceux du nord. Encore pire, s'ils décident de les rejoindre ils risquent de se faire exploiter. « La propagande pro-bernoise, qui brandissait le spectre de l'impérialisme du Jura-Nord, a voulu conditionner les habitants du Jura méridional à telle fin qu'ils se sentent menacés (par quoi?) plus encore que par l'État bernois germanophone majoritaire à 94 %. » (Soral 1990: 122) En fait, il s'agit d'une menace substantielle: la séparation de Berne se ferait au prix de la prospérité économique du Jura-Sud. Pour les antiséparatistes, mieux vaut rester avec ce qui est connu que de rejoindre un mini-canton du Jura-Nord dont tout semble prédire le naufrage.

Comment les séparatistes réagissent-ils face à ces allégations? Selon, l'équipe de P. N. Soral, les antiséparatistes ont exacerbé un prétendu contraste entre le Jura-Nord et le Jura-Sud qui serait en réalité le produit d'une pure fiction:

l'un serait très industrialisé, l'autre incapable d'assurer son développement; l'un serait travailleur, l'autre ne pensant qu'à faire de la politique; l'un serait le plus fervent défenseur de la démocratie suisse, l'autre menaçant la stabilité confédérale; l'un n'aspirerait qu'à la paix, l'autre étant la source des troubles. L'exploitation de toutes ces différences créées de toutes pièces visait à opposer le Jura-Nord au Jura-Sud. (Soral 1990: 121-122)

Il s'agirait, selon les séparatistes, d'une stratégie bernoise visant à diviser le peuple jurassien, afin de mieux être en mesure de le soumettre. Ils s'empressent donc de discréditer les arguments des antiséparatistes:

Certains ont prétendu que les districts du sud (Courtelary, Moutier) sont plus riches que ceux du nord. Cela n'est pas vrai. En période de haute conjoncture industrielle, Courtelary et Moutier paient plus d'impôts que les autres districts (grâce à quelques gros contribuables) mais la situation est inverse en cas de ralentissement. (Huguelet 1967: 52)

Ils présentent ensuite des chiffres qui viennent appuyer leur thèse: pour l'année 1934 le district de Porrentruy aurait produit des impôts cantonaux s'élevant à 844 792 fr., alors que le district de Moutier, pour la même population, n'aurait produit que 714 080 fr. (Huguelet 1967: 53). Mais encore une fois, les séparatistes ne s'arrêtent pas là. Ils vont même jusqu'à prétendre le contraire de ce qu'avancent les antiséparatistes, c'est-à-dire que le Jura-Nord serait plus prospère que le Jura-Sud:

Le Jura-Nord, traditionnellement plus riche parce que situé en partie à 400 mètres d'altitude (contre 600 à 900 mètres pour le sud), possède une économie plus diversifiée, donc plus stable. Le tertiaire y joue un rôle important, alors qu'au Vallon de Saint-Imier, par exemple, il n'y a pratiquement rien entre la classe ouvrière ou la petite paysannerie subventionnée et le patronat. Il est donc faux de prétendre, comme l'ont fait certains journaux suisses-allemands, que le sud du Jura (...) est plus solide, économiquement, que le nord (...). (Huguelet 1967: 53)

D'après les séparatistes, le Jura-sud serait trop axé sur l'horlogerie et la mécanique de précision et souffrirait d'une économie manquant de diversité. Dans cette optique, les districts du sud auraient tout à gagner en rejoignant ceux du nord. Pire encore, s'ils restent avec Berne, ce sera au prix de leur prospérité économique comme le prétend Alain Charpilloz, séparatiste notoire du Jura-Sud, dans une émission romande de télévision diffusée au début mars 1975: « En laissant le Jura-Sud dans le canton de Berne, vous allez l'empêcher de créer les moyens d'une relève. Si le Jura-Sud

reste bernois, il va être absorbé, sucé en partie par l'attirance de Bienne et également par le dynamisme du canton du Jura-Nord. » (Alain Charpilloz cité dans Windisch et Willener 1976: 160)

Les antiséparatistes veulent montrer aux habitants du Jura-Sud qu'ils mettent en péril leur avenir économique s'ils se séparent du canton de Berne pour rejoindre leurs voisins du Nord alors que les séparatistes rétorquent ,quant à eux ,que ceux-ci mettent en péril leur avenir économique en restant attacher au canton de Berne. On se retrouve devant deux messages contradictoires qui ont cependant une fin en commun: tenter d'influencer le vote des habitants du Jura-Sud en leur disant que s'ils votent dans le sens du camp opposé, leur choix aura des conséquences négatives sur l'économie du Jura méridional.

2.9 Un développement économique axé vers la France ou vers Bienne?

Le conflit qui oppose les nationalistes et les antiséparatistes jurassiens n'est pas uniquement un conflit qui vise à déterminer quel organe public doit diriger le développement économique du Jura (gouvernement bernois ou gouvernement jurassien?), mais aussi quelle sera l'orientation de ce développement économique (vers la France ou vers Bienne?). En d'autres mots, il n'est pas juste question de savoir *qui* dirigera ce développement mais aussi *vers qui* ce développement sera-t-il orienté?

Pour les antiséparatistes, Bienne serait la capitale économique du Jura et plus spécialement du Jura-Sud. « Cette ville est, en quelque sorte, le centre des affaires de l'horlogerie. La métropole horlogère du Jura n'est pas La Chaux-de-Fonds, mais Bienne. (...) Et on voudrait élever une frontière cantonale entre Bienne et le Jura bernois? » (Prêtre 1980: 49) Aux yeux des antiséparatistes, il paraît tout à fait absurde de vouloir séparer le Jura-Sud de sa métropole économique par le biais d'une frontière cantonale. Inspirés par les travaux économiques du professeur François Schaller, les milieux économiques probernois du Jura-Sud se rassemblent au sein du Groupement des industriels du Jura méridionale qui défendra avec insistance « l'idée d'une collaboration accrue avec la région de Bienne afin de favoriser le développement économique harmonieux du Jura méridional. » (Soral 1990: 112) Cette organisation refuse fermement le saut dans l'inconnu de la séparation au profit d'une collaboration accrue avec la région de Bienne afin d'élargir les perspectives économiques du Jura-Sud et de mieux protéger la population contre les conséquences de la récession. Bref,

l'insistance sur le développement économique dirigé vers la région biennoise a deux fonctions chez les antiséparatistes: justifier l'attachement du Jura-Sud au canton de Berne et discréditer les séparatistes qui souhaitent couper le lien économique vital qui relit le Jura-Sud à la ville de Bienne.

Du côté des séparatistes, on refuse d'accepter une orientation économique dirigée vers la ville de Bienne. Ceux-ci préfèrent que soient apportées aux problèmes jurassiens des solutions jurassiennes. À l'idée d'un Jura économiquement dépendant de la ville de Bienne et de l'Ancien canton, on oppose la volonté de faire du Jura une entité économiquement autonome et indépendante. Comment les séparatistes envisagent-ils d'atteindre ce but? Par l'entrée de la Suisse au Marché commun. Dès 1959, le *Jura libre* prône, avec constance, l'adhésion de la Suisse au Marché commun qui, selon les séparatistes, aurait comme effet de permettre au Jura et plus particulièrement au district de Porrentruy d'acquérir une place privilégiée dans le destin économique de la Suisse.

L'Ajoie [région du district de Porrentruy] devrait être pour la Suisse, un de ces ports, un de ces promontoires dont toute l'île perdue dans l'océan cherche à tirer profit (...) À la lecture du Traité de Rome, on se rend compte immédiatement qu'un accord entre la Suisse et la Communauté économique européenne (...) serait un grand bienfait pour l'Ajoie et pour le Jura. (Prêtre 1980: 55)

D'après les séparatistes, ce serait grâce à une coopération plus étroite avec le Marché commun et principalement avec la France que le Jura pourrait atteindre un essor économique nouveau. Prêtre y voit une « irruption du culturel dans l'économique. » (Prêtre 1980: 55) En effet, ce n'est pas par hasard que les séparatistes forment des projets économiques tournés vers la France, mais plutôt parce qu'ils ressentent un sentiment de fraternité avec leurs voisins français: « Factice, la frontière tracée entre le Jura et la France a séparé des hommes semblables, parlant la même langue, avec le même accent, portant les mêmes noms, et unis par des circuits économiques adaptés à la nature des choses, à la géographie, aux échanges traditionnels.» (Béguelin 1973a: 42)

On remarque que chez les séparatistes, comme chez les antiséparatistes, la conception identitaire du groupe influence *vers qui* ce même groupe désire orienter son développement. Si on se définit comme étant Bernois, il est tout naturel qu'on désire se développer vers Berne ou plus particulièrement vers la ville de Bienne. Quant aux séparatistes, ils se conçoivent comme des Jurassiens francophones plutôt que des Bernois ce qui les pousse à développer leur économie vers la France, patrie de l'ethnie française, plutôt que vers l'Ancien canton duquel ils veulent se séparer à tout prix.

2.10 Conclusion provisoire

À la suite de cet exposé, on découvre à quel point l'économie est hautement politisée dans le cadre d'un conflit ethno-régional. Le cas du Jura ne fait pas exception. Les deux camps antagonistes de la Question jurassienne n'ont pas hésité à inclure à leurs discours respectifs des arguments économiques afin de rendre leurs thèses plus convaincantes.

D'un côté, les séparatistes affirment sans hésitations qu'un canton du Jura serait viable, car, selon eux, le Jura est une région économiquement riche et prospère. Plusieurs arguments sont évoqués pour justifier cette richesse: la diversité économique du Jura, l'importance de ses industries et l'étendue de ses forêts. Il s'agit en effet d'une surestimation de l'économie jurassienne puisqu'en réalité le Jura souffre d'un haut taux d'émigration, d'un taux de chômage élevé et de fluctuations économiques périodiques qui sont l'effet d'une économie trop concentrée dans le secteur secondaire. Les séparatistes se voient donc confrontés à ces questions: Si le Jura est une région économiquement forte, comment expliquer les difficultés économiques qui touchent parfois la région? Comment expliquer le décalage entre le Jura que l'on imagine et la réalité économique du Jura? On accuse les autorités bernoises d'être, en partie ou totalement, responsables du sous-développement économique du Jura. Par sa négligence, Berne aurait ignoré les intérêts vitaux du peuple jurassien en matière d'agriculture, de chemins de fer et de routes. Les résultats pour l'économie jurassienne furent désastreux: retard économique, marginalisation, exode, etc... Mais, les séparatistes iront plus loin. Le Jura n'a pas seulement été l'enfant martyr d'une autorité bernoise négligente, il a également été exploité sans relâche depuis l'annexion en 1815. Ce serait grâce aux impôts qu'il perçoit dans le Jura que le gouvernement cantonal aurait exploité celui-ci. Selon les séparatistes, les impôts perçus dans le Jura sont ensuite utilisés au grand profit des institutions bernoises qui ne servent à rien ou presque pour les Jurassiens, l'Université de Berne en étant un exemple. Les Bernois contrôleraient également la Banque cantonale et ce, en dépit du fait que les profits de cette dernière se font souvent grâce aux capitaux des industriels jurassiens. Bref, jamais les Jurassiens ne pourraient accepter de rester attacher à un canton qui les néglige et les exploite. La séparation devient à la fois nécessaire et inévitable.

Pour leur part, les antiséparatistes rétorquent qu'un canton du Jura ne serait pas viable, car la région souffre d'une faiblesse économique incontestable. C'est avec une grande inquiétude que les antiséparatistes perçoivent l'idée de séparer le Jura de l'Ancien canton. On parle d'entreprise périlleuse, d'aventure économique voire même d'un saut dans le vide. La séparation n'est pas perçue comme une solution envisageable pour résoudre les problèmes économiques du Jura. Ce serait plutôt le contraire. La séparation, selon les antiséparatistes, est une menace pour la sécurité matérielle des Jurassiens et ne fera qu'aggraver les problèmes économiques de la région. On parle d'augmentation des impôts, d'accroissement du chômage et du fait que si le Jura devient indépendant, les Jurassiens devront immédiatement payer leur hypothèque à la Banque cantonale bernoise. Si les antiséparatistes ont tendance à sous-estimer la force économique du Jura, c'est pour mieux démontrer à quel point le Jura est dépendant de l'Ancien canton. Le canton de Berne est, selon eux, un gage de sécurité pour l'économie jurassienne. On nie le thème de la négligence et de l'exploitation. Encore une fois, ce serait plutôt le contraire. En temps de crise économique, les autorités bernoises n'ont pas hésité à venir en aide à leurs compatriotes jurassiens: les fonds donnés aux chômeurs jurassiens lors de la Grande dépression sont un exemple de générosité bernoise parmi tant d'autres. Dans cette optique, la séparation ne donnerait lieu à aucun bénéfice du point de vue économique. Encore pire, la situation du Jura ne serait que plus précaire. Elle n'est ni nécessaire, ni profitable.

Les deux camps antagonistes se servent aussi d'arguments économiques pour renfoncer les clivages identitaires sur lesquels se fondent leur idéologie et leur raison d'être. En d'autres mots, on se sert d'arguments économiques pour accentuer la ligne qui sépare le « nous » de l'« autre ». Pour les séparatistes, le Jura est une région industrielle avec un grand potentiel économique alors que le canton de Berne est plutôt agraire et possède un potentiel économique faible. Pour les antiséparatistes, le Jura-Sud est une région industrielle dont l'importance économique dépasse celle du Jura-Nord plutôt agraire. Il s'agit en effet de surestimer le « nous » et de sous-estimer l'« autre » afin de mieux justifier sa volonté de se démarquer de cet « autre ».

Enfin, on découvre que l'identité joue un rôle dans la direction que doit prendre le développement économique de la région jurassienne. Pour les séparatistes qui se perçoivent d'abord comme des Jurassiens francophones, le développement doit se faire selon la volonté des Jurassiens

et ce, en respectant l'autonomie de la région vis-à-vis de l'Ancien canton. On cherche à favoriser un développement axé vers la France, patrie de l'ethnie française. Pour les antiséparatistes qui se sentent autant Bernois que Jurassiens, seul un développement axé vers l'Ancien canton et plus particulièrement la ville de Bienne saura garantir au Jura une plus grande prospérité économique.

Il est assez aisé de constater que les deux camps antagonistes se servent des arguments économiques afin de confirmer leur thèse centrale et de la rendre plus attrayante chez les électeurs du Jura. Les séparatistes s'en servent pour justifier la séparation alors que les antiséparatistes les utilisent pour justifier leur attachement envers le canton de Berne et discréditer le mouvement séparatiste. On peut se demander si ce type d'argumentation a vraiment eu un effet sur les intentions de vote des Jurassiens. Certains intellectuels, notamment Alain Charpilloz, ont tendance à voir dans l'argumentation de nature économique «des prétextes, plus que des raisons.» (Charpilloz 1976: 117) Il ne fait pas de doute que l'identité des individus, c'est-à-dire leur ethnie (langue, religion, origine), est probablement plus déterminante pour expliquer leur comportement électoral lors des plébiscites d'autodétermination que leurs préoccupations économiques (Ganguillet 1998: 136-137; Schwander 1977: 99; Rennwald 1994: 188-191). Mais est-ce que les arguments économiques reflètent une certaine réalité ou sont-ils exclusivement de nature rhétorique? Les séparatistes ont-ils raison d'affirmer que le Jura serait plus prospère s'il se séparait de l'Ancien canton? Ou est-ce plutôt les antiséparatistes qui ont raison lorsqu'ils déclarent que, sans l'assistance de Berne, le Jura serait incapable de voler de ses propres ailes? Voilà le genre de question qui rend nécessaire une étude quantitative de l'évolution économique du Jura afin d'être en mesure de confronter les arguments et les suppositions des deux camps antagonistes à l'évolution économique réelle du Jura depuis l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura en 1979.

III. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU JURA-NORD ET DU JURA BERNOIS DES PLÉBISCITES D'AUTODÉTERMINATION À AUJOURD'HUI

L'objet de cette recherche est de déterminer si les prédictions et les suppositions économiques des deux camps antagonistes de la Question jurassienne se sont matérialisées après la création de la République et Canton du Jura en 1979. Le questionnement est le suivant: Les districts du Jura-Nord qui forment actuellement le canton du Jura sont-ils dans une meilleure situation économique que les districts du Jura bernois qui ont choisi de rester attacher au canton de Berne? Cette étude qui touche à la fois au domaine de la sociologie politique, de l'économie et de l'épineuse question des minorités ethniques est pertinente, car elle nous permettra de confronter l'argumentation passionnelle et instrumentale des séparatistes et des antiséparatistes à des données quantitatives objectives et concrètes. Au niveau pratique, elle permettra à la population jurassienne et à ses dirigeants de découvrir, en partie, quels ont été les réussites et les échecs en matière d'économie de la République et Canton du Jura de sa fondation à aujourd'hui.

3.1 Considérations méthodologiques

Avant d'aborder les études antérieures qui se sont intéressées à notre objet de recherche, il serait important de spécifier le concept de « canton » et de décrire quelle est l'étendue de son pouvoir d'influence sur le destin économique d'une région. Un canton doit être compris comme une entité souveraine sur laquelle est fondée la Confédération helvétique: « The cantons, or states, as they are also called, are sovereign. They are independant small states with their own political institutions such as government, parliament and courts. The cantons, for the most part, existed as states long before the Confederation. » (Sigg 1983: 12) En 1848, les cantons étaient des entités politiques jouissant d'une marge de manoeuvre quasi illimitée sur leur territoire. Mais, comme le souligne un expert du droit constitutionnel suisse, Jean-François Aubert, l'État central s'est constamment renforcé depuis 1848. « Il a reçu des pouvoirs dans des domaines aussi variés que le droit civil, le droit pénal, le droit du travail, la sécurité sociale, le logement, la santé, la protection civile, l'enseignement, l'industrie, l'agriculture, l'énergie, les transports, l'aménagement du

territoire, l'écologie. » (Aubert 1982: 86) Ce transfert du pouvoir des cantons vers l'État central ne résulte pas seulement d'un processus de centralisation économique quasi ininterrompu. Il tient également au fait que, dans plusieurs domaines, les cantons ne sont plus en mesure d'assurer un certain nombre de tâches. « Il faut aussi convenir que les problèmes politiques contemporains dépassent souvent les limites du canton: la lutte contre l'inflation, l'emploi ménager de l'énergie, la protection de l'atmosphère supposent, nécessairement, des lois fédérales, quand ce ne sont pas des traités internationaux. » (Aubert 1982: 86) Bref, plus d'un siècle et demi après la naissance de l'État fédéral, le bilan général n'est assurément pas à l'avantage des cantons. On ne saurait cependant en conclure que ceux-ci sont devenus de simples exécutants du pouvoir fédéral et que leur capacité d'influencer leur destin économique est devenue négligeable. Comme l'affirme le politicologue Jean-Claude Rennwald, « les cantons ont encore, en sus d'une forte autonomie en matière d'organisation, des compétences relativement importantes dans plusieurs secteurs: enseignement, culture, ordre public, santé, fiscalité, construction. » (Rennwald 1994: 173) En d'autres mots, la marge de manoeuvre d'un canton reste importante même si elle s'est fortement atténuée depuis 1848. De nos jours, tout canton évaluerait dans un « champ des possibles » qui lui offre une marge de manoeuvre indéniable. Cependant, un bémol doit être mis à cette proposition, car il paraît assez évident que la marge de manoeuvre d'un canton dépendra aussi beaucoup de ses ressources économiques.

Compte tenu d'un certain nombre d'handicaps spécifiques (revenus peu élevés, économie et rendement fiscal faibles, antagonisme prononcé entre des ressources insuffisantes et des dépenses fortes, faible densité de population et nombre élevé de communes, d'où un coût élevé de la « gestion sociale » liée à la dispersion de la population et à la dissémination des infrastructures), le canton du Jura n'est pas, de ce point de vue, celui qui possède le plus d'atouts. (Rennwald 1994: 173)

Bien que la marge de manoeuvre des cantons en matière d'économie ne soit pas négligeable il reste peu certain que la République et Canton du Jura soit en mesure de modifier substantiellement du jour au lendemain la trajectoire de son économie. Reste à voir si les chiffres viendront confirmer ce que nous avançons.

Plusieurs études antérieures se sont penchées sur le sujet de notre recherche. D'abord, à l'occasion de la 35° Fête du peuple jurassien, Roland Béguelin dresse un bilan socio-économique de la République et Canton du Jura depuis son entrée en souveraineté le 1^{er} janvier 1979. En ce jour

du 12 septembre 1982, il cache difficilement son enthousiasme et brosse un portrait idyllique des réalisations de l'État jurassien. Il affirme que la création du canton du Jura a eu des retombées positives pour la région comme le renforcement de la proportion des citoyens de langue française, la progression du secteur tertiaire, l'amélioration du système de bourses d'études, l'augmentation des allocations familiales, la construction de nouveaux foyers pour les handicapés et l'avancement du dossier de la route transjurane (Rennwald 1984: 133-134). Par ailleurs, il prétend que, grâce aux efforts de son gouvernement cantonal, l'économie jurassienne résiste mieux aux effets de la récession mondiale que celle du Jura bernois qui lui est dans une situation « de plus en plus difficile. » (Roland Béguelin cité dans Rennwald 1984: 133)

De son côté, Jean-Claude Rennwald regarde d'un oeil beaucoup plus critique l'évolution socio-économique du canton du Jura. Il précise, entre autres, que les dirigeants jurassiens ont été incapables de résoudre les problèmes chroniques du Jura-Nord: la forte émigration des Jurassiens vers l'extérieur, le revenu moyen inférieur à la moyenne suisse, le haut taux de chômage, l'insuffisance de la natalité et la lourdeur de la fiscalité. Il critique le fait qu'en dépit de sa constitution progressiste (droit au logement, droit au travail), l'Etat jurassien est rapidement devenu un canton dirigé par un groupe restreint de notables peu représentatifs de la population. Cependant, l'image qu'il dresse du Jura-Sud resté bernois ressemble fort à celui fait par Roland Béguelin. Selon lui, le Jura bernois aurait perdu un nombre important d'emplois à cause de la crise économique mondiale. Bien qu'il admette que le maintien du Jura méridional dans le canton de Berne ne saurait à lui seul expliquer la saignée économique et démographique qu'a subie cette région, il affirme toutefois qu'il n'en demeure pas moins vrai que « le canton du Jura, lui aussi fortement dépendant de l'horlogerie, a tout de même mieux résisté. Cela montre clairement que la volonté politique joue aussi un rôle dans l'évolution des structures économiques. » (Rennwald 1984: 151) Cette volonté se serait exprimée à plusieurs reprises dans le canton du Jura, alors qu'elle ne se serait pas manifestée dans le Jura bernois puisque celui-ci est privé d'un pouvoir décisionnel autonome par rapport à Berne.

Enfin, l'équipe de P. N. Soral a réalisé une étude exhaustive qui traite de l'évolution économique du Jura-Nord et du Jura bernois du milieu des années 1970 au milieu des années 1980. Après avoir comparé l'évolution des deux régions, les recherchistes découvrent que, face à la crise économique, le canton du Jura et le Jura bernois ont réagi très différemment.

Doté d'un pouvoir, d'une politique, d'un programme de développement économique et de fonds propres à injecter dans l'économie privée, le premier a relevé le défi de la crise; il a pu diversifier ses activités et trouver un second souffle. Le Jura méridional, qui n'a pas la liberté de jouer son propre jeu ni le pouvoir de se faire entendre, a encaissé la crise comme un boxeur coincé dans les cordes. (Soral 1990: 212)

Selon eux, le secteur secondaire, l'ancienne base du tissu économique de la région, s'est considérablement détérioré dans le Jura bernois sans que le secteur tertiaire soit parvenu à prendre le relais comme ce fut le cas dans le canton du Jura. Comment expliquer ce phénomène? C'est ici que l'équipe de chercheurs prétendument « objectifs » reprennent l'étendard du mouvement séparatiste en blâmant les autorités bernoises:

Le Jura-Sud, maintenu sous tutelle bernoise, a été laissé pour compte par un pouvoir politique qui avait d'autres chats à fouetter en matière de développement économique. Dépourvus de tout pouvoir réel, les districts méridionaux n'ont eu aucun moyen pour agir sur la conjoncture et pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. (Soral 1990: 191)

Comme Béguelin et Rennwald, l'équipe P.N. Soral soutient que le Jura-Sud a connu un déclin important qui s'explique d'abord par la conjoncture entourant la crise économique et ensuite par le fait que la région ne dispose pas d'un pouvoir politique autonome qui lui permettrait de mieux résister aux fluctuations économiques. Par ailleurs, les chercheurs sont persuadés que si le Jura-Nord n'était pas devenu politiquement autonome, il aurait subi un sort proche de celui du Jura-Sud. Or, selon eux, le Jura-Nord a bien résisté à la tourmente grâce au fait qu'il possédait un pouvoir politique autonome.

Dès 1979, la conception et la mise en oeuvre du programme de développement économique a fait sentir ses effets. Ce programme, volontairement optimiste, contient des objectifs à moyen et à long terme, notamment la croissance de la population résidante et de la population active, le développement du volume de l'emploi et l'élévation du revenu par habitant. Il est encore trop tôt pour dire aujourd'hui dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints. Mais il est remarquable de constater que, dans le nouveau canton, le pire a pu être évité. Les forces vives de l'économie ont été préservées, et la qualité des emplois s'est améliorée. (Soral 1990: 191-192)

Ces trois études ont des lacunes assez évidentes. D'abord, Béguelin et Rennwald tirent tous les deux des conclusions trop rapidement dans le temps. Le premier dresse un bilan positif en 1982 et le second, un bilan négatif en 1984 alors que la République et Canton du Jura n'a eu droit à son premier Parlement qu'en 1978 et qu'il n'est entré en souveraineté que le 1^{er} janvier 1979. Il s'agit donc d'une très courte période d'étude (maximum 5 ans) qui n'est probablement pas assez étendue

pour être significative. Quant à la recherche de P. N. Soral, elle se fait sur une période d'environ 10 ans (1975-1985 parfois 1986). Par contre, les auteurs de cette recherche incluent les données provenant des années 1975-1978 dans leur analyse en tant qu'années d'autonomie pour le Jura-Nord, et ce en dépit du fait que la République et Canton du Jura n'était pas complètement autonome à l'époque. Il serait donc justifié de faire une nouvelle étude qui s'étend sur une période plus longue (environ 25 ans) et qui définirait le Jura-Nord comme étant indépendant seulement à partir de 1979, l'année de son entrée en souveraineté.

Ensuite, on peut aisément mettre en doute l'objectivité de ces trois études. Roland Béguelin, militant nationaliste de première heure, est perçu par plusieurs comme étant le père de la patrie jurassienne. Il serait très surprenant, voire presque impossible, qu'un homme, ayant milité plus de trente ans pour l'autonomie de son peuple, voie l'acquisition de cette autonomie d'un mauvais oeil. Quant à Jean-Claude Rennwald, il penche clairement du côté des séparatistes jurassiens. En 1995, il a même rédigé un essai qui propose ce que pourrait être un canton du Jura réunifié (la réunification étant l'objectif principal des séparatistes du Jura-Sud). Enfin, l'étude de Soral a été publiée par le RJ et on y retrouve des passages assez corsés où les attaques faites à l'endroit des antiséparatistes dépassent de loin le cadre d'une étude objective. En fait, en parcourant les pages de ces trois études, on sent clairement qu'on se retrouve sur l'envers de la propagande antiséparatiste d'avant 1975, c'est-à-dire que ces trois études ont tendance à surestimer les réussites économiques du Jura-Nord tout en sous-estimant la vitalité économique du Jura-Sud. On n'est clairement pas au-dessus du débat: ces trois études instrumentalisent les facteurs économiques afin de favoriser une éventuelle réunification du Jura-Nord et du Jura-Sud dans un canton du Jura autonome. Comme il a été mentionné plus haut, il s'agit là de l'objectif principal des séparatistes dans la deuxième phase de la Question jurassienne. Il s'avère donc nécessaire de faire une étude plus objective de l'évolution économique du Jura-Nord et du Jura bernois, c'est-à-dire une étude qui tenterait d'être au-dessus de la mêlée dans la mesure du possible.

Enfin, ces trois études ont en commun de croire qu'un canton a le pouvoir d'influencer sa trajectoire économique. On nous pousse à croire que l'acquisition d'une certaine autonomie politique permet à une région de se doter de politiques publiques spécifiques mieux capables de répondre à ses besoins, ce qui entraînerait une meilleure prospérité économique. Ceci ne nous semble pas aller de soi, particulièrement dans le cas d'un petit canton périphérique comme celui du

Jura (environ 66 163 habitants). Il s'avère donc nécessaire, selon nous, de confronter cette proposition à des chiffres pour voir si elle se révèle vraie ou fausse dans la réalité.

Nous proposons donc de reprendre l'hypothèse des séparatistes pour en faire l'hypothèse de cette recherche: le canton du Jura ainsi que les trois districts dont il est constitué, soit les districts de Delémont, de Porrentruy et des Franches-Montagnes, sont dans une meilleure situation économique que le Jura bernois ainsi que ses trois districts, soit les districts de Courtelary, de Moutier et de La Neuveville qui ont choisi de rester attacher au canton de Berne. En effet, les districts formant l'actuel canton du Jura ont mieux su résister aux différentes fluctuations de l'économie régionale que ceux du Jura bernois, car ils ont acquis un pouvoir politique autonome mieux adapté à leurs besoins spécifiques.

Notre recherche comprendra en tout une variable indépendante, une variable dépendante et quatre indicateurs pour notre variable dépendante. Notre variable indépendante s'intitule « pouvoir politique autonome ». Son niveau de mesure est de nature nominale. Cette variable aura comme attributs « absence d'un pouvoir autonome » et « présence d'un pouvoir autonome ». A ce sujet, une question fondamentale doit être posée: Quand peut-on considérer que le Jura-Nord possède un pouvoir politique autonome capable d'influencer sa situation économique? Est-ce à partir de 1976 avec la mise en place de l'Assemblée constituante jurassienne ou est-ce plutôt à partir de 1978 avec l'élection du premier Parlement jurassien et la création d'un gouvernement cantonal? Comme il a été mentionné plus haut, l'étude réalisée par P. N. Soral retient l'année 1975 comme point de départ de l'autonomie jurassienne, c'est-à-dire l'année des sous-plébiscites d'autodétermination. Selon nous, ce point de départ ne semble pas pertinent, car il n'existe pas vraiment de gouvernement jurassien capable de mettre en place des politiques publiques avant 1978. Quant aux différentes instances statistiques de suisse (Office fédéral de la statistique et Bureau de la statistique du Jura), elles retiennent en général comme point de départ l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura le 1er janvier 1979 à la suite d'un scrutin fédéral, tenu le 24 septembre 1978, où les citoyens suisses se sont prononcés pour l'entrée du nouveau canton dans la Confédération helvétique. Après réflexions, nous avons choisi l'an 1979 comme point de départ de l'autonomie du Jura-Nord. Il est vrai qu'il serait peut-être plus juste de choisir l'année 1978, cependant nous ne l'avons pas fait pour deux raisons: (1) le gouvernement jurassien est toujours en période de transition (transfert progressif des pouvoirs de Berne vers Delémont) et (2) nous sommes d'avis que le fait d'inclure ou de ne pas inclure cette année dans la catégorie « présence d'un pouvoir autonome » n'aura pas une grande influence sur les résultats finaux de notre recherche (il s'agit en effet qu'une seule année sur une période de 25 ans). Bref, il y aura « absence d'un pouvoir autonome » dans le Jura-Nord avant 1979 et « présence d'un pouvoir autonome » à partir de 1979. Cette variable est importante, car elle nous permet de faire la distinction entre la situation qui précède la création du canton jurassien et celle qui lui succède. C'est cette distinction qui nous permettra de vérifier à quel point la présence d'un pouvoir politique autonome a un effet sur le sort économique des populations concernées.

Quant à notre variable dépendante, celle-ci s'intitule « sort économique ». Ses attributs sont les suivants: « détérioration », « statu quo » ou « amélioration ». Son niveau de mesure est ordinal et ce seront les données fournies par nos indicateurs qui nous permettront de voir si le sort économique des Jurassiens habitant le Jura-Nord et le Jura-Sud a changé depuis 1979. Les quatre indicateurs pour notre variable dépendante sont: (1) la démographie, (2) les secteurs d'activité économique, (3) le taux de chômage et (4) le revenu par habitant.

Premièrement, en termes de démographie, nous allons faire (1) une comparaison de l'évolution démographique des trois districts de la République et Canton du Jura à celle des trois districts du Jura bernois de 1950 à 2002, (2) une comparaison du solde naturel et du solde migratoire du canton du Jura et de ses trois districts et ceux du Jura bernois et de ses trois districts de 1981 à 2003 et (3) une comparaison de l'évolution démographique de la République et Canton du Jura à celle des autres cantons de la Confédération helvétique de 1980 à 2003. Pourquoi avons-nous choisi cet indicateur? Il fut choisi en grande partie parce qu'il a été évoqué dans la recherche de Rennwald ainsi que dans celle de Soral. Les séparatistes se sont souvent plaints du bas taux de natalité et du haut taux d'émigration de la région jurassienne. Cet indicateur est donc important parce qu'il va nous permettre de voir si les autorités du Jura-Nord ont réussi à atténuer le taux d'émigration élevé et à augmenter le faible taux de natalité de manière plus efficace par rapport à la situation du Jura bernois.

Une note méthodologique importante doit être faite ici pour tous ceux qui entreprennent une recherche qui vise à comparer les districts du Jura avant 1975 et après 1975. En effet, à la suite de la troisième étape du scrutin d'autodétermination qui s'est déroulée en 1975 des modifications

territoriales ont eu lieu dans les districts de Delémont, des Franches-Montagnes et de Moutier (voir l'Annexe B pour les cartes géographiques du Jura). Les communes suivantes ont quitté Moutier pour rejoindre Delémont: Châtillon, Corban, Courchapoix, Courrendlin, Mervelier et Rossemaison. Rebévilier a quitté Delémont pour rejoindre Moutier. Lajoux et Les Genevez se sont séparées de Moutier et ont été rattachées aux Franches-Montagnes. Enfin, la commune de Roggenburg qui appartenait au district de Delémont a quitté ce dernier pour rejoindre celui de Laufon, qui fait désormais partie du canton de Bâle-Campagne depuis le 1^{er} janvier 1994. Ces remaniements ont été pris en compte dans notre recherche. Ils feront l'objet d'une brève mention lorsqu'il s'agira de traiter les données dans les sections qui suivent.

Une seconde note méthodologique doit être faite concernant la mini-commune de Vellerat. Bien que cette petite commune de 70 habitants ait voté majoritairement (environ 80%) en faveur de la séparation, elle n'a pas eu le droit de participer à la troisième étape du scrutin d'autodétermination, car son territoire n'est pas contigu du district sécessionniste de Delémont. Mais « sous l'implusion de son jeune maire, elle vote quand même, nargue l'administration bernoise et devient une sorte de *no man's land.* » (Pichard 2004: 84) Au terme d'un long combat de plus de vingt ans, la « commune libre » de Vellerat rejoint officiellement le district de Delémont le 1^{er} janvier 1996. Dans le cadre de cette recherche, la commune de Vellerat est incluse dans le district de Delémont dès 1979 pour trois raisons: (1) Selon les banques de données statistiques que nous avons consultées, soit le Bureau de la statistique du Jura et l'Office fédéral de la statistique, la commune de Vellerat est incluse dans le district de Delémont dès 1979; (2) La commune s'était déclarée commune libre dès 1982 et n'évoluait donc plus dans la sphère bernoise; et (3) Puisqu'il s'agit d'une mini-commune de 70 habitants, nous croyons que le fait de l'insérer dans le district de Delémont dès 1979 n'influencera pas de façon marquante nos résultats finaux.

Deuxièmement, en ce qui a trait aux secteurs d'activité économique, nos commentaires se feront autour d'une comparaison de l'importance et de l'évolution des trois secteurs d'activité dans la République et Canton du Jura, le Jura bernois et la Suisse de 1980 à 1999. Cet indicateur est important, car les études antérieures prétendent que le progrès extrêmement rapide du secteur tertiaire dans le Jura-Nord est « dû à l'implantation d'une administration cantonale et à l'attrait exercé par le nouvel État. » (Roland Béguelin cité dans Rennwald 1984: 133) Le secteur tertiaire est-

il vraiment plus vigoureux dans les trois districts qui forment actuellement la République et Canton du Jura que dans les trois districts demeurés bernois? C'est ce que nous tenterons de découvrir.

Troisièmement, le taux de chômage sera le sujet des analyses suivantes: (1) une comparaison des taux de chômage du canton du Jura et du Jura bernois de 1979 à 2001 et (2) une comparaison des taux de chômage des trois districts du Jura-Nord et des trois districts du Jura bernois de 1990 à 2001. Nous avons retenu cet indicateur, car certains séparatistes prétendaient que l'incompétence des autorités bernoises était l'une des causes principales des taux de chômage élevés dans le Jura. Le Jura-Nord a-t-il diminué son taux de chômage grâce à l'acquisition d'un pouvoir politique autonome? Quant au Jura bernois, a-t-il vu sa situation se dégrader en l'absence d'un tel pouvoir?

Quatrièmement, nous proposons de tracer l'évolution du revenu moyen par habitant du Jura-Nord part rapport à la moyenne suisse depuis 1979-2000. Selon Rennwald, le revenu des habitants du Jura-Nord se serait éloigné de la moyenne suisse depuis l'entrée en souveraineté jusqu'en 1984. Cette évolution initiale est-elle représentative de l'évolution du revenu moyen jusqu'à aujourd'hui?

Il serait important que nous précisions la dynamique anticipée de notre cadre opératoire. Selon notre hypothèse, le pouvoir politique autonome que possède la République et Canton du Jura depuis son entrée en souveraineté en 1979 lui a permis de stabiliser, voire d'améliorer, les indicateurs de son sort économique, alors que, dans le Jura bernois, ces mêmes indicateurs du sort économique se sont stabilisés (s'ils se sont améliorés dans le canton du Jura) ou se sont détériorés (s'ils se sont stabilisés dans le canton du Jura). Plus précisément, nous anticipons: (1) une augmentation plus importante de la population dans le Jura-Nord et ses trois districts que dans le Jura bernois et ses trois districts, (2) une diminution plus importante du nombre de départs et une augmentation plus importante du nombre de naissances dans les trois districts du canton du Jura comparativement à ceux du Jura bernois, (3) un accroissement plus significatif du secteur tertiaire dans le canton du Jura que dans le Jura bernois, (4) une plus grande importance du secteur tertiaire par rapport aux deux autres secteurs d'activité économique dans le canton du Jura que dans le Jura bernois, (5) un taux de chômage plus faible dans le canton du Jura et ses districts que dans le Jura bernois et ses districts et (6) une diminution de l'écart qui sépare le revenu moyen des habitants du canton du Jura de celui de la moyenne suisse.

En somme, ce cadre opératoire devrait nous permettre de vérifier empiriquement la validité de notre hypothèse de recherche et de voir si la création d'un pouvoir politique autonome dans le Jura-Nord lui a permis d'améliorer son sort économique de manière plus importante que le Jura bernois. Puisqu'on ne peut pas manipuler les variables en cause et qu'on doit, par conséquent, s'en remettre à la simple observation des interrelations possibles entre ces variables, l'étude de cas semble être la stratégie de vérification la plus appropriée pour vérifier notre hypothèse. Contrairement à la recherche quasi expérimentale et à l'enquête corrélationnelle portant habituellement sur un grand nombre d'observations, notre recherche par étude de cas reposera sur peu d'observations: d'abord une comparaison du canton du Jura et ses trois districts (Delémont, Porrentruy et Franches-Montagnes) avec le Jura bernois et ses trois districts (Moutier, Courtelary et La Neuveville) et ensuite, une comparaison avec la moyenne suisse et d'autres cantons de la Confédération helvétique lorsque la chose est pertinente. Cela nous coûtera bien sûr en termes de capacité de généralisation des résultats de notre recherche (validité externe). En revanche, cela nous permettra de couvrir le terrain en profondeur par l'analyse de plusieurs indicateurs économiques accroissant ainsi la validité interne de notre recherche. Mais pourquoi n'étudier qu'un seul cas et pourquoi avoir choisi le cas du Jura? D'abord, la complexité du sujet rend l'étude de plusieurs cas assez difficile et fort coûteuse en matière de temps. Par ailleurs, le but principal de notre recherche n'est pas de faire une généralisation, mais plutôt de mieux comprendre le cas jurassien et surtout de confronter les suppositions des séparatistes et des antiséparatistes à des données quantitatives objectives. Ensuite, le cas jurassien possède un avantage indéniable: on y retrouve des districts autonomes qui ont formé un nouveau canton et des districts « contrôles » qui sont demeurés avec le canton de Berne. Ceci va nous permettre de faire une comparaison dans l'espace assez efficace pour vérifier si la création d'un canton du Jura a véritablement amélioré le sort économique des habitants du Jura-Nord et si l'absence d'un pouvoir politique autonome dans le Jura bernois a placé l'économie de la région dans une situation difficile.

Bien qu'il fasse partie du Jura historique, le district de Laufon n'a pas été retenu dans notre recherche, et ce pour les raisons suivantes: (1) Ce district ne figure pas dans les études antérieures (Béguelin, Rennwald et Soral); (2) Depuis 1959, les séparatistes ont progressivement laissé de côté

l'attachement historique qui relit le Jura au Laufon, majoritairement germanophone, pour prendre un discours plus ethnique, c'est-à-dire de revendiquer un pouvoir autonome sur une base ethnique plutôt qu'historique. Ainsi, le Laufon occupe une place plutôt négligeable dans les suppositions des deux camps antagonistes en matière d'économie; et (3) ayant suivi une trajectoire complètement différente des autres districts du Jura historique en rejoignant le canton de Bâle-Campagne, il nous est impossible de concevoir l'utilité d'inclure ce district dans notre recherche.

L'instrument de collecte de l'information pour cette recherche sera l'observation documentaire. Nous allons donc nous servir d'annuaires statistiques et de banques de données pour confirmer ou infirmer la véracité de notre hypothèse. À ce sujet, nous avons puisé nos données à partir de trois sources. D'abord, le Bureau de la statistique du Jura offre sur son site web (www.jura.ch) une quantité importante de statistiques sur la République et Canton du Jura. Créé en 1979, ce bureau de la statistique produit, recueille et met en valeur les données cantonales dans les vingt- et-un domaines de la statistique officielle suisse. Ces données sont par la suite mises à disposition la du public. Ensuite, l'Office fédéral de la (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html) qui possède la plus grande banque de données officielle de Suisse nous a fait parvenir des données statistiques importantes pour notre recherche. Enfin, notre source principale de statistiques est le Classeur des statistiques régionales publié par la Fondation régionale pour la statistique (FRS). Fondée en 1993 par l'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ) et la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), la FRS comprend l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB) comme partenaire depuis 1998. Cette fondation « a pour but d'entretenir, d'actualiser, de gérer et de promouvoir une banque de données étendant son activité à la République et Canton du Jura (districts de Delémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy) et au Jura bernois (districts de Courtelary, de Moutier et de La Neuveville). » (Fondation régionale pour la statistique 2004: 1) Le Classeur des statistiques régionales fut conçu pour remplacer le traditionnel Annuaire des statistiques jurassiennes publié depuis 1984 sous forme de volumes reliés.

Comme on a pu le remarquer, nous avons utilisé seulement des statistiques issues de publications officielles afin d'assurer la plus grande fiabilité possible à nos données. Les chiffres

présentés dans les publications séparatistes et antiséparatistes ont été mis de côté, car nous craignons que ces chiffres soient issus d'interprétations subjectives, voire même que certains soient créés de toutes pièces. Pourquoi la recherche documentaire a-t-elle été retenue pour cette recherche et non pas un autre instrument de collecte de l'information? L'observation documentaire a plusieurs avantages. La réactivité de la mesure dans le cadre de l'observation documentaire est faible et souvent totalement absente. Son coût est faible et son accès plutôt facile. En plus, elle ne pose pas de problème d'éthique. Il y a également le fait que notre recherche se prête mal à l'observation directe, à l'observation participante, aux entrevues et à l'usage de sondages. La recherche documentaire qui se marie bien à notre stratégie de vérification semble donc être la plus objective et la plus adéquate pour vérifier notre hypothèse de recherche.

3.2 La démographie

Les études antérieures ont démontré à quel point les années 1970 ont été difficiles pour l'ensemble du Jura, particulièrement en termes de démographie. Selon Rennwald, la population du canton du Jura a subi une diminution de 2,88 % entre le recensement fédéral de 1970 et celui de 1980 (Rennwald 1984: 136). Quant au nombre de naissances, il a été réduit d'environ 28 % passant de 1 051 naissances en 1971 à 750 naissances en 1979. Si l'évolution démographique du canton du Jura ne pousse pas à l'optimisme, Rennwald qualifie celle du Jura bernois de catastrophique.

Entre les deux derniers recensements fédéraux, soit de 1970 à 1980, la population du Jura méridional a en effet diminué de 6 939 personnes. Cette hémorragie démographique est encore plus dramatique lorsqu'elle est exprimée en pourcentages: -14 % dans le district de Courtelary, -10 % dans le district de Moutier et -12 % dans le district de La Neuveville! (Rennwald 1984: 150)

Si les deux régions ont connu une décroissance démographique, celle du Jura bernois aurait été beaucoup plus importante que celle du canton du Jura.

L'étude réalisée par l'équipe P. N. Soral arrive essentiellement aux mêmes conclusions. D'après leur recherche, la population du Jura reste plus ou moins stable dans les deux régions jusqu'en 1975. Mais, dès 1976, la décroissance se fait sentir. « Le Jura-Sud perd près de 7 000 habitants entre 1970 et 1980, soit 12 % de sa population, alors que le canton du Jura en perd 2 275,

soit -3.4 % par rapport à 1970. » (Soral 1990: 159) La situation ne se serait guère améliorée dans le Jura bernois entre 1980 et 1987: celui-ci ayant perdu encore 1 000 personnes. Cependant, dans la même période, la situation démographique du canton du Jura se serait légèrement améliorée. En effet, la population du Jura-Nord aurait augmenté de 211 personnes. Bref, le canton du Jura aurait mieux résisté aux effets de la dépression en parvenant à maintenir sa population à un niveau quasi stationnaire, alors que le Jura bernois connaît, quant à lui, « un profond marasme, traduit par un dépeuplement unique dans son histoire. » (Soral 1990: 162)

La décroissance démographique que subit la région jurassienne proviendrait en grande partie des soldes migratoires. Entre 1970 et le 1^{er} janvier 1981, il y aurait eu « 8 025 personnes en moins dans le Jura méridional, 5 665 dans le Jura-Nord, ce qui induit des soldes totaux négatifs dans les deux régions, de quelque 7 000 personnes dans le Sud et de 3 000 personnes dans le Nord.» (Soral 1990: 160) En plus de souffrir d'un solde migratoire négatif plus important que le Jura-Nord, le Jura-Sud aurait également eu des problèmes à maintenir sa population grâce au solde naturel, ce qui explique ses nombreux soldes totaux négatifs entre 1981 et 1987: « Dans la République et Canton du Jura, en revanche, on constate une alternance entre les soldes positifs et négatifs. Il convient de relever que la principale différence entre les deux régions se situe sur le plan des soldes naturels, souvent négatifs dans le Jura-Sud, mais toujours positifs dans le nouveau canton. » (Soral 1990: 160)

Ces deux études ont des failles assez évidentes. Si l'équipe P.N. Soral se sert de chiffres qui ont été ajustés correctement en prenant compte des modifications territoriales au niveau des districts mentionnées plus haut, Rennwald ne mentionne pas qu'il a fait les changements nécessaires, ce qui nous pousse à croire qu'il ne les a pas faits. Le cas de Vellerat n'est pas mentionné dans les deux études, mais il semble que cette mini-commune ait été incluse dans les chiffres concernant le Jura bernois (district de Moutier). Mais plus grave encore, ces deux études comparent l'évolution démographique du Jura-Nord et du Jura bernois dès 1970 alors que le Jura-Nord ne devient pleinement autonome qu'à partir de 1979. Il est donc erroné de dire que le Jura-Nord a mieux résisté à la décroissance démographique entre 1970 et 1979 parce qu'il avait une administration cantonale propre, car cela n'était pas encore le cas. Une distinction claire doit être faite entre la période qui précède 1979 et celle qui lui succède si l'on souhaite réellement prouver que c'est grâce à son pouvoir politique autonome que le Jura-Nord a mieux résisté aux pressions démographiques que le Jura bernois. C'est ce que nous tâcherons de faire dans notre recherche.

Tableau 6

Population du Jura-Nord et du Jura bernois de 1950 à 1970

et de 1980 à 2000 (avec pourcentage de variation)

Jura nord						Jura bernois						
Années	Delémont	FrMont.	Porrentruy	Total	Cour	telary	Moutier	La Neuveville	Total			
2000	34,484	9,769	23,896	68,149		22,119	23,224	6,065	51,408			
1990	33,185	9,144	23,904	66,233		22,316			51,058			
1980	31,844	8,827	24,384	65,055		22,606	23,668	5,319				
1970	27,549	8,303	26,135	61,987		26,442	31,909	5,756	64,107			
1960	24,019	8,727	25,651	58,397		25,536	29,786	5,045	60,367			
1950	20,796	8,496	25,212	54,504		23,435	26,701	4,536	54,672			
				Va	riations							
1980-2000	8.29	10 67	-2 00	4.76	-2.15		-1.88	14.03	-0 36			
1990-2000	3.91	6.84	-0.03	2.89	-0.88		-0.09	10.31	0.69			
1980-1990	4.21	3 59	-1 97	1.81	-1 28		-1.79	3 37	-1 04			
1950-1970	32.47	-2.27	3.66	13.73	12.83		19.51	26.90	17.26			
1960-1970	14.70	-4.86	1.89	6.15	3.55		7.13	14.09	6.20			
1950-1960	15.50	2 72	1.74	7.14	8.97		11 55	11.22	10.42			

Notes: - les chiffres de 1950 à 1970 concernent les anciens territoires, alors que les chiffres de 1980 à 2000 concernent les territoires actuels.

Fondation régionale pour la statistique. 2004. Le Classeur des statistiques régionales. Moutier/Tavannes : ADIJ/CEP. Bureau de la statistique. « République et Canton du Jura (Suisse) - Statistiques ». Site du gouvernement cantonal de la République et Canton du Jura, [En ligne]. www.jura.ch (Page consultée le 6 avril 2005).

Source: Recensements fédéraux de la population faits par l'Office fédéral de la statistique

On voit dans ce tableau qu'entre le recensement fédéral de 1950 et celui de 1970, la population du Jura-Nord passe de 54 504 habitants à 61 987, ce qui correspond à une augmentation de 7 483 personnes (+13,73 %). Quant au Jura bernois, sa population est passée de 54 672 habitants à 64 107 en 1970, soit une augmentation de 9 435 (+17,26 %). Ainsi, la population du Jura bernois est non seulement plus importante que celle du Jura-Nord dans la période 1950-1970, mais elle s'est également accrue plus rapidement autant en nombre absolu qu'en pourcentage. Après le remaniement territorial de 1975 et la création du canton du Jura, la situation change sensiblement. Entre le recensement fédéral de 1980 et celui de 2000, la population du Jura-Nord passe de 65 055 habitants à 68 149, ce qui correspond à une augmentation de 3 094 personnes (+4,76 %). Quant au Jura bernois, sa population est passée

⁻ la commune de Vellerat est incluse dans le district de Delémont à partir de 1980.

de 51 593 habitants à 51 408, soit une diminution de 185 personnes (-0,36 %). On peut donc dire, de façon générale, que le canton du Jura a mieux résisté aux pressions démographiques que le Jura bernois entre 1980 et 2000. Mais qu'en est-il des districts qui les composent? Existe-t-il une différence entre l'évolution générale d'une région et celles des districts qui la composent?

Lorsque l'on regarde les changements démographiques au niveau des districts, on remarque que plusieurs nuances doivent être apportées à nos observations initiales. Premièrement, contrairement aux districts de Delémont (+32,47 %) et de Porrentruy (+3,66 %), le district des Franches-Montages connaît une décroissance démographique entre 1950 et 1970 (-2,27 %) et plus particulièrement entre 1960 et 1970 (-4,86 %). Deuxièmement, après la création d'un nouveau canton, le district de Porrentruy, contrairement aux districts de Delémont et des Franches-Montagnes, subit une baisse de population constante entre 1980 et 2000. La population du district passe de 24 384 en 1980 à 23 896 en 2000, c'est-à-dire une diminution de 488 personnes (-2,00 %). Troisièmement, le Jura bernois à tout de même connu une légère augmentation de population entre 1990 et 2000. Celle-ci est passée de 51 058 habitants à 51 408, soit une augmentation de 350 personnes (+0,69 %). Cependant, cette augmentation reste plus modeste que celle du Jura-Nord pendant la même période (+2,89 %). Quatrièmement, le district de La Neuveville, contrairement aux districts de Moutier et de Courtelary, a connu un accroissement de population spectaculaire entre 1980 et 2000. Sa population est passée de 5 319 habitants à 6 065, soit une augmentation de 746 personnes (+14,03 %). Cette augmentation en termes de pourcentage est la plus importante de tous les districts du Jura, y compris ceux de la République et Canton du Jura.

À la lumière de ces chiffres, on en vient à se demander si le fait d'avoir un pouvoir politique autonome est vraiment la variable qui explique le fait que l'évolution démographique du Jura-Nord est plus favorable que celle du Jura-Sud. Si l'existence d'un pouvoir politique autonome serait vraiment la cause de ce phénomène, alors pourquoi le district de La Neuveville a-t-il si bien performé comparativement au district de Porrentruy? Par ailleurs, il est curieux de constater que le district des Franches-Montagnes est le seul district qui a amélioré sa situation de 1980 à 2000 (+10,67 %) comparativement à la période de 1950-1970 (-2,27 %). Tous les autres districts ont subi une réduction de leur accroissement démographique (Delémont, La

Neuveville) ou une décroissance démographique (Porrentruy, Courtelary, Moutier). S'il est vrai que la situation démographique du canton du Jura est généralement meilleure que celle du Jura bernois, il nous est évident que cette situation ne peut pas être réduite à la seule variable « pouvoir politique autonome ». D'autres variables doivent être prises en considération. Afin de comprendre plus clairement la situation des deux régions étudiées et de chacun de leurs districts, il s'avère nécessaire de voir quels ont été leurs soldes naturels et migratoires dans la période 1980 à 2000 (voir Annexe C).

De façon générale, on constate que le Jura-Nord est dans une meilleure situation démographique à cause de son solde naturel beaucoup plus élevé (+3 614) que celui du Jura-Sud (+ 459). Quant au solde migratoire, il est négatif dans les deux régions, mais celui du Jura bernois reste très élevé (-293) comparativement à celui du Jura-Nord (-6). C'est donc principalement grâce à son solde naturel élevé que le Jura-Nord a vu augmenter sa population totale. Quant au problème de l'émigration, il subsiste dans les deux régions étudiées.

Si l'on regarde la situation individuelle des districts qui forment le Jura-Nord, on note que les districts de Delémont et des Franches-Montagnes sont dans une bonne situation démographique. Ils n'ont pas connu de solde naturel négatif et, bien qu'ils aient connu chacun 11 années de solde migratoire négatif, leur solde migratoire total reste positif. Quant au district de Porrentruy, sa situation démographique est plutôt mauvaise: il est le seul, dans le Jura-Nord, à avoir connu des années de solde naturel négatif (10). Plus grave encore, il a subi 13 années de solde migratoire négatif, ce qui lui donne un solde migratoire total négatif. Le district de Porrentruy souffre donc d'un faible taux de natalité (comparativement aux districts de Delémont et des Franches-Montagnes) en plus d'être victime d'un solde migratoire total négatif, ce qui entraîne chez lui une perte démographique de 337 habitants entre 1981 et 2003.

Quant au Jura bernois, ses districts présentent des situations démographiques fort divergentes. D'un côté, il y a le district de La Neuveville qui a l'un des meilleurs rendements démographiques de tout le Jura: en plus d'avoir connu un solde naturel total positif et un solde migratoire total positif, il est le seul district du Jura à avoir un solde migratoire total plus élevé que le solde naturel total. Ensuite, il y a le district de Moutier qui est dans une situation qui ressemble fort à celle du district de Porrentruy. En effet, le district de Moutier a eu cinq années

de solde naturel négatif mais a tout de même connu un solde naturel total positif (+311). Par contre, comme le district de Porrentruy, il a connu un nombre élevé de solde migratoire négatif (15 années) et a un solde migratoire total négatif (-584), ce qui concoure à lui donner un solde total négatif (-326). De l'autre côté, il y a le district de Courtelary qui est dans l'une des pires situations démographiques de tout le Jura. Ce district a subi 14 années de solde naturel négatif et il est en conséquence le seul district du Jura a avoir un solde naturel total négatif (-118). De plus, il a également subi 14 années de solde migratoire négatif, ce qui lui donne un solde migratoire total négatif (-320).

En somme, trois districts du Jura sont dans une bonne situation démographique: Delémont et les Franches-Montagnes sont dans cette situation pour des raisons naturelles (natalité élevée) alors que La Neuveville l'est à cause d'un courant migratoire (immigration élevée). Les districts de Porrentruy et de Moutier sont dans une situation démographique intermédiaire, c'est-à-dire que bien qu'ils aient connu un solde naturel total positif, ils ont tout de même un solde total négatif à cause de leurs soldes migratoires totaux négatifs (émigration élevée). Enfin, le district de Courtelary est dans une mauvaise situation économique qui se résume ainsi: solde naturel total négatif, solde migratoire total négatif et, par conséquent, solde total négatif. Ce district souffre donc à la fois d'un taux de natalité trop faible pour maintenir sa population et du départ d'un grand nombre de ses habitants (émigration élevée). Bref, les difficultés démographiques du Jura ne semblent pas respecter la ligne qui sépare les districts autonomes des districts restés bernois. Si ce serait le cas, les trois districts du Jura seraient en tête de liste, alors que les trois autres seraient en bas de liste. À la lumière de ces analyses, nous devons conclure que même s'il n'est pas impossible que la création d'un pouvoir autonome dans le Jura-Nord ait aidé la région à mieux résister aux fluctuations démographiques, le cas de La Neuveville atteste du fait qu'un district peut réussir de grande chose même s'il ne fait pas partie d'une région autonome. Il semblerait que d'autres facteurs doivent également entrer en cause.

Une note positive peut cependant être apportée à l'évolution de la République et Canton du Jura si on le compare à celui des autres cantons de la Confédération helvétique.

Tableau 7

Population résidente permanente des cantons suisses (1980, 1990, 2000)

Cantons				Variations		
	1980	1990	2000	1980-1990	1990-2000	1980-2000
Zurich	1,122,839	1,179,044	1,247,906	5.01	5 84	11.14
Berne	898,397			4 98	1.49	6.55
Vaud	528,747	601,816	640,657	13.82	6.45	21.17
Argovie	453,442		547,493	11.92	7.88	20.74
St-Gall	391,995	427,501	452,837	9 06	5 93	15.52
Genève	349,040	379,190	413,673	8 64	9.09	18.52
Lucerne	296,159	326,268	350,504	10 17	7 43	18.35
Tessin	265,899	282,181	306,846	6.12	8.74	15.40
Bâle-Campagne	233,447	248,484	259,374	6.44	4.38	11.11
Valais	218,707	249,817	272,399	14 22	9.04	24.55
Soleure	218,102	231,746	244,341	6.26	5.43	12.03
Bâle-Ville	203,915	199,411	188,079	-2.21	-5.68	-7.77
Fribourg	185,246	213,571	241,706	15.29	13.17	30.48
Thurgovie	183,795	209,362	228,875	13.91	9.32	24.53
Grisons	164,641	173,890	187,058	5.62	7 58	13.62
Neuchâtel	158,368	163,985	167,949	3,55	2.42	6.05
Schwyz	97,354	111,964	128,704	15.01	14.95	32.20
Zoug	75,930	85,546	100,052	12 66	16 96	31.77
Schaffhouse	69,413	72,160	73,392	3.96	1.71	5.73
Jura	65,055	66,233	68,149	1,81	2.89	4.76
Rhodes-Extérieures	47,611	52,229	53,504	9.70	2.44	12.38
Glaris	36,718	38,508	38,183	4.87	-0.84	3.99
Urı	33,883	34,208	34,777	0 96	1,66	2.64
Nidwald	28,617	33,044	37,235	15.47	12.68	30.11
Obwald	25,865	29,025	32,427	12.22	11.72	25.37
Rhodes-Intérieures	12,844	13,870	14,618	7.99	5,39	13.81

Notes: - La commune de Vellerat est incluse dans le canton du Jura

- Le Jura bernois est inclus dans le canton de Berne.

Bureau de la statistique. « République et Canton du Jura (Suisse) - Statistiques ». Site du gouvernement cantonal de la République et Canton du Jura, [En ligne]. www.jura.ch (Page consultée le 6 avril 2005).

Source: Recensements fédéraux de la population fait par l'Office fédéral de la statistique.

Lorsqu'on compare l'évolution démographique de la République et Canton du Jura à celle des autres cantons de la Suisse, on remarque que son accroissement est plutôt modeste entre 1980 et 1990 (+1,81%). Seulement deux cantons ont eu un accroissement plus faible: Uri (+0,96%) et Bâle-Ville (-2,21%). Mais, entre 1990 et 2000, la situation du Jura par rapport aux autres cantons s'améliore. En effet, la population du Jura augmente de 2,89%, ce qui est plus considérable que sept autres cantons: Rhodes-Extérieures (+2,44%), Neuchâtel (+2,42%), Shaffhouse (+1,71%), Uri (+1,66%), Berne (+1,49%), Glaris (-0,84%) et Bâle-Ville (-5,68%). On constate que la situation du Jura s'est grandement améliorée entre 1990 et 2000. Le Jura devance le canton de Neuchâtel et même celui de Berne! Il s'agit là d'une tendance nouvelle et il faudra attendre quelques années avant que l'on

puisse savoir si l'on se trouve devant une tendance à long terme ou un simple phénomène passager.

3.3 Les secteurs d'activité économique

L'économie jurassienne a pendant longtemps été caractérisée par la faiblesse de son secteur tertiaire et par la prépondérance de son secteur secondaire, ce qui explique en grande partie sa vulnérabilité en temps de crise économique. Mais avec la création de la République et Canton du Jura, les études réalisées par les chercheurs séparatistes affirment souvent que le secteur tertiaire s'est accru dans le Jura-Nord de manière importante grâce « à l'implantation d'une administration cantonale et à l'attrait exercé par le nouvel État. » (Rennwald 1984: 133) Roland Béguelin prétend que la part du secteur tertiaire dans l'économie de l'État jurassien est passée de 27,4 % en 1970 à 38,8 % en 1980 (Roland Béguelin cité dans Rennwald 1984: 133) Quant à l'équipe de P. N. Soral, il nous présente le tableau suivant:

Tableau 8Évolution des secteurs d'activité économique du Jura-Nord et du Jura bernois entre 1970 et 1980

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
Canton du Jura	-7,2%	-20,3%	37,0%	-3,1%
Jura Bernois	-11,9%	-31,2%	28,5%	-16,5%

Soral, P. N. 1990. Autopsie d'une trahison. Analyse de la propagande antiséparatiste à l'époque del'autodétermination.

Delémont: RJ. Page 163.

Comme l'indique ce tableau, c'est le secteur secondaire qui enregistre la plus forte diminution dans les deux régions. « Celle-ci atteint 6 400 personnes dans le Jura-Sud (-31,2 %) et 3 800 personnes dans le nouveau canton (-20,3 %). » (Soral 1990: 164) Bien que le secteur tertiaire augmente substantiellement dans les deux régions, on voit que l'augmentation est plus rapide dans le Jura-Nord (37,0 %) que dans le Jura bernois (28,5 %). À la lumière de ces chiffres, l'équipe formule l'hypothèse suivante: S'il est vrai que la chute libre du secteur secondaire, causée par une crise économique qui touche l'ensemble de la chaîne horlogère, a frappé les deux régions, le canton du Jura s'en est mieux sorti que son homologue du sud « grâce à une bonne résistance des branches du bâtiment et de la construction, grâce également à l'augmentation du nombre d'emplois offerts par

des branches industrielles diversifiées et porteuse d'avenir, grâce enfin à l'expansion du secteur tertiaire, notamment des branches liées à la marche des affaires. » (Soral 1990: 168) En revanche, le Jura bernois aurait encaissé de plein fouet les effets de la dépression économique. Contrairement à son voisin du nord, il ne serait pas parvenu à en atténuer les conséquences par la diversification de ses industries ou l'augmentation du secteur tertiaire.

Cette hypothèse serait confirmée par l'analyse, que fait l'équipe, du nombre de personnes occupées dans chacun des secteurs économiques entre 1975 et 1985. D'abord, les données recueillies par l'équipe confirment que le secteur secondaire a été fortement touché dans les deux régions. Ce secteur perd 1 296 personnes dans le Jura-Nord contre 3 257 dans le Jura bernois, ce qui équivaut à des baisses respectives de -8,8 % et de -23,4 % (Soral 1990: 171). Le secteur secondaire aurait donc mieux résisté dans le nouveau canton que dans le Jura méridional. Ensuite, les chercheurs notent qu'une divergence profonde apparaît entre les deux régions dans le secteur tertiaire. Dans le Jura bernois, ce secteur a enregistré une légère croissance de 168 personnes occupées, soit une progression de 2,8 %. En revanche, dans l'État jurassien, le tertiaire connaît une véritable expansion qui se solde par un gain de 1 850 personnes occupées, ce qui correspond à une augmentation de 22,0 % (Soral 1990: 172). Enfin, les chercheurs affirment qu'au total le Jura bernois a subi une diminution importante de sa population active, soit une perte de 3 343 personnes (-15,1 %). À l'inverse, le canton du Jura a connu une légère augmentation de sa population active totale, soit un gain de 267 personnes (+1,0 %). L'équipe de P.N. Soral en tire la conclusion qu'une véritable rupture existe entre les deux régions en termes d'emploi et d'activité économique:

Dans le nouveau canton, une transition s'opère du secteur secondaire vers le tertiaire, qui permet de maintenir à son niveau, voire d'augmenter légèrement le nombre de personnes occupées. Dans les districts méridionaux, on assiste à la perte nette d'une personne employée sur six ou sept, sans qu'aucune compensation ait lieu dans le secteur tertiaire. (Soral 1990: 172)

Encore une fois, en utilisant comme période d'étude 1970-1980 et 1975 à 1985, l'équipe de P. N. Soral ne respecte pas l'entrée en autonomie du Jura-Nord lorsqu'elle tire sa conclusion. Si l'on suppose par contre que leur étude est valable, on devrait voir, dans la période 1980-1990, les mêmes phénomènes qu'ils ont observés. Est-ce le cas? Le Jura-Nord est-il toujours dans une meilleure situation en termes de secteurs d'activité économique?

Source: Office fédéral de la statistique

Tableau 9

Population active de la République et Canton du Jura, du Jura bernois et de la Suisse, selon les secteurs économiques, en 1980 et en 1990

Secteurs économiques (# de personnes)							Secteurs économiques (pourcentage)			
		Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total	
Canton du Jura	1980	3,152	14,917	10,948	29,017	10.86	51.41	37.73	100	
Carton da Sara	1990	2,180	12,899	15,654	30,733	7.09	41.97	50.94	100	
Jura bernois	1980	1,890	14,000	7,986	23,876	7:91	58.64	33,45	100	
July Octilois	1990	1,390	11,488	11,680	24,558	5.66	46.78	47.56	100	
Suisse-	1980	191,255	1,197,248	1,644,911	3,033,414	6 30	39.47	54.23	100	
Duisse	1990	145,753	1,091,217	2,213,875	3,450,845	4 22	31.62	64 16	100	

F:				Variat	ions			
Canton du Jura	1080 1000	-972	-2 018	4,706	1,716	-3.77	-9.44	13,21
Canton du Jula	1960-1990	-30.84%	-13.53%	42.99%	5.91%			
Tura bernois	1980-1990	-500	-2 512	3,694	682	-2.25	-11.86	14.11
Jula Octitois		-26.46%	-17.94%	46.26%	2.86%			
Suisse	1980-1990	-45 502	-106 031	568,964	417,431	-2.08	-7.85	9.93
		-23.79%	-8.86%	34.59%	13.76%			•

Note: - Les personnes travaillant dans un secteur indéterminé d'activité économique ont été exclues de ce tableau.

Fondation régionale pour la statistique. 2004. Le Classeur des statistiques régionales. Moutier/Tavannes: ADIJ/CEP. Bureau de la statistique. « République et Canton du Jura (Suisse) - Statistiques ». Site du gouvernement cantonal de la République et Canton du Jura, [En ligne]. www.jura.ch (Page consultée le 6 avril 2005).

Selon les données que nous avons recueillies dans le tableau ci-dessus, on remarque que l'écart qui séparait le Jura-Nord du Jura bernois s'est considérablement rétréci. Dans le secteur secondaire, les pertes du Jura bernois ne sont que légèrement plus élevées que celles du Jura-Nord, soit respectivement -2 512 personnes (-17,94 %) pour le premier, et -2 018 (-13,53 %) pour le second. Si l'écart entre la diminution du secteur secondaire du Jura-Nord et celui du Jura bernois était de 10,9 % entre 1970 et 1980, il n'est plus que 4,41 % entre 1980 et 1990. Par ailleurs, bien que l'accroissement du secteur tertiaire soit plus grand dans le canton du Jura (+ 4 706) que dans le Jura bernois (+3 694) en termes de chiffres absolus, l'accroissement de ce secteur a tout de même été plus important en termes de pourcentage dans le Jura bernois (+46,26%) que dans le canton du Jura (+42,99 %). Enfin, la République et Canton du Jura a tout de même connu une augmentation plus importante du nombre de personnes occupées dans les trois secteurs d'activité (+5,91 %) que dans le Jura bernois (+2,86%).

En somme, il est faux d'affirmer que le secteur tertiaire est plus important dans le canton du Jura que dans le Jura bernois à cause de l'établissement d'une administration cantonale. Il semblerait que s'il y a eu un écart entre ces deux régions en ce qui a trait au secteur tertiaire, cet écart ne cesse de se rétrécir à mesure que nous avançons dans le temps. Il faut tout de même souligner qu'en termes de pourcentage, le Jura-Nord a su créer deux fois plus de nouveaux emplois que le Jura-Sud dans la période qui s'étend entre 1980 et 1990. Cependant, si l'on compare cette situation à celle de 1970-1980, le Jura bernois a fait du chemin en améliorant substantiellement ses perspectives économiques. Il semble avoir stabilisé son économie qui ressemble de plus en plus à celle du Jura-Nord en termes de répartition des secteurs d'activité économique.

3.4 Le taux de chômage

Selon les prédictions des antiséparatistes, le canton du Jura risquerait de subir une augmentation de son taux de chômage. Ils étaient persuadés que si le Jura-Nord se séparait du canton de Berne, la stabilité économique qu'ils affirmaient avoir connue jusque-là s'évanouirait, laissant l'économie du nouveau canton dans un piteux état.

Mais, d'après les études réalisées par Soral, les taux de chômage observés tant dans le Jura bernois que dans la République et Canton du Jura sont très proches l'un de l'autre.

La tendance générale de la conjoncture est la même dans les deux régions. Entre 1975 et 1981, les taux de chômage sont bas, inférieurs à 1 % de la population active. Entre 1981 et 1984, le chômage enregistre une forte progression, aussi bien dans le Jura-Sud que dans le nouveau canton. Le sommet est atteint en 1984, avec 2,8 % de la population active dans la République et Canton du Jura et 2,6 % dans les districts méridionaux. Dès 1984, le taux de chômage diminue, pour tomber à 1,8 % dans le nouveau canton et à 1,0 % dans le Jura-Sud en 1986. (Soral 1990: 187-188)

Cependant, l'équipe Soral découvre que le taux de chômage est légèrement plus élevé dans le Jura-Nord que dans le Jura bernois, même si la différence est peu significative. Les chercheurs séparatistes tentent d'expliquer ce fait en soutenant que le canton du Jura traverse une transition, une modification structurelle de ses activités qui se traduit par un glissement du secondaire vers le tertiaire. Les personnes affectées par cette transition ne quittent pas le nouveau canton, même si elles sont momentanément privées de travail, car la perspective existe, pour elles, de trouver un nouvel emploi sur place. Le taux de chômage serait donc plus élevé dans le canton du Jura, car moins de chômeurs quitteraient la région que dans le Jura bernois.

Dans le Jura-Sud, la situation n'est pas comparable. Le taux de chômage est légèrement inférieur à ce qu'il est dans le nouveau canton, mais la période prise en compte (1975-1985) se solde ici par une perte nette de plusieurs milliers d'emplois. Par conséquent, de nombreuses personnes actives ont quitté le Jura-Sud parce qu'elles n'avaient plus aucun espoir de trouver du travail dans cette région. (Soral 1990: 188)

Qu'en est-il en réalité? Le Jura-Nord a-t-il connu une augmentation phénoménale de son taux de chômage comme le prévoyaient les antiséparatistes ou a-t-il plutôt connu un taux de chômage relativement semblable à celui du Jura bernois?

Tableau 10

Nombre absolu de chômeurs et taux de chômage dans la République et Canton du Jura et dans le Jura bernois de 1979 à 2001

	Nombres absolu	us de chômeurs	Taux de chômage						
	Canton du Jura	Jura bernois	Canton du Jura	Jura bernois	Différence				
2001	685	332	2.0	1.3	0.7				
2000	633	427	1.9	1.7	0.2				
Moyenne	659	380	1.95	1.5	0.45				
1999	902	591	2.8	2.3	0.5				
1998	1.255	836	3.9	3.2	0.7				
1997	2,163	1.383	6.7	5.4	1.3				
1996	2.008	1,207	6.2	4.7	1.5				
1995	1,742	1.315	5.4	5.1	0.3				
1994	2.071	1,672	6.4	6.5	-0.1				
1993	1,931	1,509	5.9	5.8	0.1				
1992	1,165	831	3.6	3.2	0.4				
1991	599	283	1.9	1.1	0.8				
1990	217	113	0.7	0.4	0.3				
Moyenne	1,405	974	4.35	3.77	0.58				
1989	244	141	0.8	0.5	0.3				
1988	430	183	1.5	0.8	0.7				
1987	723	246	2.6	1.1	1.5				
1986	528	240	1.9	1.0	0.9				
1985	599	372	2.0	1.6	0.4				
1984	831	620	2.8	2.6	0.2				
1983	604	481	2.1	2.0	0.1				
1982	340	267	1.2	1.1	0.1				
1981	147	54	0.5	0.2	0.3				
1980	112	62	0.4	0.3	0.1				
Moyenne	456	267	1.58	1.12	0.46				
T									
1979	287	134	1.0	0.5	0.5				

Source: Office federal

de la statistique.

Fondation régionale pour la statistique. 2004. Le Classeur des statistiques régionales. Moutier/Tavannes: ADIJ/CEP. Bureau de la statistique. « République et Canton du Jura (Suisse) - Statistiques ». Site du gouvernement cantonal de la République et Canton du Jura, [En ligne]. www.jura.ch (Page consultée le 6 avril 2005).

Comme l'indiquent les données dans le tableau ci-dessus, les taux de chômage de la République et Canton du Jura sont légèrement plus élevés que ceux du Jura bernois. Une seule année fait exception, l'année 1994, où le taux de chômage du Jura bernois (6.5) fut un peu plus élevé que celui du Jura-Nord (6.4). L'écart entre les deux régions est plutôt faible et varie entre 0.1 et 1.5. On doit donc conclure comme l'équipe Soral que les deux régions réagissent de la même façon devant les changements de conjoncture économique. Par ailleurs, on constate qu'il n'y a pas eu d'augmentation phénoménale du taux de chômage dans le canton du Jura comme l'avaient prédit les antiséparatistes. En somme, l'obtention d'un pouvoir politique autonome n'a pas influencé le taux de chômage du Jura-Nord qui semble dépendre bien plus de la conjoncture économique générale de la région que de notre variable indépendante. Ceci est confirmé lorsqu'on regarde les taux de chômage des districts qui forment le Jura

Tableau 11

Nombre absolu de chômeurs et taux de chômage dans les districts

du Jura de 1990 à 2001

			bres absolus de	e c	hômeurs				
		Canton du Jura	9]	Jura bernois				
	Delémont	Fran -Mont	Porrentruy]	Courtelary	Moutier	La Neuveville		
2001	383	54	249		130	165	37		
2000	336	69	228		173	206	48		
1999	493	68	341	П	248	281	61		
1998	667	101	487	П	321	426	89		
1997	1,086	203	874	П	516	760	106		
1996	1,008	180	820	11	447	655	105		
1995	898	137	707	П	453	740	122		
1994	1,077	183	811	П	665	852	155		
1993	1,050	177	705		635	736	138		
1992	602	94	469		349	399	84		
1991	285	49	265		114	135	34		
1990	106	17	94		37	60	17		
Moyenne	666	111	504	ΙÍ	341	451	83		
			Taux de chôn	าลดู	ge	-			
2001	23	12	2.2	П	12	1.4	1.3		
2000	20	16	20		1.5	1.8	1.7		
1999	29	15	3 0		22	2.4	2.2		
1998	4.0	23	4.3		2.9	36	3.2		
1997	6.5	46	7.7	1	4.6	6.5	3.8		
1996	6.0	41	7.3	ıſ	4.0	5.6	3.8		
1995	5.4	31	6.3		4.0	6.3	4.4		
1994	6.4	42	7.2	1	5.9	7.2	5.5		
1993	6.3	40	6.2		5.6	6.3	49		
1992	3.7	22	4.2	ı	3.1	3.4	3.0		
1991	1.7	11	2.4		1.0	12	12		
1990	06	0.4	0.8	ıİ	0.3	0.5	0.6		
Moyenne	3 98	2 53	4.47	ıľ	3 03	3 85	2 97		

Fondation régionale pour la statistique. 2004.

Le Classeurdes statistiques régionales.

Moutier/Tavannes: ADIJ/CEP.

Source: Office fédéral de la statistique.

On remarque que le Jura-Nord comprend à la fois le district qui a le plus bas taux de chômage en moyenne entre 1990 et 2001 (les Franches-Montagnes: 2,53 %) et le district qui a le plus haut taux de chômage (Porrentruy: 4,47 %). Ce qui est fort intéressant de noter ici, c'est qu'il existe une plus grande différence en termes de taux de chômage à l'intérieur même du canton du Jura entre le district des Franches-Montagnes et celui de Porrentruy (1,94 en moyenne) qu'entre le canton du Jura et le Jura bernois dans la même période (environ 0,57 en moyenne). Cette constatation infirme notre hypothèse et nous pousse à croire qu'une autre variable influence de façon plus importante le taux de chômage de la région que la présence ou l'absence d'un pouvoir politique autonome.

3.5 Le revenu par habitant

Dans son livre *La Question jurassienne*, Jean-Claude Rennwald dénonce avec vigueur l'infériorité du revenu moyen des travailleurs jurassiens par rapport à la moyenne suisse. « En 1982, alors que le revenu national moyen par habitant atteignait 26 846 francs sur le plan suisse, ce revenu n'était que de 20 077 francs dans le canton du Jura. Pis, les travailleurs jurassiens rétribués à l'heure sont les plus mal payés de Suisse. » (Rennwald 1984: 136) Selon lui, l'administration cantonale du Jura aurait été incapable de réduire l'écart qui existait alors entre le revenu moyen des Jurassiens et la moyenne suisse. Est-ce toujours le cas?

À la lumière des données présentées dans le tableau 13 (page 81), on remarque que l'écart de revenu entre la République et Canton du Jura et la moyenne suisse s'est progressivement aggravé depuis 1979, passant de -20,40 % en 1979 à -28,99 % en 2000. Les autorités cantonales ont donc été incapables de relever ce défi, pire encore, la situation s'est aggravée avec le temps. Cependant, il ne faut pas en conclure que l'écart de revenu entre le canton du Jura et la Suisse s'est approfondi parce que le Jura-Nord est devenu autonome. Bien que les données concernant le revenu moyen dans le Jura bernois ne soient pas disponibles (le revenu moyen n'étant calculé que sur une base cantonale), les commentaires de M. Voutat ainsi que ceux des experts économiques de l'ADIJ et de la CEP nous pousse à croire que la situation n'est pas autre dans cette région, c'est-à-dire que les habitants du Jura bernois ont également vu s'approfondir l'écart qui sépare leur revenu moyen de

celui du reste de la Confédération helvétique. Par contre, il serait souhaitable que des démarches plus poussées soient entreprises auprès des autorités bernoises afin d'obtenir des données supplémentaires à ce sujet.

Tableau 12

Revenu moyen en francs par habitant dans le canton du Jura et en Suisse de 1979 à 2000

Revenu en fr./hab.							
	Canton du Jura	Suisse	Écart				
2000	34,430	48,487	-28.99%				
1999	32,264	46,549	-30.69%				
1998	32,127	46,105	-30.32%				
_ 1997	30,672	45,009	-31.85%				
1996	30,191	43,034	-29.84%				
1995	28,486	42,483	-32.95%				
1994	27,512	41,508	-33.72%				
1993	30,045	41,057	-26.82%				
1992	30,309	40,213	-24.63%				
1991	28,895	39,593	-27.02%				
1990	28,195	38,170	-26.13%				
1989	30,380	38,448	-20.98%				
1988	28,302	35,946	-21.27%				
1987	26,056	34,092	-23.57%				
1986	25,104	32,933	-23.77%				
1985	24,515	31,427	-21.99%				
1984	23,098	29,593	-21.95%				
_1983	21,661	28,036	-22.74%				
1982	21,009	26,913	-21.94%				
1981	20,299	25,496	-20.38%				
1980	18,546	23,449	-20.91%				
1979	17,496	21,981	-20.40%				

Source: Office fédéral de

statistique

Bureau de la statistique. « République et Canton du Jura (Suisse) - Statistiques ». Site du gouvernement cantonal de la République et Canton du Jura.

République et Canton du Jura, [En ligne]. www.jura.ch

(Page consultée le 6 avril 2005).

3.6 Conclusion provisoire

Nous avons essayé de suivre autant que possible notre cadre méthodologique en dépit du fait que la chose ne fut pas simple, principalement à cause de la non-disponibilité de certaines données. Cependant, avec les données que nous avons recueillies, nous croyons être en mesure de voir si le Jura-Nord est dans une meilleure situation économique que le Jura bernois grâce à l'obtention d'un

pouvoir politique autonome en 1979. Contrairement aux études réalisées par des chercheurs séparatistes jurassiens, nous avons été incapables de prouver en dehors de tout doute et suivant la méthode scientifique que la présence d'un pouvoir politique autonome dans le Jura-Nord lui a permis de mieux résister aux fluctuations économiques et d'améliorer son sort économique de façon plus considérable que le Jura bernois. La faiblesse principale de ces études antérieures est qu'elles n'ont pas comme objectif principal de dresser un portrait objectif de l'évolution économique du Jura-Nord et du Jura bernois mais qu'elles visent plutôt à instrumentaliser l'économie régionale afin de favoriser la réunification du Jura-Nord et du Jura-Sud au sein d'un canton du Jura unifié et autonome. Cette constatation fut l'une des raisons principales qui justifiaient la réalisation d'une étude plus objective.

Premièrement, en termes de démographie, on remarque que la population du Jura-Nord a connu une croissance de 4,76 % (+3 094 personnes) entre 1980 et 2000 alors que le Jura bernois a quant à lui connu une décroissance de -0,36 % (-185 personnes) dans cette même période. On doit donc admettre que de façon générale le Jura-Nord est dans une meilleure situation démographique que le Jura bernois depuis 1980. Mais est-ce vraiment à cause du fait qu'il possède un pouvoir politique autonome? Si tel avait été le cas, les districts du Jura-Nord auraient dû tous être dans une meilleure position démographique que ceux du Jura bernois, car ils bénéficient tous d'une administration cantonale autonome. Ceci ne s'est pas matérialisé puisque les districts de La Neuveville (+14,03 %), des Franches-Montagnes (+10,67 %) et de Delémont (+8,29 %) ont vu leurs populations augmenter entre 1980 et 2000 alors que les districts de Moutier (-1,88%), de Porrentruy (-2,00 %) et de Courtelary (-2,15 %) ont vu leurs populations diminuer dans la même période. Les changements démographiques ne correspondent donc pas à la ligne qui démarque les districts autonomes des districts non-autonomes. Par conséquent, ces changements démographiques doivent nécessairement être influencés par des variables qui ne sont pas incluses dans notre cadre opératoire. Bref, l'autonomie politique ne serait pas une variable déterminante en ce qui a trait à la démographie des deux régions concernées.

En ce qui concerne le nombre d'arrivées et de départs, on remarque que généralement le Jura-Nord et le Jura bernois ont tous les deux enregistré des soldes migratoires négatifs pour la période de 1981 à 2003, soit -6 personnes pour le premier et -293 personnes pour le second. Bien que le déficit migratoire du Jura-Nord soit moins important que celui du Jura bernois, il est difficile

d'attribuer cette différence au simple fait que le Jura-Nord possède un pouvoir politique autonome. En effet, ici non plus, la ligne qui sépare les districts déficitaires des districts non-déficitaires ne correspond pas à celle séparant les districts autonomes des districts non-autonomes: les districts de La Neuveville (+611), des Franches-Montagnes (+329) et de Delémont (+121) ont connu des soldes migratoires positifs alors que les districts de Moutier (-584), de Porrentruy (-456) et de Courtelary (-320) ont connu des soldes migratoires négatifs.

Quant aux nombres de naissances et de décès, on voit que le solde naturel total est très élevé dans le Jura-Nord (+3 614) comparativement au Jura bernois (+459) pour la période de 1981 à 2003. Voici donc la principale cause de l'accroissement de la population dans le Jura-Nord. Mais, avant de sauter aux conclusions, on doit prendre note que le nombre de naissances a très peu varié dans les deux régions entre 1981 et 2003 (d'abord, une légère augmentation; ensuite, une légère diminution) et que ce nombre est en décroissance dans les deux régions depuis quelques années. Il est vrai que le Jura-Nord a un meilleur rapport naissances/décès que le Jura bernois, mais on ne peut pas en conclure que c'est parce qu'il a un pouvoir politique autonome. Il est fort probable que le nombre élevé de naissances dans le Jura-Nord soit relié au fait que la grande majorité des habitants du Jura-Nord sont de religion catholique, contrairement aux habitants du Jura-Sud qui, eux, sont en grande partie de religion protestante.

Deuxièmement, en ce qui a trait aux secteurs d'activité économique, s'il est vrai que le secteur secondaire a été plus touché dans le Jura bernois (-17,94 %) que dans le Jura-Nord (-13,53 %) entre 1980 et 1990, on constate par contre que le Jura bernois (+46,26 %) a connu une augmentation du nombre de personnes actives dans le secteur tertiaire proportionnellement plus importante que le Jura-Nord (+42,99 %). En comparant nos données avec celles recueillies par les chercheurs séparatistes pour la période 1970-1980, on découvre que le prétendu gouffre économique qui séparait le Jura-Nord et le Jura bernois en matière de répartition des secteurs d'activité économique s'est rétréci considérablement entre 1980 et 1990. Le Jura bernois a fait un rattrapage important. Il est fort probable que, dans les années à venir, son économie ressemblera de plus en plus à celle du Jura-Nord en termes de répartition de la main d'oeuvre au sein des trois secteurs d'activité économique.

Troisièmement, nous avons constaté que le taux de chômage était, en général, légèrement plus élevé dans le Jura-Nord que dans le Jura bernois. Contrairement à ce que prétendaient les antiséparatistes, il n'y a pas eu d'explosion phénoménale du taux de chômage dans le Jura-Nord à

la suite de sa séparation avec le canton de Berne. S'il est vrai que la région jurassienne est souvent victime de fluctuations économiques, celles-ci semblent affecter de manière semblable le Jura-Nord et le Jura bernois; ce qui vient infirmer notre hypothèse qui prévoyait que le Jura-Nord résisterait mieux aux fluctuations économiques (augmentation du taux de chômage) que son homologue bernois.

Quatrièmement, contrairement à ce que nous avons présupposé dans la dynamique anticipée de notre cadre opératoire, l'écart qui existe entre le revenu moyen des habitants du canton du Jura et la moyenne suisse s'est sans cesse approfondi dans la période étudiée, passant de -20,40 % en 1979 à -28,99 % en 2000. Les autorités jurassiennes ont donc été incapables de réduire cet écart de revenu. Bien qu'il n'existe pas de données pour le Jura bernois, on peut supposer que la situation doit être plus ou moins la même dans cette région vu les grandes similitudes qui existent entre l'économie du Jura-Nord et celle du Jura bernois.

En somme, les données que nous avons recueillies viennent incontestablement réfuter notre hypothèse de départ qui était en fait celle des chercheurs séparatistes. S'il est vrai que le canton du Jura est généralement dans une meilleure situation économique que le Jura bernois, notamment en matière de croissance de la population totale, du rapport naissances/décès, du rapport arrivées/départs, d'importance du secteur tertiaire, d'augmentation de la population active travaillant dans les trois secteurs d'activité économique, il est pareillement vrai que le Jura bernois garde toujours une légère avance sur le Jura-Nord en matière d'augmentation du secteur tertiaire et en ce qui touche au taux de chômage. Les différences qui existent entre l'économie du Jura-Nord et celle du Jura bernois sont généralement faibles et on constate même dans certains cas que ces différences diminuent à mesure que nous avançons dans le temps. On est donc contraint d'admettre que le fait d'avoir accès à un pouvoir politique autonome, dans le cas du Jura, n'a pas eu de répercutions significatives sur l'économie de la région. Contrairement aux études réalisées par des chercheurs séparatistes et aux prophéties apocalyptiques véhiculées par la propagande antiséparatiste, nous sommes d'avis que l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura n'ait eu qu'un effet négligeable sur l'économie de la région. Il est fort probable que la petite taille du canton du Jura ne lui permet pas d'avoir une marge de manoeuvre suffisamment grande pour influencer de façon signifiante son avenir économique. Par ailleurs, Rennwald soulignait déjà en 1984 qu' « évidemment, l'État jurassien ne peut pas faire de miracles, maîtriser seul des phénomènes qui ont pour la plupart leurs racines à l'extérieur du territoire cantonal. » (Rennwald 1984: 137) Il n'avait, semble-t-il, pas tort.

CONCLUSION

Dans la deuxième moitié du XX° siècle, le modèle de l'État-nation a été fortement remis en cause et il est de moins en moins perçu comme étant la norme en matière d'organisation et d'institutionnalisation politique de l'État. D'une part, l'accroissement de l'interdépendance économique entre les États, l'avènement puis l'élargissement de l'Union Européenne, l'internationalisation des moyens de communication; bref tous ces changements que l'on peut résumer comme étant des manifestations tangibles de la mondialisation liment progressivement la souveraineté des États-nations traditionnels tout en rendant plus floues leurs délimitations territoriales. D'autre part, la renaissance ethnique, marquée par l'émergence de mouvements ethnorégionaux, constitue un deuxième défi pour les États-nations, car ces mouvements ont comme objectif parfois l'obtention d'une plus grande autonomie (mise en place d'un système fédéral, création d'une nouvelle entité fédérale [Jura, Acadie, Inuits du Canada]) parfois l'accession à l'indépendance complète (Québec, Corse). La Question jurassienne est un exemple typique de ce type de mouvements dont l'objectif était d'abord et avant tout de créer une nouvelle entité fédérale, le Jura. Dans l'optique des séparatistes, il existait et existe toujours un peuple jurassien indépendant du peuple bernois et possédant les caractéristiques ethniques suivantes: une langue commune (le français), une histoire commune (l'annexion de l'Archevêché de Bâle au canton de Berne en 1815), une conscience commune (créée au cour des luttes du XIXe siècle opposant les élus du Jura au gouvernement bernois), etc...

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu à quel point et de quelle manière l'économie est instrumentalisée dans le cadre d'un conflit de type ethno-régional. Les deux camps antagonistes se servent souvent d'arguments économiques afin d'augmenter la crédibilité et la validité de leurs thèses centrales, c'est-à-dire la séparation chez les séparatistes et le statu quo chez les antiséparatistes. Dans le cas jurassien, les séparatistes ont eu tendance à surestimer la capacité économique et la force financière du Jura afin de démontrer qu'un canton du Jura ne serait pas seulement viable mais assurerait une meilleure prospérité économique à ses citoyens. S'ils doivent admettre que le Jura souffre de problèmes économiques particuliers, les séparatistes s'efforcent de blâmer les autorités bernoises en parlant de négligence, d'exploitation et même de colonialisme.

Quant aux antiséparatistes, ils préfèrent sous-estimer la capacité économique du Jura dans le but de prouver une fois pour toute qu'un canton du Jura ne serait pas viable et ainsi faire taire les séparatistes. Loin d'avoir négligé et exploité le Jura, le canton de Berne avec sa grande diversité économique serait un gage de sécurité pour l'économie jurassienne. Ils sont persuadés que la séparation ne résoudra pas les problèmes économiques du Jura; pire encore, elle ne fera que les aggraver. En regardant les déclarations et les études subjectives et passionnelles faites par les deux camps, on en vient à se demander si leurs argumentations économiques reflètent vraiment la réalité ou si elles sont seulement l'expression d'une rhétorique visant à rallier les Jurassiens à leur cause.

Dans la deuxième moitié de cette étude, nous avons été incapable de prouver de manière quantitative, d'abord, que la situation économique du Jura-Nord était substantiellement meilleure que celle du Jura bernois et, ensuite, que si elle était quelques fois légèrement meilleure, il est fort probable que cette situation n'a rien à voir avec l'obtention d'un pouvoir politique autonome. On doit donc en tirer que même si l'économie a été instrumentalisée de manière assez intensive dans le cadre de ce conflit ethno-régional, la séparation du Jura-Nord et la création d'un pouvoir politique autonome dans cette région n'a eu qu'un effet négligeable sur nos indicateurs de la vitalité économique de la région. D'une part, notre recherche contredit les suppositions faites par les séparatistes notamment celles qui prévoyaient que l'économie du Jura-Sud connaîtrait des difficultés importantes et impossibles à surmonter si cette région restait dans le giron bernois. D'autre part, notre recherche réfute également les prédictions des antiséparatistes quant à la non-viabilité d'un canton du Jura-Nord. Bref, il semble évident que les suppositions et les prédictions émanant des deux camps antagonistes furent le produit d'une raison cherchant à justifier ses choix passionnels (la séparation ou le statu quo) plutôt que l'aboutissement d'une étude objective et rationnelle. Évidemment, une telle étude peut difficilement être réalisée par les acteurs agissant au sein d'un conflit ethno-régional. Il s'agit en effet d'un luxe souvent réservé aux observateurs étrangers. Cette recherche ne vise pas à démontrer que les facteurs économiques sont déterminants pour comprendre la volonté qu'ont certains Jurassiens de se séparer du canton de Berne et qu'ont d'autres Jurassiens de vouloir rester attacher au canton de Berne. Plusieurs autres facteurs comme la religion, la langue, les origines, etc... sont sans aucun doute plus déterminants. Cependant, cette recherche s'est intéressée au rôle de catalyseur que prend souvent la dimension économique dans le cadre d'un

conflit ethno-régional. Elle a démontré que dans le cas jurassien, la dimension économique a été évoquée à plusieurs reprises, soit pour justifier la séparation, soit pour justifier le statu quo, mais que la séparation du Jura-Nord et le statu quo dans le Jura-Sud n'ont eu qu'un effet négligeable sur les indicateurs économiques des deux régions.

Afin que cette étude soit plus généralisable, il est absolument nécessaire que d'autres recherches soient effectuées pour voir d'abord, comment l'économie est instrumentalisée dans le cadre de d'autres conflits de type ethno-régional dans les sociétés occidentales (le Québec, la Corse, le Pays basque, la Catalogne, l'Écosse, l'Acadie, etc...) et ensuite, si l'obtention d'un pouvoir politique autonome (comme dans le cas de la République Tchèque et de la Slovaquie) a eu des répercussions sur l'économie des espaces territoriaux en cause.

Bibliographie

- Aellen, Jean-Pierre. 1985. *FJB: refus de la clarté*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Aellen, Jean-Pierre. 1991. *Un État en crise: une année d'illusions bernoises*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Affolter, Sylvain et al. 1984. « Transjurane : Les tracés en question ». Les Intérêts du Jura, no 5.
- Allies, Paul. 1976. « Question nationale et question régionale ». *Critique communiste*, no 10, novembre.
- Allies, Paul. 1992. « Que sont nos notables devenus ». Autrement, série mutations, no 122, mai.
- Altermatt, Claude. 1980. Die politischen Führungsgruppen im Berner Jura, 1846-1978. Berne: Universität Bern, Seminararbeit in Schweizergeschichte.
- Altermatt, Urs (dir.). 1996. Nation, Ethnizität und Staat in Mitteleuropa. Vienne: Éditions Böhlau.
- Amweg, Gustave. 1928. Bibliographie du Jura bernois. Porrentruy Imprimerie Le Jura.
- Amweg, Gustave. 1974. Histoire populaire du Jura bernois (Ancien Évêché de Bâle). Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Anderson, Benedict. 1983. Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism. London: Verso.
- Aubert, Jean-François. 1967. *Traité de droit constitutionnel suisse*. Neuchâtel : Ides et Calendes, 2 volumes.
- Aubert, Jean-François. 1968. Plébiscite jurassien. Neuchâtel : Corcelles-Neuchâtel.
- Aubert, Jean-François. 1974. Petite histoire constitutionnelle de la Suisse. Berne : Francke.
- Aubert, Jean-François. 1978a. Exposé des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques histoires controversées. Lausanne : Payot.
- Aubert, Jean-François. 1978b. « La Constitution jurassienne ». Annuaire de la NSH.

- Aubert, Jean-François. 1982. Traité de droit constitutionnel suisse: Supplément 1967-1982. Neuchâtel : Ides et Calendes.
- Aubert, Jean-François. 1987. « Introduction historique: la formation du régime politique suisse ». *Pouvoirs*, no 43.
- Aubry, Geneviève. 1977. Jura: Le temps des imposteurs. Tavannes : Agecopresse.
- Aubry, Jean-Marie. 1975. « Études des transactions immobilières effectuées aux Franches-Montagnes ». Les Intérêts du Jura, no 1, janvier.
- Bade, Klaus J. von. 1996. Migration, Ethnizität, Konflikt: Systemfragen und Fallstudien.
 Osnabrück: Presses Universitaires Rasch.
- Badie, Bertrand. 1988. Le développement politique. Paris : Economica.
- Baertschi, Konrad. 1966. Los von Bern! Wohin? Der Jura-Separatismus als schweizerisches Problem. Berne: Verlag.
- Balibar, Étienne et Immanuel Wallerstein. 1990. Race, nation, classe. Les identités ambiguës.

 Paris: La Découverte
- Ballmer, Roger. 1953. Berne et son rôle dans la Confédération, 1353-1953. Berne : Librairie de l'État.
- Ballmer, Roger. 1965. La réunion de l'ancien Évêché de Bâle à la Suisse et au canton de Berne. Berne: Librairie de l'État.
- Bandelier, André. 1974. « 23 juin : Quel Jura? Le particularisme jurassien: une approche historique ». *Radio TV Je vois tout*, no 25, 20 juin.
- Bandelier, André. 1980. Histoire et historiens du Jura: un bilan décennal. Porrentruy: SJE.
- Bandelier, André et Bernard Prongue, dir. 1984. Nouvelle histoire du Jura. Porrentruy : SJE.
- Bassand, Michel. 1972. « Changement social et antagonismes sociaux ». Les Intérêts du Jura, no 8, août.
- Bassand, Michel. 1973. Le séparatisme jurassien. Montréal : Communication présentée au 9° Congrès mondial de science politique.

- Bassand, Michel. 1975. « The Jura Problem ». Journal of Peace Research, no 2.
- Bassand, Michel. 1976. « Le séparatisme jurassien: un conflit de classes et/ou un conflit ethnique ». Cahiers Internationaux de sociologie, no 61, juillet-décembre.
- Bassand, Michel. 1981. L'identité régionale. Saint-Saphorin : Éditions Georgi.
- Bassand, Michel. 1982. Villes, régions et sociétés. Lausanne : Presses polytechniques romandes.
- Bassand, Michel. 1990. Culture et régions d'Europe. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Bassand, Michel et Jean-Pierre Fragnière. 1976. Les ambiguïtés de la démocratie locale: La structure du pouvoir de deux villes jurassiennes. Saint-Saphorin : Éditions Georgi.
- Bassand, Michel et Silvio Guindani. 1982. *Maldéveloppement régional et identité*. Lausanne : Presses polytechniques romandes.
- Bassand, Michel et François Hainard. 1985. *Dynamique socio-culturelle régionale*. Lausanne : Presses polytechnique romandes.
- Bassand, Michel et Uli Windisch. 1971. « Changement social et structure du pouvoir. Analyse comparative de sept communes rurales jurassiennes ». Cahiers Vilfredo Pareto, 20.
- Bassand, Michel et al. 1976. *Un essai de démocratie culturelle: Le centre culturel jurassien*. Berne : Herbert Lang.
- Bassand, Michel et al. 1986. *Politique des routes nationales: Acteurs et mise en oeuvre*. Lausanne : Presses polytechniques romandes.
- Bauder, Robert. 1943. Communes jurassiennes à travers deux crises et une guerre. Étude financière et économique sur les Franches-Montagnes et le Jura-Sud. Bienne.
- Bauder, Robert. 1973. Exposé présenté à l'ouverture du débat sur le Jura au Grand Conseil bernois. Berne : Office d'information et de documentation.
- Baumann, Konrad. 1989. « Quelques exemples de mise en oeuvre de la Constitution jurassienne ». Revue de droit suisse, volume 108, cahier 4.
- Baumer, Iso. 1973. « Jura Fakten und Mythen ». Civitas, 29.

- Becquet, Charles. 1963. L'ethnie française d'Europe. Paris.
- Bedat, Bernard et al. 1986. « Évolution de l'agriculture jurassienne ». Jura Pluriel, no 9.
- Béguelin, Roland. 1946. « Écoles allemandes et germanisation du Jura ». Actes de la Société jurassienne d'Émulation, 2° série, no 50.
- Béguelin, Roland. 1947. « Les écoles allemandes dans le Jura ». L'Éducateur, no 18, 19, 20, 21, 24, 26.
- Béguelin, Roland. 1948. « Pour abattre de fausses frontières ». Revue transjurane, 3° série, no 3.
- Béguelin, Roland. 1952. Le réveil du peuple jurassien, 1947-1950. Delémont : Éditions du Jura libre.
- Béguelin, Roland. 1953. Le peuple jurassien ne survivre que s'il est autonome. Réponse à la résolution pro-bernoise votée par l'UPJ à l'issue de son congrès du 25 avril 1953. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1957. Le centenaire non célébré, 1815-1915. Delémont : Éditions du Jura libre.
- Béguelin, Roland. 1959. Examen de la thèse gouvernementale. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1964. La Question jurassienne s'est aggravée. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1965. De l'Exposition nationale suisse à l'internationalisation de la Question jurassienne. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1966. Protection ethnique et révision de la Constitution fédérale. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1967. L'autodétermination. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1968. Les voies de la négociation. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1969a. Domination bernoise et parti socialiste. Delémont.

- Béguelin, Roland. 1969b. *Modalités d'un plébiscite d'autodétermination*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 22^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1970. *Plébiscites et libre disposition en droit international*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 23° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1971. Le droit de libre disposition appliqué au peuple jurassien. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 24^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1972. Le dernier obstacle. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 25^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1973a. *Un faux témoin : La Suisse*. Paris, Lausanne et Montréal : Éditions du Monde.
- Béguelin, Roland. 1973b. *La question du Jura clairement posée*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 26° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1974. L'acte d'autodisposition du peuple jurassien et ses conséquences.

 Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 27^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1975. La position du Rassemblement jurassien avant et après les scrutins d'autodétermination. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 28° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1976. Aspects juridiques et politiques du combat irrédentiste dans le Jura méridional. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 29^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1977. Partage des biens et frontière des langues. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 30° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1978. La Question jurassienne après le scrutin fédéral du 24 septembre 1978. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 31° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1979. Les conséquences de l'additif constitutionnel bernois. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 32^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1980. *Livre blanc sur le problème du Jura*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 33° Fête du peuple jurassien.

- Béguelin, Roland. 1981. Les racines de l'unité jurassienne. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 34° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1982a. De l'État jurassien à la réunification. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 35° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1982b. Où est l'État jurassien? Où en est la réunification? Avant les élections cantonales du 24 octobre 1982, lisez cette brochure et faites-vous une opinion. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland. 1983. Berne a trompé la Suisse. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 36^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1984. Doctrine et position du Rassemblement jurassien face aux partis politiques. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 37° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1985a. Comment sortir la Question jurassienne de l'impasse constitutionnelle créée par Berne avec l'aide du pouvoir fédéral?. Moutier : Conférence de presse donnée par le RJ.
- Béguelin, Roland. 1985b. Conséquence de l'autodétermination manipulée : le Jura méridional en chute libre. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 38° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1986. Après les scandales qui ont ruiné le crédit du pouvoir bernois. Où est le blocage? La responsabilité des autorités fédérales. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 39^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1987. *Obtenir justice où s'en aller*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 40^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1988. Évolution comparée du Jura-Sud et de l'État jurassien : Responsabilité des autorités suisses. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 41° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1989. L'autodétermination foulée aux pieds. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 42° Fête du peuple jurassien.

- Béguelin, Roland. 1990. *La marche irrésistible*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 43° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1991. *Pour réparer un génocide constitutionnel*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 44^e Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland. 1992. La Suisse, Fribourg, Berne : la territorialité des langues en danger.

 Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 45° Fête du peuple jurassien.
- Béguelin, Roland et Alain Charpilloz. 1982. Les racines de l'unité jurassienne Les minorités latines de Suisse sont-elles condamnées?. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et Jean-Claude Crevoisier. 1980. La Question jurassienne en 1980. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et Walo von Greyerz. 1956. « Die Jurafrage. Der Standpunkt der Separatisten. Der Standpunkt eines Altberners ». Echo Neue Helvetische Gesellschaft, no 36, août.
- Béguelin, Roland et Guy Héraud. 1965. Europe-Jura. 150^e anniversaire du Congrès de Vienne. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland, Jean-Marie Joset et Roger Schaffter. 1967. Histoire et procès du Front de libération jurassien. Delémont : Société de secours en faveur des victimes de la lutte pour la patrie jurassienne.
- Béguelin, Roland et Roger Schaffter. 1954. Ce que sera le canton du Jura : Déclaration de prince sur la constitution et sur les lignes directrices de la politique de l'État jurassien. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et Roger Schaffter. 1963. Comment résoudre la Question jurassienne. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et Roger Schaffter. 1964. Berne à l'heure du choix. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et Roger Schaffter. 1966. L'affaire du Front de libération jurassien. La position du Rassemblement jurassien. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et Roger Schaffter. 1974. L'autodisposition du peuple jurassien : Ses conséquences. Delémont : RJ.

- Béguelin, Roland et Alain Steullet. 1987. Quarante ans plus tard. Delémont : RJ.
- Béguelin, Roland et al. 1959. Le savez-vous? Nos finances votre argent. Porrentruy : Imprimerie du Jura.
- Béguelin, Roland et al. 1963. *Le Jura des Jurassiens*. Lausanne : Cahiers de la Renaissance vaudoise.
- Bessire, Paul-Otto. 1919. La Question jurassienne. Porrentruy: Imprimerie libérale SA.
- Bessire, Paul-Otto. 1933. « Le Jura féodal, le régime politique et social de l'Évêché de Bâle au Moyen-Âge ». Bulletin pédagogique de la Société des instituteurs bernois, no 7-8, février-mars.
- Bessire, Paul-Otto. 1953. Berne et la Suisse. Histoire de leurs relations depuis les origines jusqu'à nos jours. Berne : Librairie de l'État.
- Bessire, Paul-Otto. 1954. « L'Abbaye de Moutier-Grandval et les origines de la puissance temporelle et territoriale des Évêques de Bâle ». Actes de la Société jurassienne d'Émulation
- Bessire, Paul-Otto. 1977. Histoire populaire du Jura et de l'Ancien Évêché de Bâle. Moutier : Éditions de la Prévôté.
- Beuchat, Charles. 1971. « La Société jurassienne d'Émulation ». Cahier de l'Alliance culturelle romande, no 17.
- Beuchat, Charles. 1978. « Salut au canton du Jura ». Actes de la SJE.
- Beuret, Bernard. 1978. « La paysannerie dans le Jura en 1977. Échec à la politique agricole ». Almanach catholique du Jura.
- Beuret, Jean-Pierre. 1988. « Économie jurassienne : le nouvel impératif industriel ». Revue polytechnique.
- Beuret, Jean-Pierre. 1989. « Réflexions pour la réunification du Jura ». Actes de la SJE.
- Biber, Marianne et Christiane Gautschy. 1984. Le Mouvement pour l'Unité du Jura (ou Troisième force). Lausanne : Institut de science politique.

- Black, Cyril Edwin. 1966. *The Dynamics of Modernization : A Study in Comparative History*. New York : Harper & Row.
- Bloque, Jacques et Bernard Kunz. 1982. « La logique de la politique de développement économique dans la République et Canton du Jura ». Revue économique et sociale, no 2.
- Boechenstein, Hermann. 1959. « Bern und die Jura frage ». Annuaire de la NSH.
- Boichard, Jean (dir.). 1986. Le Jura, de la montagne à l'homme. Lausanne : Privat/Payot.
- Boillat, Alain. 1978. Le mouvement pro-bernois : un exemple de régression idéologique. Moutier : Conférence de presse donnée par l'Unité jurassienne à l'occasion de la 3° Fête de l'Unité.
- Boillat, Alain. 1983. « La ligne Genève-Delémont-Bâle face au projet de nouvelles transversales ferroviaires ». Les Intérêts du Jura, no 9.
- Boillat, Alain. 1984. « Politique des communications. Le Jura centré en l'An 2000? ». *Jura Pluriel*, no 6.
- Boillat, Alain. 1985. « Électrification de la ligne Delle-Belfort. Par la Transjurane du rail ... un métro régional ». Les Intérêts de nos régions, no 3.
- Boillat, Fernand. 1962. La laïcité et les partis politiques. Porrentruy : La Bonne Presse.
- Boillat, Fernand. 1969. Crise dans l'Église et crise dans le Jura. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Boillat, Fernand. 1973. « Réflexions sur l'évolution politico-religieuse dans le Jura ». *Le Pays*, no du Centenaire, fascicule 1, 30 mai.
- Boillat, Fernand. 1976. Une Constitution nouvelle. Delémont : RJ.
- Boillat, Fernand. 1978. Où vont les catholiques du Jura? Constitution ecclésiastique nouvelle. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Boillat, Hubert (dir.). 1982. Jura bernois demain. Moutier: Office du tourisme du Jura bernois.
- Boillat, Jacques, Patrice Dumont, Jean-Jacques Guex et Janine Wyssmuller. 1972. La Question du Jura vue par des prises de position récentes. Lausanne : Institut de science politique.

- Boillat, Michel et Alphonse Widmer (dir.). 1979. Panorama du pays jurassien : I Portrait du Jura. Porrentruy, SJE.
- Boillat, Michel, Jean-Luc Fleury et Alphonse Widmer (dir.). 1981. Panorama du pays jurassien : II Des travaux et des hommes. Porrentruy, SJE.
- Boillat, Pierre. 1983. « République et Canton du Jura: cinq ans ». Civitas, no 8, août.
- Boillat, Pierre. 1989. Jura naissance d'un État: Aux sources du droit et des institutions jurassiennes. Lausanne: Payot.
- Boillat, Pierre. 1992. « La mise en place des institutions de la République et Canton du Jura ». Recherches et analyses, IDHEAP, no 94.
- Boillat, Pierre et al. 1982. « Jura, an quatre ». L'Écho Illustré, no 42, 16 octobre.
- Bossart, Lucie. 1986. Analyse d'une institution: Fréquence Jura. Genève : FPSE.
- Bossard, Marcel et al. 1977. Histoire des troupes jurassiennes. Moutier : Éditions de la Prévôté.
- Bottinelli, Pierre. 1978. Ma Question jurassienne. Bienne: Publipresse PA.
- Bourquin, Jean-Christophe. 1981. Le mouvement antiséparatiste dans le Jura bernois. Lausanne : Institut de science politique.
- Bovée, Jean-Paul. 1983. *Cent ans de pénétration bernoise dans le Jura*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 36° Fête du peuple jurassien.
- Bovée, Jean-Paul. 1984. « Les communes jurassiennes et leur évolution économique depuis 100 ans ». Les Intérêts du Jura, no 54.
- Bovée, Jean-Paul. 1985. « Croissance et blocages de l'économie jurassienne aux XIX^e et XX^e siècles ». Actes de la Société jurassienne d'Émulation.
- Bovée, Jean-Paul et Pierre Chèvre. 1985. 150 ans d'immigration bernoise dans le Jura. Delémont : RJ.
- Brabant, Stéphane. 1983. *La marche du Jura suisse à l'autonomie*. Bruxelles : Fondation Charles Plisnier.

- Brêchet, Marcel. 2003. Les années de braise : histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975 : la Question jurassienne de 1976 à 2003. Delémont : Éditions de l'Imprimerie jurassienne.
- Brêchet, Raymond et al. 1974. « La Question jurassienne ». Choisir, no 173, mai.
- Bregnard, Germain. 1985. « Évolution du trafic ferroviaire Delémont-Delle : Grandeur et décadence ». Les Intérêts de nos régions, no 3.
- Bergnard, Jacques. 1982. « La LIM dans le canton du Jura ». Région, no 1.
- Breton, Roland. 1981. Les ethnies. Paris: PUF.
- Broglin, Pierre. 1980. « La juridiction administrative et constitutionnelle de la République et Canton du Jura ». Revue genevoise de droit public, no 6, novembre-décembre.
- Brugger, Claude et al. 1982a. « Un choix fondamental : la Transjurane ». Les Intérêts de nos régions, no 1, février.
- Brugger, Claude et al. 1982b. « Laufon : le choix ». Les Intérêts de nos régions, no 10.
- Buhrer, Jean-Claude. 1974. « La Suisse en quête d'un 23° canton ». Le Monde, 22 et 23 juin.
- Buhrer, Jean-Claude. 1978. « Suisse. 82% des votants approuvent la création du canton francophone du Jura ». *Le Monde*, 26 septembre.
- Bureau de la statistique. « République et Canton du Jura (Suisse) Statistiques ». Site du gouvernement cantonal de la République et Canton du Jura, [En ligne]. www.jura.ch (Page consultée le 6 avril 2005).
- Burnier, Thérèse. 1985. La démocratie du rouleau compresseur : La politique des autoroutes en Suisse. Lausanne : Éditions d'en bas.
- Caro, Patricia. 1976. The Bear and the Bishop. A geography of the separatist movement in the Berner Jura. Switzerland: University of Oregon.
- Calvet, Louis-Jean. 1979. Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie. Paris : Petite bibliothèque Payot.
- Calvet, Louis-Jean. 1986. Les problèmes d'une politique des langues. Paris : Universalia.

- Calvet, Louis-Jean. 1987. La guerre des langues et les politiques linguistiques. Paris : Payot.
- Campbell, David B. 1978. *Troubles in the Jura 1815-1977 : A descriptive essay*. Duke University/ Université de Genève.
- Campbell, David B. 1982. Nationalism, Religion, and the Social Base of Conflict in the Swiss Jura. Dans: Rokkan et Urwin. 1982.
- Capron, Michel et Jean Chesneaux. 1985. « Objectifs communs et grande diversité des mouvements indépendantistes ». Le Monde diplomatique, août.
- Caratini, Roger. 1986. La force des faibles : Encyclopédie mondiale des minorités. Paris : Larousse.
- Cattin, André. 1973. « Le développement économique des Franches-Montagnes ». Les Intérêts du Jura, no 7.
- Cattin, André (dir.). 1975. Les Franches-Montagnes XX^e siècle. Saignelégier : Imprimerie du Franc-Montagnard.
- Centlivres, Pierre et al. 1986. Les sciences sociales face à l'identité régionale : cinq approches. Berne : Paul Haupt.
- Ceppi, Charles. 1970. « Où en est la Question jurassienne? ». Almanach catholique du Jura.
- Cercle d'études historiques de la SJE, 1971. La vie politique dans le Jura 1893-1950. Porrentruy : SJE.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1973. Le centenaire des chemins de fer jurassiens. Les Jurassiens et le problème des transports hier et aujourd'hui. Porrentruy: SJE.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1974. Le Jura des bourgeoisies aux régions : étude historique des collectivités territoriales. Porrentruy : SJE.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1976. *Pour une nouvelle Histoire du Jura*. Porrentruy : SJE.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1979. Le socialisme et la Question jurassienne 1947-1974. Porrentruy: SJE.

- Cercle d'études historiques de la SJE. 1985. « Le développement de l'économie jurassienne : approches historiques ». Actes de la SJE, 7^e colloque du CEH.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1986. « Le traité de combourgeoisie de 1486 entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval ». Actes de la SJE, 8° colloque du CEH.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1988. « Transformations économiques et changements sociaux dans le Jura : hier et aujourd'hui ». Actes de la SJE, 10^e colloque du CEH.
- Cercle d'études historiques de la SJE. 1989. « Delémont dans l'histoire ». Actes de la SJE, 11° colloque du CEH.
- Chaliand, Gérard (dir.). 1985. Les minorités à l'âge de l'État-nation. Paris : Fayard.
- Chappatte, Pierre-André. 1977. « La Constitution jurassienne. Un acte de liberté et de responsabilité ». *Almanach catholique du Jura*.
- Chappatte, Pierre-André. 1978. « En marche vers le nouveau canton ». Almanach catholique du Jura.
- Charpilloz, Alain. 1976. Le Jura irlandisé. Vevey : Bertil Galland.
- Charpilloz, Alain. 1978a. Le sud du Jura face à l'échec de la politique bernoise. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Charpilloz, Alain. 1978b. La lutte de réunification est légitimée par son enjeu. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 31^e Fête du peuple jurassien.
- Charpilloz, Alain. 1979. Les voies juridiques de la réunification. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 32^e Fête du peuple jurassien.
- Charpilloz, Alain. 1981. Les minorités latines de Suisse sont-elles condamnées?. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 34° Fête du peuple jurassien.
- Charpilloz, Alain. 1987. *Un État, pour quels combats?*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 40^e Fête du peuple jurassien.
- Charpilloz, Alain et Geneviève Grimm-Gobat. 1982. *La Romandie dominée*. Lausanne : Pierre-Marcel Favre.

- Chesneaux, Jean. 1981. « Dissidences régionales et crise de l'État-nation en Europe occidentale ». Le Monde diplomatique, avril.
- Chevallaz, Georges-André. 1978. Votation fédérale du 24 septembre 1978 sur la création du canton du Jura. Berne : manifestation organisée par le Parti radical-démocratique de la ville, 28 juin.
- Chopard, Théo (dir.). 1978. « Oui au canton du Jura ». Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique.
- Christe, Pierre. 1979. « Problèmes de législation pour un nouveau canton ». Revue suisse de jurisprudence, 75° année.
- Christen, Hans-Rudolph. 1975. « Vom Bern zum Kanton Jura ». Der Schweizer Rotarier, no 9, mars.
- Clivaz, Rémy. 1984. Table analytique des matières des bulletins de l'ADIJ 1930-1983. Moutier : ADIJ.
- Comité de Moutier. 1948. La Question jurassienne présenté au Gouvernement du canton de Berne par le Comité de Moutier. Delémont.
- Comment, Albert, Hans Huber et Hans von Greyerz. 1948. Rapport sur l'Acte de réunion du Jura au Canton de Berne au Conseil-Exécutif du Canton de Berne. Delémont : Imprimerie du Démocrate.
- Commission confédérée de bons offices pour le Jura. 1969. *Premier rapport du 13 mai 1969*. Berne.
- Commission confédérée de bons offices pour le Jura. 1971. Deuxième rapport du 7 septembre 1971. Berne.
- Commission consultative du Conseil fédéral et des cantons de Berne et du Jura. 1993. *Rapport*. Berne : Office central fédéral des imprimés et du matériel.
- Commission des 24. 1968. Les données actuelles du problème jurassien. Bienne : Schüler.
- Comte, Pierre-André. 1990. *Mise au point (affaire des recours au Tribunal fédéral)*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.

- Comte, Pierre-André. 1991. Situation politique. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Comte, Pierre-André. 1992a. *Après les illusions bernoises*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Comte, Pierre-André. 1992b. La condition d'un règlement : l'accord du Mouvement de libération. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 45° Fête du peuple jurassien.
- Comte, Pierre-André. 1993a. La Question jurassienne et la médiation fédérale. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Comte, Pierre-André. 1993b. *Gouvernement jurassien : l'heure de vérité*. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ et Unité jurassienne à l'occasion de la 46^e Fête du peuple jurassien.
- Conseil-exécutif du canton de Berne. 1955. Le Jura et les finances de l'État de Berne. Berne : Chancellerie d'État.
- Conseil-exécutif du canton de Berne. 1972. Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur la création de régions et l'aménagement du statut du Jura. Bienne : Schüler.
- Conseil-exécutif du canton de Berne. 1986. Le Jura bernois et son canton. Berne : Chancellerie d'État.
- Cornu, Daniel. 1976. « Suisse : le 23° canton sera jurassien ». Les Dossiers de l'histoire, no 4, août-septembre.
- Coullery, Alain. 1974. Guide des communes jurassiennes. Delémont : RJ.
- Crevoisier, Jean-Claude. 1980. Berne totalitaire. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 33° Fête du peuple jurassien.
- Crevoisier, Jean-Claude. 1982. La dégradation des institutions bernoises après le 23 juin 1974. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 35° Fête du peuple jurassien.
- Crevoisier, Jean-Claude. 1985a. *FJB*: *impuissance et bavardage*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.

Crevoisier, Jean-Claude. 1985b. *Autodétermination et manipulations financières*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 38° Fête du peuple jurassien.

Crevoisier, Olivier. 1990. La transformation de l'industrie horlogère dans l'arc jurassien suisse de 1960 à 1990. Neuchâtel : Institut de recherches économiques et régionales.

Däpp, Heinz. 1977. « Le problème vu de Suisse alémanique ». Choisir, no 209.

Däpp, Heinz et al. 1986. Finanzaffäre im Staate Bern. Basel: Lenos.

Darbellay, Jean. 1958. « Le statut des cantons et la question du Jura ». Revue de droit suisse.

Daucourt, Ernest. 1920. Une page d'histoire contemporaine. Porrentruy : Société typographique.

Daucourt, Ernest. 1925. Un clergé d'État dans le canton de Berne. Porrentruy : La Bonne Presse.

Daucourt, Ernest. 1928. Histoire religieuse du Jura bernois. Porrentruy : Le Pays.

Daucourt, Ernest. 1937. *Un demi-siècle de luttes religieuses dans le canton de Berne*. Porrentruy : La Bonne Presse.

Dayer, Marcellin et Geneviève Gobat. 1974. Vers un nouveau canton. Lausanne : Institut de science politique.

Debray, Régis. 1976. « Marxisme et question nationale ». *Critique communiste*, no 10, novembre

Delamuraz, Jean-Pascal. 1978. « Un canton comme les autres ». Annuaire de la NSH.

Dellenbach, Éric. 1966. Violence au pays des Grandes Joux. Tramelan : Imprimerie du Progrès.

Dellsperger, Rudolf et al. 1991. L'État, l'Église et la politique dans le canton de Berne. Berne : Chancellerie de l'État.

De Meuron, Luc. 1979. Lettre ouverte à Roland Béguelin : Que veut le secrétaire général du Rassemblement jurassien?. Neuchâtel : Éditions Liberté et Vérité.

Deneys, Heidi. 1978. *Oui au canton du Jura, oui à une politique de progrès*. Berne : Service de presse du PSS.

Denis, André. 1983. « Situation de la ligne Bienne-Delémont-Bâle ». Les Intérêts du Jura, no 9.

- Denis, André. 1984. « Les chemins de fer du Jura. Vers une ligne interrégionale ». *Jura Pluriel*, no 6.
- Denis, André. 1985a. Économie jurassienne en chiffres 1983 (Analyse 1984). Porrentruy : Banque cantonale du Jura.
- Denis, André. 1985b. « La desserte ferroviaire du Canton du Jura ou la géographie confrontée à la politique des transports ». Jahrbuch der Geographischen Gesellschaft von Berne.
- Deutsch, Karl Wolfgang. 1969. Nationalism and its Alternatives. New York: Knopf.
- Desvoignes, Marcel et Fiorenzo Monti. 1974. Géographie du tourisme dans les Franches-Montagnes. Neuchâtel : Séminaire de géographie à l'Université de Neuchâtel.
- Dittrich, Eckhard J. et Frank-Olaf Radtke (dir.). 1990. Ethnizität: Wissenschaft und Minderheiten. Opladen: Éditions Westdeutscher.
- Domeniconi, Robert. 1968. Le Jura en chiffres et graphiques. Statistiques jurassiennes et romandes. Delémont : RJ.
- Domeniconi, Robert. 1974. Jura: le plébiscite du 23 juin 1974. Delémont : RJ.
- Domeniconi, Robert. 1978. Le canton du Jura : Statistiques, graphiques, 1970-1975. Delémont : Assemblée constituante de la République et Canton du Jura.
- Domine, Serge. 1969. « La Question jurassienne ». La Revue nouvelle, février.
- Donze, François et al. 1977. Le Parti démocrate-chrétien du Jura, 1877-1977. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Douglas & Lyman. 1976. L'ethnie: structure, processus et saillance. Cahiers internationaux de socilogie, Vol. LXI.
- Droz, Roger, Jean-Claude Duvanel, André Ory et Roland Staehli. 1985. *Jura bernois : 1975-1985. Dixième anniversaire du 16 mars 1975*. Moutier : Éditions de Force démocratique et du GFFD.
- Drury, Beatrice et John Rex. 1994. *Ethnic Mobilisation in a Multi-cultural Europe*. Aldershot : Avebury

- Du Bez, Jean. 1977. Brins de malice et grains de sel. Bienne : Gassmann.
- Dubois, Gérard. 1984. Le début du syndicalisme horloger dans les Franches-Montagnes (1886-1915). Genève : Faculté des sciences économiques.
- Dubois, Gérard. 1986. Cent ans de syndicalisme horloger dans les Franches-Montagnes, 1886-1986. Saignelégier: FTMH.
- Dubois, Pierre (dir.). 1983. *Union et division des Suisses. Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIX*^e et XX^e siècles. Lausanne : Éditions de l'Aire.
- Dubois, Victor. 1974. « L'industrie horlogère suisse au pays des Franches-Montagnes ». Le Franc-Montagnard, no spécial du 75° anniversaire, 2° cahier, 21 décembre.
- Duboule, Gilbert. 1978a. « Savoir respecter la volonté populaire! ». Annuaire de la NSH.
- Duboule, Gilbert. 1978b. *Le Jura vu sous l'angle de la Suisse romande*. Bienne : Assemblée des délégués du Parti radicale-démocratique suisse, 26 août.
- Dulong, Renaud. 1978a. « Enjeu régional et luttes sociales ». Économie et Humanisme, no 241, mai-juin.
- Dulong, Renaud. 1978b. Les régions, l'État et la Société locale. Paris : PUF.
- Dürmüller, Urs et al. 1989. Contributions au rapport final du groupe de travail sur la révision de l'Article 116 de la Constitution fédérale. Berne : Chancellerie fédérale.
- Duvanel, Laurent et René Levy. 1984. *Politique en rase-mottes : Mouvements et contestations suisses 1945-1978*. Lausanne : Réalités sociales.
- Eckert, Jean. 1973. « À propos de la Transjurane ». Route et Trafic (Strasse und Verkehr), no 3.
- Eckert, Jean et Charles-André Tieche. 1973. « La Transjurane ». Les Intérêts du Jura, no 8, août.
- Eggly, Jacques-Simon et al. 1978. « Le Jura, 23e canton? ». Journal de Genève, 5 septembre.
- Ehinger, Paul H. et al. 1977. « La question du Jura dans l'optique radicale ». Revue politique, économique et culturelle, no 1.

- Emmeneger, Jean-Louis. 1978. « Le Canton du Jura. Une région d'avenir ». Le mois économique et financier, no 4.
- Emmeneger, Jean-Louis. 1978. « Jura, 23° canton suisse ». Dialogue, no 1, novembre.
- Erard, Victor. 1968 et 1971. Xavier Stockmar, patriote jurassien. Delémont : Bibliothèque jurassienne, 2 vol.
- Erard, Victor. 1979. La Suisse en cantons : Jura. Neuchâtel : Avanti.
- Erard, Victor. 1984. L'Heure du Jura : 10^e anniversaire, 1974-1984. Delémont : Département de l'Éducation et des affaires sociales de la République et Canton du Jura.
- Eschmann, Rémy. 1986. « Quel avenir pour notre agriculture ». Almanach catholique du Jura.
- Esman, Milton J. 1977. Ethnic Conflict in the Western World. Ithaca/London: Cornell University Press.
- Étique, Pierre. 1991. « La réunification : une autre stratégie ». L'Opinion radicale, 22 mai.
- Fagagnini, Hans Peter et Hans Wyer. 1978. *Oui au nouveau canton du Jura*. Berne : Service de presse du PDC suisse.
- Faivre, Marcel. 1984. La Transjurane. Propositions: développement, protection de l'environnement. Porrentruy: Éditions du Faubourg.
- Farine, Claude et Domique von Burg. 1978. Le Jura en quotidien : Portrait d'un Franc-Montagnard, de sa faille et de son entourage. Genève : Éditions Tribune.
- Farine, Edmond. 1975. « L'industrie et les arts et métiers du Jura en 1971 et 1973 ». Les Intérêts du Jura, no 48.
- Fell, René. 1976. Une Canton du Jura, pourquoi?. Delémont : RJ.
- Fell, René. 1984. Le Jura secoue ses chaînes: Vingt questions Vingt réponses. Delémont: RJ.
- Fell-Doriot, Jeanne. 1988. Cet étonnant Virgile Rossel. Delémont : Imprimerie jurassienne.
- Ferro, Marc. 1976. « Le défi des ethnies : Critique du marxisme ou critique du capitalisme? ». Le Monde Diplomatique, no 273, décembre.

- Fichet, Michel. 1993. « Hommage. Roland Béguelin, un grand Français du Jura libre ». Lettres et cultures de langue français, no 19.
- Fiechter, Jean-René et al. 1977. Le Jura-Sud à la recherche d'une identité. Moutier : Éditions de la Prévôté.
- Fisch, Arnold. 1982. « Vellerat Die neue Machtprobe im Jura ». Schweizer Monatshefte, novembre.
- Fleury, Jean-Luc et Bernard Moritz (dir.). 1983. Panorama du pays jurassien: III La mémoire Jura. Porrentruy, SJE.
- Fleury, Robert. 1968. L'affaire Fleury: Ce qui menace les fonctionnaires coupables d'aimer le Jura. Porrentruy: Le Jura.
- Flückiger, Félix. 1977. *Unité jurassienne? Notion de « peuple » et celle d'« État »*. Berne : Association des amis du Jura bernois.
- Flückiger, Félix. 1980. *Un nouveau droit dans le Jura*. Bienne : Association des amis du Jura bernois.
- Flückiger, Michel. 1978. Le Jura vu sous l'angle du nouveau canton. Bienne : Assemblée des délégués du Parti radical-démocratique suisse, 26 août.
- Fondation régionale pour la statistique. 2004. Le Classeur des statistiques régionales. Moutier/Tavannes : ADIJ/CEP.
- Force démocratique. 1977. Jura bernois 1952-1977. Dans le sens de l'histoire. Vingt-cinq ans de lutte. Tavannes : Force démocratique.
- Force démocratique. 1982. Comment fut créée l'UPJ devenue ultérieurement Force démocratique. Tavannes : Force démocratique.
- Force démocratique. 1996. *Un demi-siècle dans le Jura bernois*. Moutier : Éditions de Force démocratique.
- Forster, Peter et al. 1974. Schwierige Selbstbestimmung im Jura. Hintergründe eines Minderheitenproblems. Zürich: Éditions NZZ.

- Frainier, Hubert. 1993. *Déroute financière bernoise*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Frei, Otto. 1969. Der Staat Bern: Brücke oder Riegel?. Zürich: Éditions NZZ.
- Frei, Otto et Kurt Mueller. 1965. Die Hintergründe der Jurakrise. Zürich: Éditions NZZ.
- Fressonnet, Claude. 1977. Analyse et possibilités de développement de l'agriculture du nouveau canton du Jura. Zürich : Institut d'économie rurale de l'École polytechnique fédéral.
- Froidevaux, André. 1985. « Chronique jurassienne. Dix ans d'indépendance ». Almanach catholique du Jura.
- Froidevaux, André. 1988. « Chronique jurassienne : l'ère de la Transjurane ». Almanach catholique du Jura.
- Froidevaux, André et Bernard Prongue. 1977. Dossier sur l'Assemblée constituante de la République et canton du Jura. Porrentruy : SJE.
- Froidevaux, Claude. 1977. Roland Béguelin ou la conscience du Jura. Lausanne : Pierre-Marcel Favre.
- Froidevaux, Didier. 1983. *Jura : la Suisse démythifiée?*. Genève : Département de science politique de l'Université de Genève.
- Froidevaux, Didier. 1988. « Nécessité politique et violence symbolique dans la lutte séparatiste ». Actes de la SJE.
- Froidevaux, Léon. 1962. Mes quatorze jours de prison. Delémont : Éditions du Jura libre.
- Frund, Charles. 1979. « L'Association jurassienne d'économie forestière ». Forêt, no 5.
- Furgler, Kurt et al. 1978. « Jura ein Kanton entsteht ». Der Staatsbürger, no 2, avril-mai.
- Gasser, Adolf et al. 1957. La discorde dans le Jura bernois. La Question jurassienne à la lumière de la vérité historique et de la réalité politique. Berne : Union cantonale.
- Gandolfi, Alain. 1989. Les mouvements de libération nationale. Paris : PUF.
- Ganguillet, Gilbert. 1986. Le conflit jurassien : Un cas de mobilisation ethno-régionale en Suisse. Étude consacrée au processus de mobilisation politique en Suisse. Zürich : Institut de sociologie.

- Ganguillet, Gilbert. 1998. Le conflit jurassien: Genèse et trajectoire d'un conflit ethno-régional. Zürich: Bokos Druck
- Gardy, Philippe. 1973. « Aliénation, désaliénation : nationalisme ou libération? ». Les Temps modernes, août-septembre.
- Garraux, Philippe. 1981. Sentiments d'un Jurassien face au totalitarisme bernois. Tavannes : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 6^e Journée de la Jeunesse jurassienne.

Gasser, Adolf. 1978. Berne et le Jura (1815-1977). Berne : Imprimerie fédérative SA.

Gellner, Ernest. 1989. Nations et nationalismes. Paris: Payot.

Giddens, Anthony. 1994. Sociology. Cambridge: Polity Press.

Gigandet, Cyrille. 1988a. L'intégration de l'Évêché de Bâle à la Suisse : aux sources de la Question jurassienne?. Genève : Institut de hautes études internationales.

Gigandet, Cyrille. 1988b. « Composantes de l'identité jurassienne ». Jurassica, no 2.

Gilg, Peter. 1974. « Die Entwicklung der Jura-Frage seit 1947 ». Reformation, no 5.

Gilg, Peter. 1978. « L'autre Jura ». Annuaire de la NSH.

Giordan, Heni. 1973. « Les Nations interdites ». Les Temps modernes, août-septembre.

Girard, Benoît. 1977. Renaissance d'un État : De l'Ancien Évêché de Bâle au canton du Jura. Porrentruy : Éditions Naïade.

Girardin, Hubert et Jurt Meyer-Herzog. 1976. « Die neue Grenze im Jura ». *Tages Anzeiger Magazin*, no 43.

Glazer, Nathan et Daniel Moynihan (dir.). 1975. Ethnicity: Theory and Experience. Cambridge/London: Harvard University Press.

Graedel, Adolphe.1950. « La Question jurassienne ». Annuaire de la NSH.

Graf, Daniel. 1959. « La Question jurassienne. Analyse, interprétation, leçon et conclusion d'un scrutin ». La Sentinelle, 20 et 21 août.

- Graf, Daniel. 1964. « Bienne à l'heure du Jura. Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir d'une ville (jurassienne?) ». Nouvelles annales biennoises.
- Grand Conseil. 1969. Message du Grand Conseil du canton de Berne concernant les votations du 1^{er} mars 1970. Berne.
- Gras, Christian et Solange Gras. 1982. La révolte des régions d'Europe occidentale de 1916 à nos jours. Paris : PUF.
- Gressot, Jean et al. 1947. *Comment on germanise le Jura*. Lausanne : Cahier spécial de la cité nouvelle.
- Greyerz, Hans von. 1953. Nation und Geschichte im bernischen Denken. Berne: Herbert Lang.
- Grimm-Gobat, Geneviève. 1986. *La germanisation du Jura-Sud*. Porrentruy : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 22° Fête de la jeunesse jurassienne.
- Grosjean, Georges. 1979. La Suisse en cantons : Berne. Neuchâtel : Avanti.
- Grossenbacher, Beat. 1981. Les effets économiques de l'autoroute Transjurane. Fribourg : Séminaire d'économie régionale.
- Grüner, Erich. 1968. « Die Jurafrage als Problem der Minderheit in der schweiserischen Demokratie ». *Civitas*, no 7, mars.
- Gsell, Raymond. 1978. Arrêté fédéral sur la création du canton du Jura. Bref exposé introductif sur la question du point de vue du Jura bernois. Bienne : Assemblée des délégués du Parti radical-démocratique suisse.
- Gunter, Stephan, Wolf Linder et Paul Messerli. 1989. Bern 2000. Kantonale Perspektiven für die 90er-Jahre. Berne: Chancellerie d'État.
- Gunzinger, Charles-André et Denis Moine. 1976. L'Assemblée constituante jurassienne. Delémont : Éditions du Brise-Vent.
- Gut, Theodor. 1978. *Die Jura-Abstimmung aus dem Blickwinkel eines Deutschweizers*. Bienne : Assemblée des délégués du Parti radical-démocratique suisse.
- Hafner, Rudolf. 1988. Les caisses noires. Bâle : Heuwinkel.

- Hanhart, Joseph. 1978. Jura total. Moutier : Édition de la Prévôté.
- Harder, Hans-Joachim. 1978. Der Kanton Jura: Ursachen und Schritte zur Lösung eines Schweizer Minderheitenproblems. Frankfurt am Main, Berne et Las-Vegas: Peter Lang.
- Hauser, Claude. 1990. Le Jura et l'Université de Fribourg, 1889-1974. Histoire d'un rayonnement. Fribourg : Institut d'histoire moderne et contemporaine.
- Hauser, Claude. 1992. L'ouverture à la modernité : vers le catholicisme social et la démocratiechrétienne. Delémont : Journée des Amis de l'Université de Fribourg.
- Hauser, Claude. 1997. Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande (1910-1950). Correndlin : Éditions CJE.
- Hauser, Claude. 2004. L'aventure du Jura. Lausanne : Éditions Antipodes.
- Hauser, Michel. 1979. Le Comité de Moutier : Son époque et son oeuvre. Fribourg : Éditions universitaires.
- Hechter, Michael. 1975. Internal Colonialism. London: Routledge and Paul Kegan.
- Hechter, Michael. 1982-1983. « Le colonialisme interne revu et corrigé ». Pluriel, no 32-33.
- Hechter, Michael. 1987. « Nationalism as group solidarity ». *Ethnic and racial studies*, 10 (4), octobre.
- Heckmann, Friedrich. 1992. Ethnische Minderheiten, Volk und Nation: Soziologie interethnischer Beziehungen. Stuttgart: F. Enke.
- Hegetschweiler, Edouard. 1978. Analyse critique des essais concernant l'affaire jurassienne depuis le 23 juin 1974. Neuchâtel : Département de science politique de l'Université de Neuchâtel.
- Heimann, Erwin. 1968. Das Jura-Problem. Langnau : Éditions Emmenthaler Blatt.
- Heinis, Monique. 1979. « Les instituteurs ne trouvent plus de postes. Sérieuse pléthore dans l'école jurassienne ». *Construire*, 12 décembre.
- Henecka, Hans-Peter. 1972. *Die jurassischen Separatisten*. Meisenheim am Glan: Éditions Anton Hain.

- Henecka, Hans-Peter. 1974. « Der Jurakonflikt von aussen gesehen. Eine soziologische Analyse zur Struktur und Dynamik der bernisch-jurassischen Auseinandersetzung ». *Reformation*, no 5.
- Henny, Jean-Michel et Antoine Rochat. 1990. Entre le musée et le melting-pot. Faut-il réviser l'article constitutionnel sur les langues?. Lausanne : Cahiers de la Renaissance vaudoise.
- Héraud, Guy. 1963. L'Europe des ethnies. Paris : Presses d'Europe.
- Héraud, Guy. 1968a. Peuples et langues d'Europe. Paris : Denoël.
- Héraud, Guy. 1968b. Les principes du fédéralisme et la fédération européenne. Paris : Presses d'Europe.
- Héraud, Guy et Alexandre Marc (dir.). 1973. Contre les États, les Régions d'Europe. Paris : Presses d'Europe.
- Hirt, Jacques. 1983. *Comment résoudre le problème posé?*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 36^e Fête du peuple jurassien.
- Hof, Hans, Jean-Louis Rais et Bernard Willemin. 1962. Aide-mémoire concernant les quatre initiatives jurassiennes. Delémont : RJ.
- Hofman, Stéphane et Alexandre Lachat. 1988. Le Jura contestataire, analyse des résultats des votations fédérales de ces 17 dernières années dans le Canton du Jura et le Jura bernois. Berne: Forschungszentrum für schweizerische Politik.
- Hotz, Paul. 1964. Zur Lösung der Juraprobleme. Zürich : Éditions Schweizer Spiegel.
- Huber, Hans. 1958. Staats- und völkerrechtliche Aspekte des Jurafrage Allgemeiner Teil eines Gutachtens ... zu Handen des Regierungsrates des Kantons Bern. Berne : Chancellerie d'État.
- Huber, Hans et Virgile Moine. 1958. Où mène le séparatisme?. Saint-Imier : Imprimerie du Jura bernois.
- Huber, Hans et al. 1965. Rapport concernant les propositions de la députation jurassienne présenté au Conseil-exécutif du canton de Berne. Berne : Chancellerie d'État.

- Huber, Hans et al. 1966. Rapport complémentaire concernant les positions de la députation jurassienne. Berne : Chancellerie d'État.
- Hubleur, Daniel et Jean Moritz. 1976. Du plébiscite du 23 juin 1974 au vote fédéral sur le Jura.

 Porrentruy: conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la Fête de la jeunesse jurassienne.
- Hug, Simon, Dominique Joye, William Ossipow et Yannis Papadopoulos. 1990. Recueil des prises de position de dix-sept partis politiques et groupes d'intérêt lors des votations populaires fédérales 1970-1989. Genève : Département de science politique de l'Université de Genève.
- Huguelet, Francis. 1967. *Un jeune Jurassien à ses compatriotes ... Pourquoi je suis autonomiste*. Delémont : RJ.
- Huntington, Samuel P. 1971. « The Change to Change: Modernization, Development, and Politics ». *Comparative Politics*, no 3.
- Huot, Xavier. 1958. Les Salariés jurassiens. Enquête sur la situation religieuse et sociale en 1956 des ouvriers catholiques du Jura bernois. Porrentruy : Imprimerie La bonne Presse.
- Imer, Florian. 1948. « La Question jurassienne ». Les Cahiers protestants, no 2, mars.
- Imhof, André. 1992. Les meilleures caricatures du « Jura libre ». Delémont : Le Jura libre Optique jurassienne.
- Jaag, Tobias. 1979. « Die Halbkantone nach der Gründung des Kantons Jura ». Schweizerisches Zentralblatt für Staats- und Gemeindeverwaltung, no 80.
- Jacquat, Marcel-S. 1982. Le Dr. Henri Joliat et le mouvement séparatiste de 1917-1919. Porrentruy: Actes de la SJE.
- Jeanbourquin, Daniel et al. 1981. *Jura souverain, les premières autorités*. Moutier : Éditions de la Prévôté.
- Jeandupeux, Michel et Marcel Pelletier. 1974. « Le monde ouvrier aux Franches-Montagnes. Qui sont les travailleurs? ». *Le Franc-Montagnard*, no spécial du 75° anniversaire, 2° cahier.
- Jeanneret, Philippe et Denis Maillat. 1981. Jura, canton frontière: Problème des régions frontalières entre Genève et Bâle, effets économiques de la frontière. Neuchâtel: Groupe d'études économiques.

- Jeanprêtre, Mireille, Denis Maillat et Jean-Philippe Widmer. 1974. La région d'Ajoie. Étude établie pour le Conseil de l'Europe sur la proposition et grâce à l'appui financier du Délégué du Conseil fédéral suisse à l'aménagement du territoire. Neuchâtel : Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel.
- Jenkins, John R. G. 1986. Jura Separatism in Switzerland. Oxford: Clarendon Press.
- Jobe, Joseph. 1954. « La population du Jura de 1850 à 1950 ». Vie, no 3.
- Jubin, Paul et al. 1984. 1384-1984, Les Franches-Montagnes. Le Noirmont : Section des Franches-Montagnes de la SJE.
- Junker, Beat. 1996. Geschichte des Kantons Bern seit 1798. Band III: Tradition und Aufbruch 1881-1995. Berne: Historischer Verein des Kantons Bern.
- Kaenel, Jean von. 1984. 1884-1984, 100 ans de Chemins de fer du Jura. Tavannes : Chemins de fer du Jura.
- Kägi, Ulrich. 1978. « Voisins vulnérables. Entretien avec M. Ernest Jaberg, conseiller d'État bernois et M. François Lachat, président de la Constituante jurassienne ». *Annuaire de la NSH*.
- Keech, William R. 1972. « Linguistic Diversity and Political Conflict: Some Observations Based Upon Four Swiss Cantons ». *Comparative Politics*, no 4.
- Knapp, Blaise. 1985. « Le partage des biens lors de la création du canton du Jura ». Revue française de droit administratif, no 6.
- Kohler, François. 1969. La genèse et les débuts du Parti socialiste dans le Jura bernois, 1864-1922. Fribourg: Université de Fribourg.
- Kohler, François. 1973. « Le Parti socialiste et les forces religieuses dans le Jura pendant la première moitié du XX° siècle ». *Choisir*, no 159.
- Kohler, François. 1979. Le Parti socialiste et la Question jurassienne 1947-1974. Genève : Grounauer.
- Kohler, François. 1987. L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont: la section FTMH de Delémont et environs (de 1887 à nos jours). Delémont: FTMH Delémont et environs.

- Kohler, François et al. 1985. Socialisme jurassien, d'Adhémar Schwitzguébel à Henri Parrat. Delémont : Société coopérative Le Peuple jurassien.
- Kohler, François et Bernard Prongue. 1974. « La députation jurassienne 1922-1974. Approche statistique ». Les Intérêts du Jura, no 11, novembre.
- Kohler, Jean-Pierre. 1977. *Canton du Jura : industrie et structure régionale*. Neuchâtel : Séminaire de géographie à l'Université de Neuchâtel.
- Kohler, Pierre. 1985. La Constitution jurassienne. Fribourg : Faculté de droit.
- Kohler, Pierre. 1986. Communication du Mouvement universitaire jurassien. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 39^e Fête du peuple jurassien.
- Kohli, Urs. 1986. Die vermögensrechtliche Auseinandersetzung zwischen den Kantonen Bern und Jura: eine Studie über die Anwendung völkerrechtlicher Grundsätze im Fall einer Staatennachfolge innerhalb der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Berne: Stämpfli.
- Koller, Jean-Marie. 1981. *Jura méridional 1980 : des éléments révélateurs*. Tavannes : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 6^e Journée de la jeunesse jurassienne.
- Koller, Jean-Marie. 1986. Statut d'observateur au Parlement jurassien : rêve ou réalité?.

 Porrentruy : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 22^e Fête de la Jeunesse jurassienne.
- Kourliandsky, Jean-Jacques. 1980. « Identités régionales : Approches européennes ». *Nouvelle revue socialiste*, no 47, mars-avril.
- Krähenbühl, Hans. 1978. *Jura : Kantonsgruendung und Bundespflichten. Der 24. September aus bernischer Sicht.* Bienne : Assemblée des délégués du Parti radical-démocratique suisse.
- Kunz, Bernard. 1978. L'emploi dans la région horlogère. Étude réalisée sur mandat de l'OFIAMT et de la Communauté de travail des cantons horlogers. Neuchâtel : Groupe d'études économiques de l'Université de Neuchâtel.
- Kunz, Bernard. 1982. « Évolution économique et perspectives 1982 (canton du Jura) ». Les Intérêts du Jura, no 2, mars.

- Kunz, Bernard. 1984. « La politique de promotion économique de la République et Canton du Jura ». Revue économique franco-suisse, no 4.
- Kunz, Bernard. 1988. « Développer l'initiative privée : la priorité économique jurassienne ». La Revue Polytechnique.
- Lachat, François. 1976. Les travaux de l'Assemblée constituante jurassienne, bilan et perspectives. Lenzbourg: NSH.
- Lachat, François. 1977. *Garantie de la Constitution jurassienne*. Delémont : Assemblée constituante.
- Lachat, François. 1978a. A-t-on encore confiance au fédéralisme?. Berne : Service de presse du PDC suisse.
- Lachat, François. 1978b. « La Constitution jurassienne ». Civitas, mai.
- Lachat, François. 1979. « Canton du Jura : Une nouvelle administration militaire ». Revue militaire suisse, 124° année.
- Lachat, François. 1980. Le Pays d'Ernest Daucourt (1873-1884). Moutier : Éditions de la Prévôté.
- Lachat, Jacques. 1991. *La réunification, une idée qui voyage*. Tavannes : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 27^e Fête de la Jeunesse jurassienne.
- Lachat, Jean-Claude. 1978. La Transjurane : une nécessité pour le développement du Jura. Neuchâtel : Séminaire d'économie internationale.
- Lafont, Robert. 1967. La révolution régionaliste. Paris : Gallimard.
- Lang, Karl at al. 1988. Solidarité, débats, mouvements : Cent ans de Parti socialiste suisse, 1888-1988. Lausanne : Éditions d'en bas.
- Lapierre, Jean-William. 1988. Le pouvoir politique et les langues. Paris : PUF.
- Legeret, Jacques et Roland Ruffieux. 1974. « Sondage d'opinion. Le Jura, 23^e canton? Une majorité de oui ». *L'Illustré*, no 24.
- Leuenberger, Hans-Rudolf et al. 1978. « Vers la création d'un canton du Jura ». Revue politique, économique et culturelle, no 1.

- Lijphart, Arend. 1977. Political Theories and the Explanation of Ethnic Conflict in the Western World: Falsified Predictions and Plausible Postdictions. dans: Esman (dir.). 1977.
- Lipset, Seymour M. et Stein Rokkan (dir.). 1967. Party Systems and Voter Alignments: Cross National Perspectives. New-York: The Free Press.
- Loisel, Jean-Pierre. 1984. La mobilisation nationalitaire dans une démocratie consociationnelle. Le cas du Jura suisse (1947-1974). Paris : Université Panthéon-Sorbonne.
- Lüthy, Herbert. 1969. La Question jurassienne. Texte intégral du rapport présenté au groupe de travail du Conseil fédéral le 20 novembre 1965. Delémont : RJ.
- Lüthy, Herbert. 1972. *Une proposition pour le Jura : 15 thèses sur l'autodétermination des Jurassiens*. Neuchâtel : La Baconnière.
- Mayer, Kurt B. 1968. « The Jura Problem. Ethnic conflict in Switzerland ». *Social Research*, no 35.
- Macheret, Augustin. 1978. « Problèmes posés par l'édification du canton du Jura ». Annuaire de la NSH.
- Maeder, Markus. 1986. « Ein ganzer Jura: wo und wann? ». Tages Anzeiger Magazin, no 18.
- Maillat, Denis. 1974. *Jura et Berne : essai de géographie politique*. Neuchâtel : Séminaire de géographie de l'Université de Neuchâtel.
- Maillat, Denis. 1976. « Développement économique régional ». Les Intérêts du Jura, no 47.
- Maillat, Denis. 1978. « L'économie du nouveau canton du Jura ». Annuaire de la NSH.
- Maillat, Denis. 1984. « Les conditions d'une stratégie de développement par le bas : le cas de la région horlogère suisse ». *Skepsis*, no 1.
- Maillat, Denis et al. 1984. La nouvelle politique régionale. Le cas de l'arc jurassien. Neuchâtel : Edes.
- Maillat, Maurice et al. 1991. Du Collège des Jésuites au Lycée cantonal. 400 ans d'histoire (1591-1991). Porrentruy: Lycée cantonal.
- Mandel, Ernest. 1971. « Nationalisme et lutte de classe, débat avec Maxime Rondinson ». *Partisans*, mai-août.

- Mandel, Ernest. 1973. « Question nationale et lutte de classes dans les pays impérialistes ». *Contradictions*, no 3.
- Manuel, André, Philibert Muret et Marcel Regamey. 1957. Consultation donnée au Comité directeur du Rassemblement jurassien sur la création d'un canton du Jura. Delémont : Boéchat.
- Marti, Christine. 1978. La liberté de la langue en droit suisse. Zürich : Juris-Verlag.
- Martignoni, Werner. 1978. « Der Kanton Jura Konsequenzen für des Kanton Bern ». Schweizer Monatshefte, no 9, septembre.
- Martignoni, Werner. 1984. *La politique jurassienne et l'esprit de l'histoire*. Berne : Office d'information du canton de Berne.
- Maugue, Pierre. 1979. Contre l'État-nation. Paris : Denoël.
- Mayer, Kurt B. 1968. « The Jura Problem : Ethnic Conflit in Switzerland ». *Social Research*, vol. 35, no 5.
- Mayer, Kurt B. 1969. « Einige soziologische Aspekte des Jura-Problems ». Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, no 105.
- McRae, Kenneth. 1983. Conflit and Compromise in Multilingual Societies. Waterloo: Wilfrid Laurier University Press.
- Meier, Christoph. 1991. *Untersuchung zu Entstehung und Rezeption der Jura-Abstimmungen von 1950 und 1970*. Bâle : Séminaire d'histoire de l'Université de Bâle.
- Mény, Yves. 1988. Politique comparée. Les démocraties : États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, RFA. Paris : Montchrestien.
- Mercier, Henri. 1953. Vérité sur Berne, ou la pensée d'État d'une République oligarchique et théocratique. Delémont : RJ.
- Miserez, Jean-Paul. 1975. « Problème des résidences secondaires dans le Jura ». Les Intérêts du Jura, no 9, septembre.
- Miserez, Jean-Paul et al. 1983. Auguste Hoffmeyer. Bassecourt : Imprimerie Cattin.

- Moeckli, Jean-Marie. 1971. « L'Université populaire jurassienne ». Cahier de l'Alliance culturelle romande, no 17.
- Moeckli, Jean-Marie et al. 1978. « Les communications transjuranes ». Les Intérêts du Jura, no 7.
- Moeckli, Jean-Marie et al. 1979. « Nos chemins de fer sont-ils menacés? Stage VI de la commission UP d'information sur l'aménagement du territoire ». Les Intérêts du Jura, no 5.
- Moine, Denis. 1971. « Pro Jura, Office jurassien du tourisme ». Cahier de l'Alliance culturelle romande, no 17.
- Moine, Virgile. 1929. Le Jura bernois et le mouvement démocratique de 1830-1831. Delémont : Imprimerie du Démocrate.
- Moine, Virgile. 1931. « Essai d'histoire jurassienne ». Bulletin pédagogique de la Société des instituteurs bernois, no 5-6, novembre-décembre.
- Moine, Virgile. 1944a. « Le Jura des Jurassiens ». L'École bernoise, no spécial pour le 28° Congrès suisse des instituteurs, juillet.
- Moine, Virgile. 1944b. « Essai d'analyse du Jura et des Jurassiens ». Les Intérêts du Jura, no 1.
- Moine, Virgile (dir.). 1947. Chronique du Jura bernois. Zürich : H. Diriwächter.
- Moine, Virgile. 1953. « Essai d'analyse de Berne et des Bernois ». Les Intérêts du Jura, no 6.
- Moine, Virgile. 1965. *Xavier Stockmar*, *l'homme du Jura*. Berne : Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern, vol. 40.
- Montavon, Léonard. 1971. Le « Pays » et la question jurassienne durant la Première Guerre Mondiale. Fribourg : Éditions Universitaires.
- Monti, Fiorenzo. 1977. Les résidences secondaires des Franches-Montagnes. Neuchâtel : Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel.
- Morel, Charles-Ferdinand. 1959. *Histoire et statistique de l'ancien Évêché de Bâle*. Delémont : Bibliothèque jurassienne.
- Moritz, Jean. 1976. Le Comité de Moutier 1947-1952. Delémont : RJ.

- Moritz, Jean. 1978. L'État de combat et les conditions de sa réalisation. Porrentruy : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 14^e Fête de la Jeunesse jurassienne.
- Moritz, Jean. 1979. Mentalité et comportement politique dans la partie nord du Jura. De la structure économique au problème jurassien. Genève : Mémoire de licence de l'Université de Genève.

Morizt, Jean. 1993. La juridiction constitutionnelle dans le Canton du Jura. Porrentruy : Le Pays.

Moser, Anton. 1952. « Der Extremismus im Berner Jura ». Politische Rundschau, no 9-10.

Moser, Ulrich. 1983. La démocratie aliénée. Delémont : RJ.

Mouvement pour l'unité du Jura. 1970. Manifeste. Delémont : Imprimerie du Démocrate.

Mouvement séparatiste jurassien. 1948. L'aspect économique et financier de la Question jurassienne. Exposé adressé à MM. les députés du Jura. Delémont : RJ.

Muller, André et Robert Piegeai. 1951. Les problèmes confessionnels posés par la création d'un canton du Jura. Delémont : RJ.

Mueller, Kurt. 1957. Der Separatismus im Berner Jura. Zürich: Éditions NZZ.

Mueller, Kurt. 1969. Der Jura - ein unbewältiges Minderheitenproblem. Zürich : Éditions NZZ.

Mueller, Kurt. 1978. « Gründe und Hintergründe des Juraproblems ». Der Staatsbürger (Saint-Gall), no 2.

Nicolet, Arthur. 1961. Du haut de ma potence. Delémont : Éditions du Jura libre.

Noirjean, François. 1973. Les bourgeoisies jurassiennes au XIX^e siècle. Étude des transformations institutionnelles, démographiques, économiques et politiques. Fribourg : Éditions universitaires.

Noirjean, François. 1984. « Les relations entre le Jura et la France ». Revue économique francosuisse, no 4.

Noverraz, Michel. 1977. « Le Jura entre guerre et paix ». Choisir, no 209.

- Office fédéral de la statistique.« Statistique suisse ». Site de l'Office fédéral de la statistique, [En ligne]. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html (Page consultée le 6 avril 2005).
- Ory, Jean-Marie. 1990. Réouverture du partage des biens entre Berne et le Jura. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 43^e Fête du peuple jurassien.
- Pannekoek, Anton et Otto Strasser. 1977. Nation et lutte de classe. Paris : UGE.
- Paratte, Henri-Dominique. 1980. *Jura-Acadie : deux communautés francophones et leur évolution*. Delémont : RJ et Comité permanent des communautés ethniques de langue française.
- Paupe, Pierre. 1976. « Un district et un cercle électoral pour le Clos-du-Doubs? ». Le Franc-Montagnard, 30 décembre.
- Pellaton, Jean-Pierre. 1979. Migrations et équilibres entre les régions : étude des échanges de population entre la chaîne du Jura et les régions suisses de marché du travail. Neuchâtel : Thèse d'économie politique.
- Person, Yves. 1973. « Impérialisme linguistique et colonialisme ». Les Temps modernes, aoûtseptembre.
- Person, Yves. 1978. « Contre l'État-nation ». Pluriel, no 6.
- Petrella, Riccardo. 1978. La renaissance des cultures régionales en Europe. Paris : Éditions Entente.
- Philippe, Pierre. 1988. Pour donner la parole au peuple : Une nouvelle initiative du Rassemblement jurassien. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 41^e Fête du peuple jurassien.
- Philippe, Pierre. 1991. Le devoir de rétorsion institutionnelle. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 44^e Fête du peuple jurassien.
- Philippe, Vincent. 1978. Le Jura République : 23e canton suisse. Lausanne : Éditions 24 Heures.
- Pichard, Alain. 1987. La Suisse dans tous ses États: Portraits des 26 cantons. Lausanne : Éditions 24 Heures.

- Pichard, Alain. 2004. La Question jurassienne. Avant et après la naissance du 23^e canton suisse. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Piegeai, Robert. 1968. Histoire de l'Église catholique du Jura dans ses rapports avec le canton de Berne de 1815 à nos jours. Malleray : chez l'auteur.
- Pinot, Robert. 1979. Paysans et horlogers jurassiens. Genève: Grounauer.
- Piotet, Georges. 1988. Restructuration industrielle et corporatisme : Le cas de l'horlogerie en Suisse 1974-1987. Lausanne : Thèse de doctorat.
- Piuffuso, Carla et Hans Jörg Rieger. 1981. *Jurafrage ungelöst : Zur Lage im Südjura*. Zürich : Éditions POCH.
- Plomb, George. 1979. « Jura : comment en sortir? ». Annuaire de la NSH.
- Plomb, George et al. 1978. « Le Jura république et canton ». Choisir, no 224/225.
- Poulantzas. Nicos (dir.). 1976. La Crise de l'État. Paris : PUF.
- Prêtre, Dominique. 1980. Le séparatisme jurassien de 1952 à 1962. Fribourg : Mémoire de licence.
- Prongue, Bernard. 1968. Le mouvement chrétien-social dans le Jura bernois, de « Rerum novarum » à « Mater et Magistra », 1891-1961. Fribourg : Éditions Universitaires.
- Prongue, Bernard. 1971. « Le Jura dès 1815 ou l'histoire d'une province qui n'en est plus une ». Cahier de l'Alliance culturelle romande.
- Prongue, Bernard. 1972. L'esprit national du libéralisme jurassien et le but national du radicalisme suisse (1864-1848). Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Prongue, Bernard. 1973a. *Histoire populaire du Jura de 1943 à 1973*. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Prongue, Bernard (dir.). 1973b. Centenaire du journal « Le Pays », 1873-1973. Un siècle de vie jurassienne. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Prongue, Bernard. 1974a. « Le Jura victime de l'histoire? ». Choisir, no 173, mai.

- Prongue, Bernard. 1974b. Le Jura et le plébiscite du 23 juin 1974. Naissance d'un 23^e canton. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Prongue, Bernard. 1974c. La députation jurassienne 1831-1974. Porrentruy : ADIJ/SJE.
- Prongue, Bernard. 1975. ADIJ 1925-1975. Moutier: Association pour la défense des intérêts du Jura.
- Prongue, Bernard. 1976. « Pour une nouvelle histoire du Jura ». Actes de la SJE.
- Prongue, Bernard. 1977. « Le Jura ou la lutte pour un Jura libre? ». *Alliance culturelle romande*, no 23, novembre.
- Prongue, Bernard. 1978a. Le Jura de l'Entre-deux-guerres. Un pays Un peuple Une question.

 Porrentruy: SJE.
- Prongue, Bernard. 1978b. « Jura 23° canton suisse. Perspectives historiques ». *Annuaire de la NSH*.
- Prongue, Bernard. 1978c. « Histoire jurassienne et réalités politiques ». Civitas, no 9/10.
- Prongue, Bernard. 1978d. Le Jura 23° canton suisse. Recueil d'articles publiés à l'occasion de la votation du 24 septembre 1978 sur le Canton du Jura. Porrentruy : Cercle d'études historiques de la SJE.
- Prongue, Bernard. 1979a. « Les droits populaires et le canton du Jura : une tradition politique ». Le Pays, 28 juin.
- Prongue, Bernard. 1979b. « Aux origines de la Question jurassienne. La presse et la motion Choulat ». *Le Démocrate*, 12 décembre.
- Prongue, Bernard. 1980. Le pouvoir régional et les partis politiques jurassiens (1946-1948).

 Porrentruy: SJE.
- Prongue, Bernard. 1988. « L'An X de la Constitution ». Almanach catholique du Jura.
- Prongue, Bernard (dir.). 1991a. L'écartèlement. Espace jurassien et identité plurielle 1974-1989. Lausanne : Éditions l'Âge de l'Homme.
- Prongue, Bernard (dir.). 1991b. *Le canton du Jura de A à Z.* Porrentruy : Office du patrimoine historique.

- Prongue, Bernard (dir.). 1991c. La République et Canton du Jura. Delémont : Chancellerie d'État.
- Prongue, Bernard et Marcel Rerat. 1978. Le Jura au 19^e siècle. Une province en récupération de destin. Porrentruy: Cercle d'études historiques de la SJE.
- Prongue, Bernard et Marcel Rerat. 1994. Le Jura historique ou le Jura des septs districts 1815-1978. Porrentruy: Office du patrimoine historique.
- Prongue, Bernard et Roland Ruffieux. 1969. Le mouvement chrétien-social en Suisse romande (1891-1949). Fribourg : Éditions universitaires.
- Prongue, Bernard et Roland Ruffieux. 1972. Les pétitions du Jura au canton de Berne durant le XIX^e siècle. Fribourg : Études et recherches d'histoire contemporaine.
- Prongue, Bernard et Roland Ruffieux. 1978. « Le canton du Jura vu à travers les travaux de l'Assemblée constituante ». Annuaire suisse de science politique.
- Quere, Louis. 1978a. « Les mouvements nationalitaires dans les transformations sociales ». Économie et humanisme, no 241, mai-juin.
- Quere, Louis. 1978b. Jeux interdits à la frontière. Essai sur les mouvements régionaux. Paris : Anthropos.
- Quere, Louis. 1982a. « Changer de langue comme si de rien n'était ». Pluriel, no 31.
- Quere, Louis. 1982b. « Mouvement régionaux et décentralisation ». Futuribles, no 56, juin.
- Rais, André. 1940. Un chapitre de chanoines dans l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle : Moutier-Grandval. Histoire générale ou politique des origines à la fin du 15^e siècle (640-1498). Bienne : Gassmann.
- Rais, Jean-Louis. 1984. L'histoire du drapeau jurassien. Moutier : Éditions de la Prévôté.
- Rassemblement jurassien. 1955. La force économique du Jura. Delémont : RJ.
- Rassemblement jurassien. 1959a. Prise de position sur le scrutin cantonal du 5 juillet 1959 et Programme jurassien d'action No. 1. Delémont : RJ.

- Rassemblement jurassien. 1959b. Documents sur l'histoire de la Principauté de Bâle et sur la souveraineté de l'ancien État jurassien. Delémont : Éditions du Jura libre.
- Rassemblement jurassien. 1969. Plan pour amorcer un règlement de la Question jurassienne. Delémont a RJ.
- Rassemblement jurassien. 1970. La Question jurassienne. Documents. Delémont : Imprimerie Boéchat.
- Rassemblement jurassien. 1977. Trente ans de lutte pour la liberté du peuple jurassien. Delémont : Imprimerie Boéchat.
- Rassemblement jurassien. 1981. « Livre blanc » sur les relations entre le Rassemblement jurassien et les autorités suisses. Delémont : Imprimeries jurassiennes.
- Rebetez, Pascal et al. 1988. « État des lieux : Le Jura dans tous ses états ». D'Autre Part, septembre.
- Rebetez, Pierre. 1977. Histoire du Jura bernois (Ancien Évêché de Bâle). Berne : Librairie de l'État.
- Rebetez, Pierre. 1978. Pro Jura (Société jurassienne de développement) 1903-1978. Moutier : Pro Jura.
- Rebetez, Philippe. 1988. « Jura Demain l'éphémère ». D'Autre Part, septembre.
- Reck, Oskar. 1978. « L'heure de la raison ». Annuaire de la NSH.
- Regamey, Marcel et al. 1957. Consultation donnée au Comité directeur du Rassemblement jurassien sur la création d'un nouveau canton du Jura. Delémont : RJ.
- Regamey, Marcel et al. 1958. Études juridiques sur la recevabilité de l'initiative demandant une consultation populaire dans le Jura en vue de connaître les aspirations du peuple jurassien. Delémont : RJ.
- Rennwald, Jean-Claude. 1975. La lutte du peuple jurassien : Un combat de minorité nationale. Lausanne : Institut de science politique.
- Rennwald, Jean-Claude. 1978. Combat jurassien: Aliénation ethnique et nouvelle culture politique. Lausanne: Institut de science politique.

- Rennwald, Jean-Claude. 1984. La Question jurassienne. Paris : Éditions Entente.
- Rennwald, Jean-Claude. 1988. « L'espérance déçue ». D'Autre Part, no 1, septembre.
- Rennwald, Jean-Claude. 1994. La Transformation de la structure du pouvoir dans le canton du Jura, 1970-1991. Du séparatisme à l'intégration au système politique suisse. Courrendlin : Éditions Communication jurassienne et européenne (CEJ).
- Rennwald, Jean-Claude. 1995. Nord-Sud, le partage. Ce que pourrait être un canton du Jura à 6 districts. Courrendlin : Éditions Communication jurassienne et européenne (CEJ).
- Rennwald, Jean-Claude et Mario Vuilleumier. 1975a. Le problème des transports dans le Jura : la Transjurane. Lausanne : Institut de science politique.
- Rennwald, Jean-Claude et Mario Vuilleumier. 1975b. Les Franches-Montagnes, de l'oppression à la révolte. Lausanne : Institut de science politique.
- Rennwald, Jean-Claude et al. 1981. « Relations transfrontalières ». Les Intérêts de nos régions, no 4, novembre.
- Rerat, Marcel. 1974. « Chemin de fer du XIX^e siècle et autoroute du XX^e. La Transjurane : une aspiration lancinante ». Les Intérêts du Jura, no 2.
- Rerat, Marcel. 1977. « Les communications, agent d'unité d'une région ». *Alliance culturelle romande*, no 23, novembre.
- Rerat, Marcel (dir.). 1977. *Une centenaire : la ligne CFF Delémont Delle, 1877-1977*. Porrentruy : Éditions jurassiennes.
- Rey, Michel. 1974a. « Le Jura et la loi fédérale sur les régions de montagne ». Bulletin de la Banque cantonale de Berne, no 19, avril.
- Rey, Michel. 1974b. « L'économie jurassienne à la recherche d'un second souffle ». Les Intérêts du Jura, no 9, septembre.
- Rey, Michel. 1975. « Situation conjoncturelle et économie jurassienne ». Les Intérêts du Jura, no 12, décembre.
- Rey, Michel. 1976. « Situation conjoncturelle et économie jurassienne (2° bilan) ». Les Intérêts du Jura, no 12, décembre.

- Rey, Michel. 1977. « Situation conjoncturelle et économie jurassienne (3° bilan) ». Les Intérêts du Jura, no 12, décembre.
- Rey, Michel. 1978. « Situation conjoncturelle et économie jurassienne (4° bilan) ». Les Intérêts du Jura, no 12, décembre.
- Rey, Michel. 1979. « Situation conjoncturelle et économie jurassienne (5° bilan) ». Les Intérêts du Jura, no 12, décembre.
- Rey, Michel. 1981. « Aménagement et développement de la chaîne jurassienne en relation avec les liaisons routières ». *Habitation*, no 54.
- Rey, Michel et Edmond Farine. 1974. « La loi sur le développement de l'économie cantonale ». Les Intérêts du Jura, no 2.
- Rey, Michel et Edmond Farine. 1975. Aperçu de l'économie jurassienne. Bienne : Commission nationale suisse pour l'UNESCO.
- Reymond, François-L. 1965. « La Question jurassienne et l'évolution du mouvement séparatiste de 1959-1964 ». Annuaire suisse de science politique, no 5.
- Reynold, Gonzague de. 1968. Destin du Jura. Lausanne : Éditions Rencontre.
- Rheaume, Gilles. 1985. La dynamique des relations extérieures. Delémont : Conférence de presse donnée par le Rj à l'occasion de la 38^e Fête du peuple jurassien.
- Ribeaud, Alfred 1947. « Le centenaire de l'Émulation ». Actes de la SJE.
- Ribeaud, José. 1986. Kurt Furgler à coeur ouvert. Lausanne : Éditions de l'Aire.
- Richert, Roger. 1982. « Le canton du Jura et les écoles libres ». Almanach catholique du Jura.
- Richon, André. 1977. Notes pour une future histoire constitutionnelle du Jura. Porrentruy : SJE.
- Rodinson, Maxime. 1968. « Le marxisme et la nation ». L'homme et la société, no 7, janviermars.
- Rogowski, Ronald et Edward A. Tiryakian. 1985. New Nationalisms of the Developed West: Toward Explanation. London: Allen & Unwin.

- Rohrbach, Jean-Pierre. 1985. Entreprises et industriels en faveur de Berne : ce qu'ils sont devenus!. Moutier : Conférence de presse du 16 mars.
- Rokkan, Stein et Derek W. Urwin (dir.). 1982. The Politics of Territorial Identity: Studies in European Regionalism. London: Sage.
- Rokkan, Stein et Derek W. Urwin. 1983. Economy, Territory, Identity: Politics of West European Peripheries. London: Sage.
- Rossel, Virgile. 1914. Histoire du Jura bernois. Genève : Atar.
- Rossillon, Philippe (dir.). 1983. Un milliard de Latins en l'an 2000. Étude de démographie linguistique sur la situation présente et l'avenir des langues latines. Paris : L'Harmattan/Union latine.
- Roth, Jean-François. 1977. Jurassia 1877-1977, centenaire de l'Amicale jurassienne de la SES. Porrentruy: Le Bonne Presse.
- Roth, Jean-François. 1992. Le catholicisme politique jurassien entre libéralisme et ultramontanisme (1873-1896). Fribourg : Éditions universitaires.
- Roth, Jean-François et al. 1974. Articles concernant la Question jurassienne. Fribourg : Mouvement Universitaire Jurassien.
- Rougemont, Denis de. 1977. L'avenir est notre affaire. Paris : Stock.
- Rougemont, Denis de. 1978. « Le Jura libre à l'heure des régions ». Annuaire de la NSH.
- Roulet, Lise et al. 1977. L'envers du décor ... ou la réalité sociale des Franches-Montagnes. Genève : École du service social.
- Roy, Denis. 1974. *Projet de budget pour la République et Canton du Jura*. Delémont : Comité de coordination pour l'autonomie et l'unité du Jura.
- Roy, Denis. 1975. Les relations financières entre le Jura-Sud et l'État de Berne. La Neuveville : Jura-Sud autonome.
- Ruffener, Éric. 1969. L'enjeu. Essai sur le problème jurassien. Soleure : Association des Jurassiens bernois de l'extérieur.

- Ruffener, Éric. 1972. Les régions bernoises. Leur diversité, perspectives d'autonomie. Soleure : Association des Jurassiens bernois de l'extérieur.
- Ruffener, Éric. 1987. En connaissance de cause. Réponse au Livre Blanc du gouvernement jurassien. Tavannes : Imprimerie de l'Orval.
- Ruffieux, Roland et Lucrezia Schatz. 1981. L'enjeu du centre : le cas du Parti démocratechrétien. Fribourg : Éditions La Sarine.
- Saladin, Peter (dir.). 1989. Le quadrilinguisme en Suisse présent et futur. Analyse, propositions et recommandations d'un groupe de travail du Département fédéral de l'intérieur. Berne : Chancellerie fédérale.
- Scardigli, Victor (dir.). 1993. L'Europe de la diversité. La dynamique des identités régionales. Paris : Éditions CNRS.
- Schadelin, Klaus. 1965. « Zum Jura Konflikt ». Civitas, no 6, mars.
- Schaffroth, Paul. 1978. « Die Jurafrage ein europäisches Problem? ». Europäische Rundschau, no 3.
- Schaffter, Roger. 1959. « La Question jurassienne : juridisme ou morale politique? ». Annuaire de la NSH.
- Schaffter, Roger. 1965. Les relations entre les Jurassiens et la Confédération suisse vues à travers les événements de 1815. Delémont : RJ.
- Schaffter, Roger. 1966. Un pamphlet révélateur : Los von Bern! Wohin?. Delémont : RJ.
- Schaffter, Roger. 1967a. Despotisme démocratique ou négociation?. Delémont : RJ.
- Schaffter, Roger. 1967b. 1947-1967: Vingt ans de lutte. Delémont: RJ.
- Schaffter, Roger. 1968. Les impératifs de la liberté. Delémont : RJ.
- Schaffter, Roger. 1973. L'échec de Berne. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 26° Fête du peuple jurassien.
- Schaffter, Roger. 1974. *L'unité du Jura francophone*. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 27^e Fête du peuple jurassien.

- Schaffter, Roger. 1975. Le mécanisme de la violence. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 28^e Fête du peuple jurassien.
- Schaffter, Roger. 1976. Problèmes posés par la réunification. La défense des libertés fondamentales. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 29° Fête du peuple jurassien.
- Schaffter, Roger. 1977. L'indépendance du Jura est irréversible. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 30° Fête du peuple jurassien.
- Schaffter, Roger. 1978. Le sens du vote fédéral sur le Jura. Delémont : Conférence de presse donnée à l'occasion de la 31^e Fête du peuple jurassien.
- Schaffter, Roger. 1991. Plaidoyer pour un pays déchiré. La Question jurassienne : une question suisse. Delémont : Chancellerie de la République et Canton du Jura.
- Schaller, François. 1975. Économie jurassienne : développement régional et pôles de croissance. Tavannes : Imprimerie Kramer.
- Schaller, Jean-Marie. 1958. L'industrie du Jura bernois et la condition des ouvriers. Fribourg : Imprimerie Saint-Paul.
- Schindelholz, Georges. 1973. Les sectes et les communautés dissidentes dans le Jura. Porrentruy : Éditions Transjuranes.
- Schindelholz, Roger. 1973. « Les instruments de développement de l'économie cantonale ». Les Intérêts du Jura, no 1.
- Schindelholz, Roger. 1977. L'économie du nouveau canton du Jura. Delémont : Imprimerie du Démocrate.
- Schindelholz, Roger. 1978. « Le Jura et son économie ». Bulletin du Crédit suisse, mars.
- Schindelholz, Roger. 1985. « Le canton du Jura et son économie ». *Bulletin du Crédit suisse*, novembre.
- Schlaepfer, Robert (dir.). 1985. La Suisse aux quatre langues. Genève : Zoé.
- Schlumpf, Rom. 1985. *The Jura 1974-1979 : Creating Switzerland's twenty-third canton.* Ottawa : Carleton University.

- Schmidt, Florent. 1981. Buts et moyens du Groupe Bélier. Tavannes : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 6° Journée de la Jeunesse jurassienne.
- Schneider, Arnold. 1978. « Voeux du canton de Bâle-Ville ». Annuaire de la NSH.
- Schnetz, Jean. 1971. « L'association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) ». Cahier de l'Alliance culturelle romande, no 17.
- Schnetzer, Max R. 1978. « Le séparatisme jurassien a des racines helvétiques ». *Annuaire de la NSH*.
- Schumacher, Jean-Jacques. 1993. « ... Des Rauraques au rapport Widmer ... ». Revue trimestrielle de la Chambre d'économie publique du Jura bernois, no 50, juin.
- Schwander, Marcel. 1969. « Les socialistes bernois et le séparatisme jurassien ». *Nonante*, no 1, octobre.
- Schwander, Marcel. 1970. « Sozialismus und Separatismus im Kanton Bern ». Neutralität, no 3.
- Schwander, Marcel. 1971. Jura ... Aegernis der Schweiz. Bâle : Éditions Pharos.
- Schwander, Marcel. 1977. Le brûlot jurassien. Delémont : Éditions du Jura libre.
- Schwander, Marcel. 1978. « Fédération jurassienne et Internationale antiautoritaire ». *Annuaire de la NSH*.
- Schweickardt, Pierre. 1965. Lettre d'un Confédéré à ses compatriotes ou plaidoyer pour la cause du Jura. Delémont : RJ.
- Secretan, Philibert. 1969. « De la question du Jura à l'affaire jurassienne? Le Jura, un problème national ». *Civitas*, no 24.
- Seiler, Daniel-Louis. 1980. Partis et familles politiques. Paris : PUF.
- Seiler, Daniel-Louis. 1982a. Les partis autonomistes. Paris : PUF.
- Seiler, Daniel-Louis. 1982b. La politique comparée. Paris : Armand Colin.
- Serant, Paul. 1976. « Les communautés ethniques face à l'État national ». Les Dossiers de l'histoire, no 4, juillet-août-septembre.

- Sigg, Oswald. 1983. Switzerland's Political Institutions. Zürich: Pro Helvetia.
- Simon, Charles-Alphonse. 1951. Le Jura protestant, de la Réforme à nos jours. Bienne : La Vie protestante.
- Smith, Anthony (dir.). 1976. Nationalist Movements. London: The Macmillan Press.
- Smith, Anthony. 1979. Nationalism in the Twentieth Century. Oxford: Martin Robertson.
- Smith, Anthony. 1981. The Ethnic Revival. Cambridge: Cambridge University Press.
- Smith, Anthony. 1983. Theories of Nationalism. London: Duckworth.
- Smith, Anthony. 1991. National Identity. Harmondsworth: Penguin.
- Société jurassienne d'Émulation. 1947. *Le livre du centenaire (1847-1947)*. Porrentruy : Imprimerie du Jura.
- Soral, P. N. 1990. Autopsie d'une trahison. Analyse de la propagande antiséparatiste à l'époque de l'autodétermination. Delémont : RJ.
- Stadelmann, Jacques. 1974. 23 juin 23e canton. Delémont : RJ.
- Staehli, Roland. 1994. Des souvenirs, des doutes, un espoir. À propos de l'Accord interjurassien. Moutier : Éditions de Force démocratique.
- Stauffer, Pierre-André. 1979. « Le conseiller fédéral Furgler et le Jura. De l'irritation ou de l'habileté? ». *Construire*, 9 mai.
- Steullet, Alain. 1984. Le Jura-Sud à la recherche d'une institution. Delémont : Conférence de presse donnée par le RJ à l'occasion de la 37^e Fête du peuple jurassien.
- Steullet, Alain. 1986. L'autonomie est nécessaire. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Steullet, Alain. 1987. L'État jurassien et le réunification. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Steullet, Alain. 1988. *Unité jurassienne et les immigrés bernois dans le Jura méridional*. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.

- Steullet, Alain. 1989. Les voies de la réunification passent par Moutier ou Berne en sursis.

 Moutier: Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Steullet, Alain. 1990. La Question jurassienne en 1990. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Stolz, Marie-Antoinette. 1982. *Xavier Kohler et l'affirmation de la personnalité jurassienne*. Fribourg : mémoire de licence.
- Talbot, Patrick. 1991. La République et canton du Jura. Étude des institutions politiques et administratives du vingt-troisième canton de la Confédération suisse. Fribourg : Éditions universitaires.
- Thürer, Daniel. 1976a. Das Selbstbestimmungsrecht der Völker, mit einem Exkurs zur Jurafrage.

 Berne: Stämpfli.
- Thürer, Daniel. 1976b. « Canton du Jura : les problèmes juridiques posés par la passation des pouvoirs ». *Le Démocrate*, 23 octobre.
- Thürer, Daniel. 1978. « Particularités de la Constitution jurassienne ». Annuaire de la NSH.
- Tschäppät, Reynold. 1978. « Salut de la ville de Berne ». Annuaire de la NSH.
- Tschoumy, Huguette. 1976. La vie culturelle du Jura. Lenzbourg: NSH.
- Tschoumy, Jacques-André. 1972. « Le Jura et l'école romande ». Gymnasium Helveticum, no 6.
- Tschoumy, Jacques-André. 1988. *Souveraineté et interdépendances*. Neuchâtel : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques.
- Tschoumy, Jacques-André et al. 1989. Le concordat : forme vivante de la démocratie suisse. Neuchâtel : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques.
- Vallat, Philippe. 1983. *La crise des années 30 dans le Jura*. Lausanne : Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.
- Vecchi, Ivan. 1976. Le piège du 31 janvier 1976. Tavannes : Conférence de presse donnée par Jeunesse-Sud.

- Veiter, Theodor. 1971. Le droit de libre disposition du peuple jurassien. Vienne: Éditions Wilhelm Braumüller.
- Verfaillie, Bertrand. 1985. « Jura horloger : le plus cynique dégraissage de l'histoire ». Revue syndicale suisse, no 5.
- Voisard, Alexandre (dir.). 1987. La République et Canton du Jura. Delémont : Chancellerie d'État.
- Voisard, Clovis. 1991. L'Assemblée des Régions d'Europe. Dimension continentale de la coopération jurassienne. Neuchâtel : Institut de sociologie et de science politique.
- Vouga, Jean-Pierre (dir.). 1990. *La Suisse face à ses langues*. Aarau/Francfort-sur-le-Main/Salzbourg: Éditions Sauerländer.
- Voutat, Bernard. 1981a. Vers la nécessité d'une redéfinition du combat jurassien. Tavannes : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 6^e Journée de la Jeunesse jurassienne.
- Voutat, Bernard. 1981b. *Combat jurassien et problèmes économiques*. Tavannes : Conférence de presse donnée par le Groupe Bélier à l'occasion de la 6^e Journée de la Jeunesse jurassienne.
- Voutat, Bernard. 1987. Le fait national : Problèmes pour le politologue. Illustrations à partir de la Question jurassienne. Lausanne : Institut de science politique de l'Université de Lausanne.
- Voutat, Bernard. 1992. Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien. Lausanne : Institut de science politique de l'Université de Lausanne.
- Voutat, Bernard. 1993. Les minorités territoriales : Quelques considérations théoriques. Lausanne : Institut de science politique de l'Université de Lausanne.
- Voyame, Joseph. 1976. « Problèmes juridiques posés par la création d'un nouveau canton ». Revue de la Société des juristes bernois, no 12, décembre.
- Vuilleumier, Mario. 1975. La Première Internationale dans le Jura. Mode de production et conscience ouvrière. Lausanne : Mémoire de licence présenté à l'École des sciences sociales et politiques.

- Vuilleumier, Mario. 1988. Horlogers de l'anarchisme. Émergence d'un mouvement : la Fédération jurassienne. Lausanne : Payot.
- Wagner, Jean (dir.). 1990. *Documents pour l'histoire du Jura*. Delémont : Département de l'Éducation et des affaires sociales.
- Waldmann, Peter. 1989. Ethnischer Radikalismus: Ursachen und Folgen gewaltsamer Minderheitenkonflikte. Opladen: Éditions Westdeutscher.
- Walzer, Pierre-Olivier (dir.). 1964/1965. Anthologie jurassienne. Porrentruy: SJE, 2 vol.
- Walzer, Pierre-Olivier. 1978. « Le Jura culturel ». Annuaire de la NSH.
- Walzer, Pierre-Olivier. 1990. Les pré-actes. Nouveau coup d'oeil sur les origines de la Société jurassien d'Émulation. Porrentruy : Société jurassienne d'Émulation.
- Weber, Max. 1971. Économie et société. Paris : Plon.
- Weber-Perret, Myriam et al. 1971. *Le Jura*, *terre romande*. Cahier de l'Alliance culturelle romande, no 17.
- Weibel, Ernest et al. 1990. Institutions politiques romandes. Les mécanismes institutionnels et politiques des cantons romands et du Jura bernois. Fribourg : Éditions Universitaires.
- Widmer, Sigmund. 1978. « Réflexions sans passion ». Annuaire de la NSH.
- Wilhelm, Jean. 1967. La Romandie sous tutelle. Delémont: RJ.
- Wilhelm, Jean. 1983. « Le Jura, terreau naturel pour le SES ». Civitas, no 8, août.
- Wille, Jean. 1979. « Il y a 20 ans, le Jura bernois disait non au séparatisme. Propos recueillis par Jean-Christophe Méroz ». *Journal du Jura*, 5 juillet.
- Williams, Colin H. (dir.). 1982. National Separatism. Cardiff: University of Wales Press.
- Windisch, Uli (dir.). 1992. Les relations quotidiennes entre Romands et Suisses allemands. Les cantons bilingues de Fribourg et du Valais. Lausanne : Payot.
- Windisch, Uli et Alfred Willener. 1976. Le Jura incompris : fédéralisme ou totalitarisme. Vevey : Éditions Delta.

- Wisard, François. 1988. Le Jura en question : Analyse des discours sur l'unité du Jura. Lausanne : Institut de science politique.
- Wyer, Hans. 1978. Le canton du Jura : il faut un climat de confiance. Berne : Service de presse du PDC suisse.
- Wyser, Alfred. 1978. « Le salut du canton de Soleure ». Annuaire de la NSH.
- Yangoule, Jean. 1992. « L'État et le droit d'autodétermination. Qu'est-ce qu'une minorité nationale? ». Le Monde diplomatique, janvier.
- Zwahlen, Jean-Claude. 1985. La FJB remise en cause. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Zwahlen, Jean-Claude. 1987. Position d'Unité jurassienne relative au tracé de la Transjurane. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.
- Zwahlen, Jean-Claude. 1988. La députation jurassienne à Berne. Moutier : Conférence de presse donnée par Unité jurassienne à l'occasion de la Fête de l'Unité.

ANNEXE A

Chronologie de la Question jurassienne de l'Affaire Moeckli à l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura

1947

9/15 septembre Affaire Moeckli au Grand Conseil bernois: Proposé par le

gouvernement pour diriger les Travaux publics et les Chemins de fer, Georges Moeckli, conseiller d'État jurassien, est écarté par le Grand Conseil; selon le député Tschumi, « ce département est trop important pour être dirigé par un conseiller d'État de langue

française ».

20 septembre Assemblée de protestation à Delémont: 2 000 personnes

manifestent devant l'Hôtel de Ville où retentissent les cris de «

libération ».

2 octobre Séance constitutive du Comité de Moutier.

30 novembre Formation du Mouvement séparatiste jurassien (MSJ) sous la

présidence de Daniel Charpilloz.

automne/hiver Le gouvernement bernois fait interdire la projection d'une bande

tournée dans le Jura par le Ciné-Journal suisse; il menace des maires et des préfets « coupables » d'avoir souhaité l'autonomie du Jura, repousse toute atteinte à l' « intégrité territoriale » du canton et s'élève contre « toute tentative de faire du problème du Jura une

question de minorité » européenne.

1948

30 avril Le Comité de Moutier présente un rapport au gouvernement du

canton de Berne dans lequel il propose le partage de la souveraineté

cantonale entre Berne et le Jura et l'institution d'un système

fédéraliste et bicaméral

1950

29 octobre La révision constitutionnelle portant sur la reconnaissance du

peuple jurassien dans la Constitution bernoise est acceptée dans le

Jura et dans l'Ancien canton.

5 novembre Au cours d'une cérémonie dite de « réconciliation » organisée à

Delémont, place de l'Hôtel de Ville, les représentants du

gouvernement bernois se font conspuer et sont contraints de se retirer sous les cris de « Jura libre! » et sous les accents de la « Nouvelle Rauracienne », chanson nationaliste jurassienne.

1951

9 septembre Le Mouvement séparatiste jurassien (MSJ) prend le nom de

Rassemblement jurassien (RJ).

12 septembre Créé par Pro Jura en 1948, le drapeau jurassien portant la crosse

rouge de l'ancienne principauté est homologué par le gouvernement

bernois.

1952

automne Dissolution du Comité de Moutier

26 novembre Fondation d'une organisation antiséparatiste à Tramelan, l'Union

des patriotes jurassiens (UPJ).

1953

6 septembre Le RJ fait une déclaration de principe sur les grandes lignes de la

Constitution d'un État jurassien.

1954

5 septembre La Fête du peuple jurassien attire environ 15 000 personnes à

Delémont. La décision est prise, par un vote, d'ouvrir un fond

d'initiative en faveur de la libération du Jura.

1956

22 janvier 6 000 personnes manifestent à Saignelégier contre le projet d'une

place d'armes pour blindés aux Franches-Montagnes.

1957

6 mars Assemblée de protestation contre l'installation d'une place d'armes

en Ajoie.

1^{er} septembre Lancement par le RJ d'une initiative populaire cantonale

demandant l'organisation ultérieure d'un plébiscite dans le Jura devant une foule d'environ 30 000 personnes réunies à Delémont.

1959

5 juillet L'initiative du RJ est massivement repoussée dans l'Ancien canton.

Dans le Jura, le résultat est très serré et montre un clivage Nord-

Sud.

6 septembre En riposte, le RJ fait approuver devant une foule d'environ 20 000

personnes un « Programme d'action No 1 » visant à transformer et à assainir profondément l'ordre légal et constitutionnel du canton de

Berne.

1960

avril

Le Parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB) choisit comme candidat au gouvernement le député Hans Tschumi, le responsable du camouflet infligé à Georges Moeckli en 1947. Cette maladresse révolte même l'UPJ. Le RJ lui oppose une candidature de combat en la personne d'André Francillon, son président central. Dans le Jura, Tschumi obtient 2 759 voix et Francillon, 11 754.

4 septembre

Le RJ lance quatre initiatives pour obtenir en particulier une plus grande décentralisation administrative.

1962

6 mai

Lors des élections bernoises, les séparatistes jurassiens remportent un grand succès en faisant élire onze des leurs sur les listes chrétienne-sociale, radicale et socialiste.

27 mai

Trois des initiatives jurassiennes lancées en 1960 sont repoussées dans un scrutin cantonal, alors que le quatrième, qui demande des allégements fiscaux en faveur de la famille, atteint son but et oblige le gouvernement à élaborer un contre-projet.

juillet

Fondation du Groupe Bélier, organisation regroupant la jeunesse séparatiste.

18 octobre

Affaire Berberat, lequel est limogé du commandement d'une unité jurassienne pour avoir pris la parole, en civil, lors de la 15° Fête du peuple jurassien, le 9 septembre 1962. La presse suisse, quasi unanime, condamne l'attitude bernoise et dénonce cette intrusion de la politique dans l'armée. Des députés interpellent le Grand Conseil et le Conseil national. Le colonel divisionnaire Godet, qui a protesté contre cette décision arbitraire, se voit contraint de confier au premier-lieutenant Berberat une unité neuchâteloise. Incendie d'un braquement militaire près de Goumois, dans les

21 octobre

Franches-Montagnes. C'est le premier attentat commis par le Front de libération du Jura (FLJ).

22 novembre

Contre l'avis unanime des communes des Franches-Montagnes et en violation de ses promesses antérieures, le Grand Conseil bernois ratifie la vente des terrains des Franches-Montagnes à la Confédération en vue de l'implantation d'un Centre du cheval pour

l'armée.

1963

10 août Le conseiller fédéral Fritz Wahlen lance un appel au dialogue entre

Bernois et Jurassiens.

28 septembre L'UPJ souhaite que le Jura-Nord puisse voter sur la séparation.

13 novembre Le gouvernement bernois publie un Livre blanc.

1964

mars Arrestation de trois membres du FLJ: Jean-Marie Joset, Marcel

Boillat et Pierre Dériaz.

24 mai 7 000 personnes manifestent aux Breuleux contre une place

d'armes aux Franches-Montagnes.

30 août Affaire des Rangiers: le conseiller d'État Virgile Moine et le

conseiller fédéral Paul Chaudet sont hués par une foule de 5 000

séparatistes jurassiens.

8 septembre Le canton de Vaud interdit toute manifestation séparatiste lors de la

journée bernoise, le 11 septembre, à l'Exposition nationale de

Lausanne. Le RJ renonce à défiler dans la ville.

1^{er} décembre Le Conseil fédéral déclare une médiation impossible.

1965

mars Face à la décision du Conseil fédéral du 1er décembre 1964, le RJ

décide d'internationaliser la Question jurassienne.

1966

14-18 mars Procès du FLJ devant le Tribunal fédéral. Jean-Marie Joset est

condamné à 7 ans de prison, Marcel Boillat à 8 ans et Pierre Dériaz à 1 an. Joset est libéré le 22 novembre 1968. Boillat s'évade le 1^{er}

mars 1967 et se réfugie en Espagne.

17 mai Le Département militaire fédéral (DMF) renonce à son projet de

Centre du cheval pour l'armée.

4 juin Jean-Baptiste Hennin et Imier Cattin (deuxième vague du FLJ) sont

arrêtés pour actes de sabotage. Hennin s'évade le 16 octobre 1966 et se réfugie en France où il obtient l'asile politique. Cattin est

condamné à 4 ans et demi de prison, le 15 janvier 1969.

1967

17 mars Déclaration du gouvernement bernois sur un « plan d'action » en

vue de régler le conflit.

27 septembre Le Conseil fédéral déclare qu'il ne veut pas s'immiscer dans la

Question jurassienne qui reste pour lui une affaire interne au canton

de Berne.

21 octobre Le RJ annonce qu'il ne revendique plus le district de Laufon.

1968

20 mars Inauguration de la place d'armes de Bure, en Ajoie.

3 mai Des objecteurs jurassiens déposent leurs effets militaires devant le

Palais fédéral.

29-30 juin Le Groupe Bélier occupe la préfecture de Delémont.

16 octobre Communiqué du Conseil fédéral annonçant que des troupes ont été

mises de piquet pour protéger les installations de la Confédération

dans le Jura.

3 novembre Le RJ réclame la levée des mesures militaires.

19 novembre Les mesures militaires sont levées.

11 décembre Intrusion du Groupe Bélier au Conseil national.

1969

30 mars Le RJ demande une médiation à la Confédération et aux cantons.

13 mai Premier Rapport de la Commission confédérée des bons offices qui

propose un statut du Jura permettant l'autonomie.

9 septembre Le Grand Conseil bernois approuve un additif constitutionnel qui

ouvre la voie à l'autodétermination du Jura.

24 novembre Le RJ publie un « plan pour amorcer le règlement de la Question

jurassienne ».

29 novembre Des membres du Groupe Bélier brûlent quelques milliers de livres

rouges sur la défense civile devant le Palais fédéral.

16 décembre Constitution du Mouvement pour l'Unité du Jura (3° Force).

1970

1^{er} mars Les nouvelles dispositions constitutionnelles reconnaissant au

peuple jurassien le droit à s'autodéterminer sont acceptées à une grande majorité, aussi bien dans l'Ancien canton que dans le Jura.

1971

6 juin L'assemblée des délégués du RJ demande à la Commission des

bons offices d'étudier la création de deux demi-cantons.

7 septembre Deuxième Rapport de la Commission confédérée des bons offices

qui propose des mesures pour un statut du Jura.

1972

4 juin Le corps électoral bernois repousse la modification de la loi

scolaire alors que le Jura l'accepte.

17 juin À Berne, une manifestation du RJ destinée à protester contre la loi

scolaire tourne à l'affrontement avec la police: 9 blessés et 136

arrestations.

13 juillet Trente membres du Groupe Bélier occupent l'ambassade de Suisse

à Paris.

12 septembre Publication du Rapport du gouvernement bernois sur la création de

régions et l'aménagement du statut du Jura.

1973

9 septembre Le RJ somme le gouvernement bernois de mettre en vigueur les

dispositions constitutionnelles permettant l'organisation d'un

plébiscite.

23 septembre L'UPJ demande à son tour l'organisation rapide du plébiscite.

14 décembre Création du Groupe Sanglier, organisation regroupant la jeunesse

antiséparatiste.

18 décembre Le gouvernement bernois met en vigueur les dispositions

constitutionnelles relatives au Jura.

1974

26 mars L'UPJ prend le nom de Force démocratique (FD) qui deviendra

l'organisation antiséparatiste centrale.

23 juin Naissance du canton du Jura.

11 septembre À La Neuveville, un forum relance l'idée d'un demi-canton du

Jura-Sud.

23 septembre Le Conseil fédéral nomme sa délégation pour les affaires

jurassiennes: Kurt Furgler, Georges-André Chevallaz et Willi

Ritschard.

21 octobre Lancement d'une initiative en faveur d'un demi-canton du Jura-Sud

qui recueille 28 500 signatures, dont près de 20 000 viennent du

Nord.

3 novembre Le RJ s'engage à faire inscrire dans la Constitution jurassienne un

article conférant au Jura-Sud le droit de se constituer en demi-

canton.

8 novembre Création de Jura-Sud autonome, favorable à deux demi-cantons.

1975

31 janvier Fondation de Jeunesse-Sud, nouveau mouvement autonomiste

regroupant les jeunes séparatistes du Jura-Sud.

16 mars Les districts de Moutier, La Neuveville et Courtelary décident de

rester dans le canton de Berne.

24 avril De graves incidents ont lieu à Moutier entre les séparatistes

jurassiens et les grenadiers de la police bernoise.

7/14 septembre Huit communes du district de Moutier rejoignent le canton du Jura,

et une commune du district de Delémont choisit de rester bernoise. La commune de Moutier se prononce en faveur de son maintien

dans le canton de Berne, de même que La Scheulte.

14 septembre Le Laufonnais reste dans le canton de Berne, tout en conservant la

possibilité de se rallier ultérieurement à un canton voisin.

19 octobre La commune alémanique de Roggenburg (district de Delémont) se

rattache au Laufonnais. Le territoire de l'État jurassien est

désormais fixé.

1976

21 mars Élection de l'Assemblée constituante de la République et Canton

du Jura.

25 novembre Dépôt de la pétition du Mouvement d'unité populaire « Pour un

Jura social » qui a recueilli 9 081 signatures.

1977

3 février À l'unanimité, l'Assemblée constituante adopte la Constitution du

canton du Jura.

20 mars La constitution jurassienne est approuvée par le peuple.

juin/septembre Le Conseil des États et le Conseil national accordent la garantie

fédérale à la Constitution jurassienne, à l'exception de son article

138 qui fait allusion à la réunification du Jura.

27 septembre Accords Berne-Jura sur les modalités de partage des biens. décembre

Le Conseil des États accepte la modification des articles 1er

(énumération des cantons suisses) et 80 (nombre de conseillers aux Etats) de la Constitution fédérale, modification nécessaire pour que le Jura-Nord accède au rang de 23° canton de la Confédération.

1978

mars Le Conseil national accepte à son tour la création du canton du

15 juin Le Groupe Sanglier recommande de voter non lors du scrutin

fédéral sur le Jura.

9 août Le gouvernement bernois se prononce en faveur de la création du

canton du Jura.

3 septembre Congrès de Force démocratique à Saint-Imier, qui décide de laisser

la liberté de vote pour le 24 septembre. Le lendemain, les

Jeunesses radicales du Jura bernois recommandent de voter non.

24 septembre Scrutin fédéral sur la révision des articles 1er et 80 de la

Constitution. Tous les cantons se prononcent favorablement.

19/26 novembre

Élection du gouvernement et du Parlement de la République et

Canton du Jura.

1979

1^{er} janvier

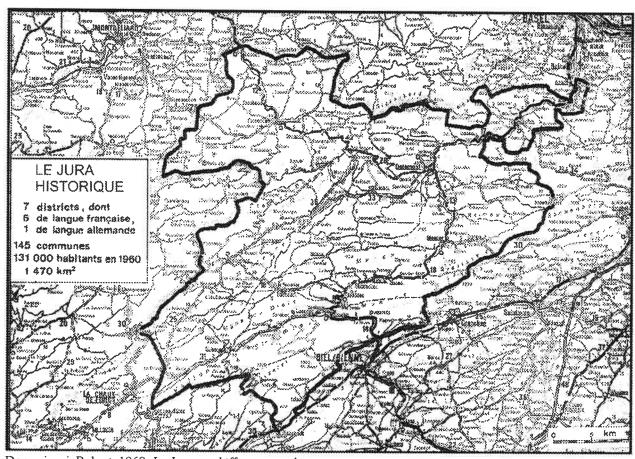
Entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura.

Sources: (Rennwald 1984: 237-240); (Béguelin et Shaffter 1963: 60-64); (Rennwald 1994: 567-584)

ANNEXE B

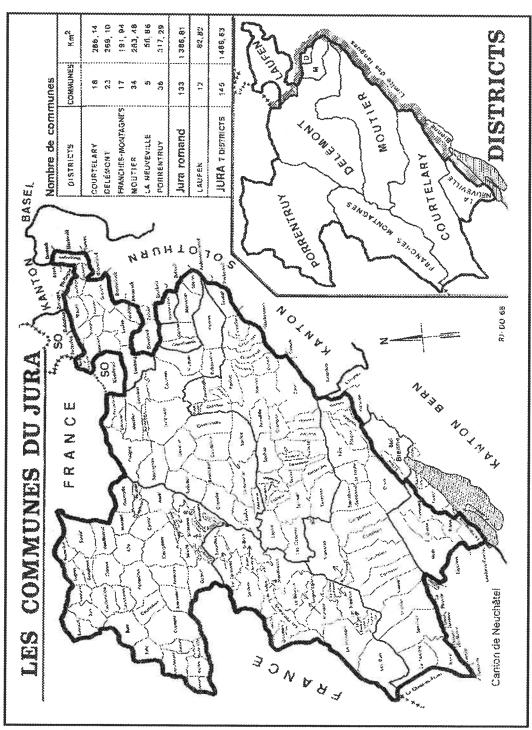
Cartes du Jura historique

Le Jura historique



Domeniconi, Robert. 1968. Le Jura en chiffres et graphiques. Statistiques jurassiennes et romandes. Delémont : RJ. Page 6.

Les districts et les communes du Jura historique jusqu'à 1975



Domeniconi, Robert. 1974. Jura: le plébiscite du 23 juin 1974.

Delemont: RJ. Page 1.

ANNEXE C
Bilan démographique des districts de la République et Canton du Jura et du Jura bernois

		Delémont							
	Naissances	Morts	Solde nat.	Arrivées	Départs	Solde mig.	Div. stat.	Solde tot	
1981	371	298	73	1,950	1,910	40	0	113	
1982	406	287	119	1,982	1,920	62	0	181	
1983	375	347	28	1,685	1,772	-87	0	-59	
1984	381	270	111	1,760	1,785	-25	0	86	
1985	395	264	131	1,928	1,901	27	0	158	
1986	410	284	126	1,916	1,992	-76	0	50	
1987	420	299	121	1,999	1,991	8	0	129	
1988	410	249	161	1,951	2,117	-166	0	-5	
1989	422	305	117	2,105	2,085	20	0	137	
1990	398	296	102	2,022	1,690	332	0	434	
1991	459	298	161	2,096	1,786	310	0	471	
1992	454	301	153	2,288	2,066	222	0	375	
1993	436	309	127	1,964	2,068	-104	143	166	
1994	436	315	121	2,187	2,041	146	0	267	
1995	442	306	136	2,295	2,203	92	11	239	
1996	443	301	142	2,048	2,237	-189	89	42	
1997	410	284	126	2,088	2,138	-50	-107	-31	
1998	462	284	178	1,898	1,860	38	-82	134	
1999	422	315	107	1,955	2,129	-174	-25	-92	
2000	411	293	118	1,982	2,134	-152	-23	-57	
2001	389	261	128	2,039	2,090	-51	70	147	
2002	409	280	129	1,931	1,908	23	-17	135	
2003	377	340	37	1,935	2,060	-125	-7	-95	
otal	9,538	6,786	2,752	46,004	45.883	121	52	2,925	

	Porrentruy							
	Naissances	Morts	Solde nat	Arrivées	Départs	Solde mig.	Div stat	Solde tot
1981	252	286	-34	1,058	1,158	-100	0	-134
1982	277	263	14	1,028	1,000	28	0	42
1983	243	247	-4	927	1,019	-92	0	-96
1984	276	234	42	914	1,015	-101	0	-59
1985	236	232	4	1,102	1,138	-36	0	-32
1986	273	259	14	1,059	1,070	-11	0	-32 3
1987	251	267	-16	1,059	1,198	-139	0	-155
1988	285	273	12	1,163	1,124	39	0	51
1989	274	253	21	1,170	1,168	2	0	23
1990	335	259	76	1,255	1,147	108	0	184
1991	273	258	15	1,360	1,215	145	0	160
1992	325	274	51	1,448	1,236	212	0	263
1993	267	289	-22	1,407	1,378	29	34	41
1994	297	261	36	1,386	1,343	43	0	79
1995	289	269	20	1,178	1,300	-122	23.	-79
1996	254	230	24	1,144	1,326	-182	-218	-376
1997	288	232	56	1,187	1,289	-102	77	31
1998	263	280	-17	1,225	1,367	-142	42	-117
1999	284	291	-7	1,210	1,322	-112	39	-80
2000	273	285	-12	1,359	1,308	51	-14	25
2001	263	265	-2	1,448	1,523	-75	-93	-170
2002	232	266	-34	1,435	1,453	-18	38	-14
2003	211	275	-64	1,524	1,405	119	18	73
Total	6,221	6,048	173	28,046	28,502	-456	-64	-337

	Franches-Montagnes							
	Naissances	Morts	Solde nat	Arrivées	Départs	Solde mig	Div. stat.	Solde tot
1981	133	103	30	422	449	-27	0	3
1982	118	87	31	363	452	-89	0	-58
1983	118	107	11	414	360	54	0	65
1984	110	86	24	409	405	4	0	28
1985	110	79	31	432	371	61	0	92
1986	140	86	54	426	461	-35	0	19
1987	98	72	26	395	458	-63	0	-37
1988	109	99	10	387	408	-21	0	-11
1989	125	105	20	472	398	74	0	94
1990	122	78	44	553	454	99	0	143
1991	140	88	52	525	467	58	0	110
1992	143	88	55	518	417	101	0	156
1993	132	106	26	491	433	58	15	99
1994	120	88	32	495	518	-23	0	9
1995	117	92	25	411	397	14	9	48
1996	135	82	53	493	511	-18	-14	21
1997	116	94	22	437	447	-10	4	16
1998	132	88	44	463	485	-22	-8	14
1999	122	106	16	459	468	-9	-12	-5
2000	118	91	27	511	497	14	-33	8
2001	117	96	21	537	464	73	-64	30
2002	107	92	15	484	432	52	-44	23
2003	100	80	20	477	493	<i>-</i> 16	8	23 12
Total	2,782	2,093	689	10,574	10,245	329	-139	879

	Moutier							
	Naissances	Morts	Solde nat	Arrivées	Départs	Solde mig	Div stat	Solde tot
1981	237	240	-3	1,298	1,311	-13	0	-16
1982	250	246	4	1,196	1,415	-219	0	-215
1983	239	229	10	1,065	1,206	-141	0	-131
1984	256	257	∞1	1,169	1,340	-171	0	-172
1985	248	233	15	1,195	1,275	-80	0	-65
1986	266	228	38	1,341	1,275	66	0	104
1987	246	237	9	1,303	1,398	-95	0	-86
1988	254	243	11	1,277	1,296	-19	0	-8
1989	272	244	28	1,301	1,277	24	0	52
1990	307	274	33	1,436	1,318	118	0	151
1991	295	231	64	1,551	1,260	291	ō	355
1992	289	272	17	1,378	1,320	58	0	75
1993	270	245	25	1,372	1,400	-28	0	-3
1994	278	250	28	1,364	1,399	-35	0	-7
1995	296	253	43	1,263	1,401	-138	13	-82
1996	269	253	16	1,354	1,434	-80	24	-40
1997	242	236	6	1,171	1,230	-59	15	-38
1998	240	271	-31	1,294	1,392	-98	10	-119
1999	269	256	13	1,363	1,291	72	-127	-42
2000	242	237	5	1,340	1,378	-38	81	48
2001	232	215	17	1,357	1,322	35	-71	-19
2002	203	218	-15	1,219	1,263	-44	-17	-76
2003	237	238	-1	1,243	1,233	10	-1	8
Total	5,937	5,606	331	29,850	30,434	-584	-73	-326

	Courtelery							
	Naissances	Morts	Solde nat.	Arrivées	Départs	Solde mig.	Div. stat.	Solde tot
1981	244	270	-26	1,260	1,194	66	0	40
1982	231	293	-62	1,134	1,246	-112	0	-174
1983	209	239	-30	948	1,239	-291	0	-321
1984	225	248	-23	1,159	1,248	-89	0	-112
1985	232	229	3	1,146	1,185	-39	0	-36
1986	213	220	-7	1,207	1,232	-25	0	-32
1987	230	242	-12	1,188	1,292	-104	0	-116
1988	248	244	4	1,357	1,346	11	0	15
1989	227	243	-16	1,396	1,402	-6	0	-22
1990	230	240	-10	1,445	1,232	213	0	203
1991	270	277	-7	1,457	1,258	199	0	192
1992	280	232	48	1,503	1,490	13	0	61
1993	249	277	-28	1,445	1,304	141	0	113
1994	239	214	25	1,336	1,401	-65	0	-40
1995	252	233	19	1,350	1,431	-81	1	-61
1996	247	253	-6	1,257	1,374	-117	7	-116
1997	262	255	7	1,191	1,275	-84	2	-75
1998	221	223	-2	1,324	1,328	-4	50	44
1999	233	208	25	1,218	1,355	=137	-18	-130
2000	263	254	9	1,243	1,454	-211	8	-194
2001	246	220	26	1,396	1,336	60	27	113
2002	216	232	-16	1,350	1,309	41	-28	-3
2003	209	248	-39	1,379	1,078	301	-21	241
Total	5.476	5,594	-118	29,689	30,009	-320	28	-410

	La Neuveville							
	Naissances	Morts	Solde nat.	Arrivées	Départs	Solde mig.	Div. stat	Solde tot.
1981	49	49	0	426	411	1 5	0	15
1982	51	50	1	402	377	25	0	26
1983	50	60	-10	335	372	-37	0	-47
1984	45	47	-2	352	387	-35	0	-37
1985	66	60	6	375	378	-3	0	3
1986	69	45	24	255	217	38	0	62
1987	51	49	2	376	362	14	0	16
1988	71	42	29	366	351	15	0	44
1989	70	56	14	387	371	16	0	30
1990	64	57	7	403	395	8	0	15
1991	74	57	17	441	360	81	0	98
1992	74	40	34	433	384	49	0	83
1993	70	48	22	396	355	41	0	63
1994	65	46	19	396	343	53	0	72
1995	63	40	23	394	320	74	-1	96
1996	73	50	23	337	317	20	2	45
1997	56	53	3	362	351	11	1	15
1998	84	57	27	402	377	25	-19	33
1999	63	69	-6	305	336	-31	6	-31
2000	52	42	10	420	350	70	14	94
2001	54	39	15	396	358	38	1	54
2002	50	43	7	456	369	87	-8	86
2003	45	64	-19	429	392	37	3	21
Total	1,409	1,163	246	8,844	8,233	611	-1	856

Note:- La commune de Vellerat est incluse dans le district de Delémont.

Office fédéral de la statistique.« Statistique suisse ». Site de l'Office fédéral de la statistique, [En ligne]. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fir/index.html (Page consultée le 6 avril 2005).